

LOPES

Lisa

DC2.2 : Conception du projet éducatif spécialisé

Mémoire

Prendre une pause dans l'urgence

L'accompagnement des mineurs isolés étrangers

durant la phase d'évaluation

Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé

Session Juin 2018

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'équipe pédagogique de mon centre de formation pour le soutien apporté tout au long de celle-ci mais particulièrement lors de cette dernière année, qui symbolise l'aboutissement de tout le travail accompli jusque-là.

Je remercie également ma tutrice de mémoire qui m'a aiguillé et accompagné durant toute la période de rédaction de ce dossier et qui m'a aidé à ne pas perdre pieds face à la charge de travail mais également émotionnelle qu'implique cette dernière ligne droite.

Enfin, je remercie les équipes bienveillantes que j'ai pu rencontrer lors de mes stages, qui m'ont permis de découvrir le métier d'éducateur spécialisé sur le terrain et qui m'ont permis de me construire comme future professionnelle grâce à leurs retours constructifs, à l'envie qu'ils pouvaient avoir de transmettre leur métier et à la considération qu'ils ont pu m'accorder.

SOMMAIRE

Introduction	1
Définitions	3
I. Présentation de la structure	4
A. Présentation du cadre réglementaire	4
1. Cadre réglementaire	4
2. La première prise en charge du jeune étranger arrivant en France	5
B. Missions et moyens de la structure	6
1. Missions et moyens financiers et humains	6
2. La mise à l'abri d'urgence : la prise en compte des besoins primaires	7
a. Logement : le foyer et les hôtels	7
b. Alimentation, santé, hygiène et vêture	8
3. L'amélioration des conditions d'attente	9
a. La scolarité.	9
b. Les ateliers socio-éducatifs	9
II. La spécificité du public accueilli	10
A. Photographie du public accueilli à l'ATMIE	10
1. D'où viennent-ils ?	10
a. Photographie des nationalités	10
b. La complexité de la prise en charge de ces jeunes aux nationalités variées	11
2. Pourquoi sont-ils là ?	12
3. Le parcours migratoire	13
a. Le parcours migratoire : la possible expérience douloureuse de la déshumanisation	13
b. La prise en compte du parcours migratoire global	14
B. Le poids de la culture ou l'importance de ne pas nier le fait qu'ils sont étrangers	16
1. Adolescence : se construire hors de son groupe culturel d'appartenance	16
2. Le poids du stigmate face au désir de s'intégrer	17
3. Le choc culturel : la place de l'alimentation	18
III. La spécificité de la phase d'évaluation : comment se poser quand on ne sait pas ce que l'on va devenir ?	19
A. Une pause sans répit	19
1. Une première prise en charge entre relâche des défenses et insécurité	19
2. Des conditions d'urgence pour un temporaire qui dure	21
B. La décision du juge ou l'épée de Damoclès	22
1. L'importance de l'école et l'approche des 18 ans	22
2. La santé	24
IV. Prendre une pause dans l'urgence	25
A. De l'importance de se poser, de prendre une pause	25
1. Définition : Se poser	26
2. Définition : « Prendre une pause » et liens existants avec « se poser »	27
a. Prendre une pause	27
b. Liens entre les deux termes	28

B. Une longue réflexion aboutissant à un projet journal	29
1. Un projet ayant mis du temps à émerger	29
2. L'intérêt d'un journal	29
V. De la théorie à la pratique : le déroulement du projet	31
A. L'atelier journal comme moyen d'expression	31
1. La place du journal en France	31
a. La liberté d'expression, une liberté fondamentale des sociétés démocratiques.....	31
b. Les restrictions de cette liberté.....	32
2. Donner aux jeunes les moyens pour qu'ils s'expriment librement.....	33
a. Organisation du journal : le contenu.....	33
b. Les moyens mis en œuvre pour permettre l'expression des jeunes.....	34
B. L'organisation du journal.....	34
1. Les séances collectives.....	35
a. Le déroulement des séances.....	35
b. Attitudes des jeunes durant les séances collectives	36
c. L'impact du contexte.....	37
2. Temps autonomes et temps individuels.....	38
a. Nabih.....	38
b. Evan	39
c. Bouna et Sondo.....	40
VI. L'atelier journal à l'heure de l'évaluation.....	42
A. Les contradictions et difficultés rencontrées	42
1. Libérez la parole par le biais d'un atelier imposé ?.....	42
a. Le choix des jeunes.....	42
b. Mobiliser les jeunes.....	43
2. Les parties individuelles.....	43
a. L'incertitude concernant le récit des jeunes : Nabih.....	43
b. Mes retours en formation : Evan	44
c. L'évolution de la situation des jeunes : Bouna.....	44
d. Volonté de donner et respect de la loi : Sondo.....	45
B. L'atelier journal, un temps de pause qui leur a permis de se poser ?.....	45
1. Le retour des jeunes sur l'atelier	45
2. Mon regard sur l'atelier en lien avec mon questionnement de départ.....	46
a. Nabih et Evan : être dans le présent et se diriger vers l'avenir.....	47
b. Bouna et Sondo : se reconnecter au passé pour se placer dans le présent	48
c. Un journal pour être lu ?.....	49
C. La perspective du projet au sein de la structure.....	50
1. La transmission de mon projet à l'équipe.....	50
2. Mise en lien avec les professionnels	51
Conclusion.....	53
Bibliographie.....	56
Annexes.....	58

INTRODUCTION

En 2012, lors d'un stage dans le cadre de mon D.U.T Carrières Sociales option Animation sociale et socio-culturelle, j'ai rencontré des jeunes mineurs isolés étrangers¹. De cette rencontre est né mon désir de devenir éducatrice spécialisée. Dès mon entrée en formation, j'avais comme objectif de faire un stage auprès de ce public, et c'est donc assez naturellement que j'ai orienté mes recherches de stage à responsabilité auprès des structures d'Ile de France accueillant ces jeunes. Si mon mémoire porte spécifiquement sur ce dernier stage, l'ensemble de mon parcours de formation a amené ma réflexion autour de plusieurs aspects que j'ai cherché à rassembler dans le projet que j'ai mis en place et qui sera présenté dans ce dossier.

J'ai effectué mon premier stage dans un hôpital de jour ayant une orientation psychanalytique lacanienne. Cette orientation amenait des méthodes de soins particulières, basées sur la relation et la parole. Cette première expérience auprès d'enfants âgés de 4 à 11 ans souffrant de psychose infantile, rendant difficile pour eux la présence de l'Autre, m'a amenée à réfléchir à l'importance de la manière de s'adresser mais également à l'importance de l'écoute de l'Autre. Dès mon deuxième stage je me suis rendue compte de l'empreinte qu'avait eu sur moi ce premier stage, tant les difficultés de communication entre les jeunes et l'équipe m'ont perturbées. J'ai effectué celui-ci dans un service d'appartements partagés, dont le but premier est d'amener les jeunes vers l'autonomie. La structure peut accueillir dix jeunes de 16 à 21 ans, neuf d'entre eux étaient sous contrat jeune majeur lors de mon stage. J'ai été fortement préoccupée par les aspects plus personnels qui pouvaient empêcher les jeunes de répondre aux demandes de la structure et j'ai donc été très naturellement à leur écoute. Par ailleurs, mon choix de faire mon stage dans cette structure a été orienté par le public accueilli. En effet, sur les dix jeunes, cinq étaient mineurs étrangers isolés. Ce stage m'a alors permis de découvrir l'accompagnement de ce public, qui m'intéressait tant, sur l'aspect de l'accès à l'autonomie et donc, sur ce qui attend les M.I.E après leur majorité.

Mon stage long s'est déroulé dans une structure d'accueil temporaire pour mineurs isolés étrangers², structure accueillant soixante-dix garçons de 15 à 17 ans, durant la phase d'évaluation de leur minorité et leur isolement par le juge des enfants ou dans l'attente d'une

¹ À l'époque, M.I.E. Terme remplacé aujourd'hui par M.N.A, Mineur Non Accompagné. J'emploierai néanmoins l'abréviation M.I.E dans ce dossier, la première raison étant que la structure qui m'a accueillie en stage à responsabilité a choisi de garder l'utilisation de ce terme. J'expliquerai plus loin dans ce dossier une raison plus personnelle de ce choix.

² Le nom donné à ma structure de stage dans ce dossier correspond aux initiales de ces mots : ATMIE.

place dans un internat éducatif pérenne. Très rapidement, je me suis interrogée sur ce temps d'attente qui s'éternise dans une structure d'urgence aux moyens non adaptés à une prise en charge de longue durée. Beaucoup de jeunes restent entre six mois et un an, dans des conditions insécures puisque la moitié d'entre eux sont encore dans l'attente d'une réponse favorable de l'évaluation, statuée par un juge pour enfants, concernant leur minorité et leur isolement. Les jeunes évoluent donc dans un climat anxiogène et les réponses apportées par la structure restent superficielles car relatives aux besoins primaires majoritairement. Par ailleurs, le côté urgence et le nombre de jeunes accueillis, rend difficile les moments individuels ou les temps d'échange.

Dans ce contexte, ce que j'ai pu expérimenter lors de mes précédents stages c'est à nouveau imposé à moi. Il me paraissait important d'écouter ces jeunes, de chercher à savoir qui ils sont et de mettre en valeur leur culture, leur identité, d'entendre ce qu'ils pouvaient avoir à nous dire, à nous faire partager. Par conséquent, je me suis demandée comment, en m'inscrivant dans ce fonctionnement d'urgence, proposer aux jeunes un espace de répit où ils pourraient se dire, face à cette ébullition constante autour et à l'intérieur d'eux. Cela m'a amené à me poser les questions suivantes : **Comment l'éducateur spécialisé peut-il permettre à des jeunes mineurs isolés étrangers de se poser dans une structure d'urgence, durant la phase d'évaluation ? Est-il d'ailleurs possible de se poser dans une structure d'urgence ? En quoi la mise en place d'un atelier permettant aux jeunes isolés étrangers de couper avec leurs angoisses habituelles en se décalant des préoccupations majeures concernant leur situation, répond-il, ou non, au travail de l'éducateur spécialisé dans l'accompagnement de ce public et de ses besoins ?** C'est à partir de ces questionnements que j'ai pensé et proposé un projet journal.

Je présenterai dans un premier temps la structure d'accueil à travers son cadre légal et ses missions. Dans un second temps, je présenterai la spécificité de ce public, induisant une prise en charge adaptée. En troisième partie, je présenterai la spécificité de cette phase d'évaluation et ce qu'elle peut engendrer en termes d'angoisses pour les jeunes. En quatrième partie, je définirai les différents termes choisis autant dans mon titre que dans ma problématique à savoir : « prendre une pause » et « se poser », en quoi cela me paraît essentiel dans l'accompagnement de ces jeunes et le choix de mon projet journal en lien avec les raisons citées. Ma cinquième partie présentera en détail la manière dont j'ai mené mon atelier journal et pour finir, la dernière partie présentera l'évaluation faite de cet atelier.

DÉFINITIONS

Qu'est-ce qu'un « mineur isolé étranger »/« mineur non accompagné » ?

Dans son livre « Accueillir les jeunes migrants, les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon », Julien Bricaud reprend la définition juridique de ce public et la commente ainsi :

Un mineur étranger isolé est une personne âgée de moins de dix-huit ans, de nationalité étrangère, se présentant ou étant déjà présente sur le territoire français et non accompagnée d'un représentant légal (père, mère ou tuteur) (...) on n'est pas mineur isolé par nature, on le devient pour autant qu'une institution mandatée par l'État prononce une telle qualification. Cette qualification désigne donc des jeunes gens qui s'engagent dans des parcours de migration en l'absence de leurs parents.³

Au niveau international, le terme employé pour parler de ces jeunes est « mineur non accompagné », selon la définition du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (U.N.H.C.R.) :

Un enfant non accompagné est une personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable, qui est séparé de ses deux parents et n'est pas pris en charge par un adulte ayant, de par la loi ou la coutume, la responsabilité de le faire.⁴

Au niveau européen, la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Europe définit ce public ainsi :

Un enfant âgé de 0 à 18 ans [...] qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui, de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné, et tant qu'il n'est pas pris en charge par une telle personne ; cette expression couvre aussi le mineur qui a été laissé seul après être entré sur le territoire des États membres.⁵

Si le terme M.N.A a remplacé officiellement le terme M.I.E en France depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, afin de s'aligner sur les dénominations internationales, il n'est, malgré tout, pas utilisé dans les textes juridiques. Dans ceux-ci, le M.I.E/M.N.A est appelé : « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille », sans définition explicite de cette appellation.

³ BRICAUD Julien, *Accueillir les jeunes migrants : les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Chronique sociale, 2012. P15

⁴ InfoMIE, *Mineur étranger non accompagné : définition du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, publié le 22 août 2011. URL : <https://www.infomie.net/spip.php?article661> [Consulté le 3 mars 2018]

⁵ Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance, *Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, [En ligne] Février 2017. P3. URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf [Consulté le 12 février 2018]

I. Présentation de la structure

L'ATMIE, comme expliqué précédemment, accueille soixante-dix mineurs exclusivement masculins, âgés de 15 à 17 ans. Celle-ci dispose d'un accueil de jour ouvert de 9h à 17h50 en semaine, ainsi que d'un internat de vingt-cinq places, ouvert de 17h à 9h en semaine et le week-end, les deux lieux se faisant le relai de l'autre. Les quarante-cinq autres jeunes sont hébergés dans différents hôtels de la capitale. Les jeunes accueillis sont dans l'attente d'un statut juridique et donc sous Ordonnance de Placement Provisoire (O.P.P) d'évaluation, le temps de la décision du juge des enfants concernant leur minorité et leur isolement ou sous O.P.P par jugement favorable à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E). Vingt professionnels accompagnent les jeunes.

La prise en charge de ces jeunes est particulière. En effet, l'ATMIE répond aux différentes législations liées à l'accueil de ce public et intervient après la première étape, qui est le passage par la cellule d'évaluation du département pour chacun d'entre eux.

A. Présentation du cadre réglementaire

1. Cadre réglementaire

En tant que structure sociale accueillant des mineurs, qui plus est, étrangers, l'ATMIE dépend des textes juridiques⁶ suivants :

- **La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989** : Cette convention garantit la protection et l'accès aux droits pour tout mineur, sans aucune distinction.
- **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** : Cette loi replace les personnes accompagnées dans les différentes structures au centre de leur prise en charge afin de promouvoir leur rôle d'acteur et de citoyen.
- **La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance** : Ces lois déterminent les modalités de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance pour tout mineur en danger sur le territoire français. La loi du 14 mars 2016 met, en outre, les dispositions de la circulaire Taubira au sein de celle-ci notamment en ce qui concerne la répartition nationale. Elle évoque également l'examen d'âge osseux concernant l'évaluation de la minorité.

⁶ Pour plus de détails, voir Annexe 1 : Cadre juridique.

- **La circulaire Taubira du 31 mai 2013⁷** : Cette circulaire détermine les modalités de mise à l’abri, d’évaluation et d’orientation de ce public à l’échelle nationale afin d’homogénéiser les réponses concernant leur accompagnement et de répartir les jeunes sur l’ensemble du territoire afin de désengorger la région d’Ile de France.
- **Le Code de l’Action Sociale et des Familles, notamment par l’article L112-3 et L.223-2** : Le premier article explique la visée de la protection de l’enfance. Le deuxième détermine les modalités de la prise en charge d’urgence lorsqu’un mineur est signalé en danger sans que les représentants légaux ne puissent donner leur accord et l’obligation de saisir l’autorité judiciaire si cette situation demeure.
- **Le code d’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile** : Si le jugement n’est pas favorable à la minorité du jeune, celui-ci dépend des lois propres aux majeurs. L’ATMIE n’est plus en mesure de prendre en charge le jeune qui doit être orienté vers des structures pour adultes.

2. La première prise en charge du jeune étranger arrivant en France

Avant d’arriver à l’ATMIE, les jeunes passent tous par la cellule d’évaluation du département. Certains s’y rendent directement, d’autres ont des parcours de rue. Ils sont alors repérés par des particuliers, la police ou des associations qui les orientent vers celle-ci. Les professionnels présents à la cellule d’évaluation (travailleurs sociaux, psychologues) sont chargés d’évaluer le récit des jeunes avant d’estimer s’ils sont mineurs et isolés sur le territoire, à l’aide de questions précises⁸ qui ont pour but de vérifier que les dates sont cohérentes avec ce qui est raconté. Une note d’évaluation avec estimation favorable ou défavorable sur la minorité est ensuite envoyée au juge, qui prend la décision finale. Lorsque celle-ci est jugée défavorable, les jeunes peuvent faire un recours auprès de celui-ci. Les jeunes ayant fait un recours et ceux dont la minorité est estimée dès la première évaluation sont pris en charge par l’A.S.E et envoyés vers l’ATMIE dès que des places sont libres. Lorsqu’il n’y a pas de places vacantes, les jeunes attendent dans des hôtels. Avant de prononcer son jugement, le juge peut demander des vérifications supplémentaires. Le S.E.M.N.A⁹ convoque alors les jeunes pour des rendez-vous concernant les tests d’âge osseux et l’expertise de leur document d’identité.

⁷ Relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers, dispositif national de mise à l’abri, d’évaluation et d’orientation. Voir Annexe 1 : Cadre juridique, Bulletin officielle du Ministère de la Justice.

⁸ Voir Annexe 1 : Cadre juridique, Bulletin officielle du Ministère de la Justice P.5-7

⁹ Service Éducatif pour les Mineurs Non Accompagnés, service de l’A.S.E de Paris.

Le test d'âge osseux repose sur la radio du poignet gauche du jeune qui est ensuite comparée avec la photo du poignet d'un mineur référencé dans l'Atlas de Greulich et Pyle, deux radiologues américains qui ont fait l'étude de la maturation osseuse sur des enfants en voie de croissance dans les années 1950. Ce test n'est pas sans poser question et est remis en cause, notamment par les médecins, car celui-ci fournit une échelle d'âge potentiel qui varie de plusieurs mois, avec une marge d'erreur de 12 à 24 mois, souvent en défaveur du jeune. Aussi, il est particulièrement remis en question pour les jeunes proches de la majorité qui peuvent facilement être déterminés majeurs à cause de la marge d'erreur. De plus, les études ont été faites il y a quelques années, l'Atlas ne prenant donc pas en compte l'éventuelle évolution du corps humain, mais également la culture différenciée des jeunes soumis à cet examen et ceux sur qui les premières radios ont été effectuées. L'expertise documentaire quant à elle, consiste à déposer les documents originaux d'identité auprès de la préfecture qui déterminera s'ils sont conformes ou non. Les délais de ces expertises sont incertains et peuvent varier, c'est la raison pour laquelle l'ATMIE est une structure temporaire puisque ces éléments sont déterminants pour la décision de reconnaissance ou non de la minorité. Dès lors que la décision du juge est donnée, soit le jeune n'est pas reconnu mineur et il doit quitter l'établissement sous quinze jours afin d'entrer dans le droit commun propre aux adultes, soit le jeune est reconnu mineur et il est pris en charge par l'A.S.E qui doit lui trouver un établissement pérenne. Pour autant, la notion de temporaire ne colle pas à la réalité de la majorité des jeunes. L'attente de l'évaluation peut être longue et le fait de trouver une place dans un foyer éducatif également. Aussi, certains jeunes dont le jugement a été favorable sont encore présents à l'ATMIE, et ce, malgré l'approche de leurs 18 ans.

B. Missions et moyens de la structure

1. Missions et moyens financiers et humains

Les missions de l'ATMIE, présentées dans le projet d'établissement, sont les suivantes : « Offrir à chaque jeune un hébergement en hôtel ou au sein d'un foyer ; Proposer un lieu d'accueil de jour ; Assurer des prestations matérielles en alimentation, hygiène, vêtements et déplacements ; Orienter vers un bilan médical et psychologique en partenariat avec des professionnels de santé ; Dispenser des cours de français langue étrangère (F.L.E) ; Permettre la pratique d'activités sportives et de loisirs ; Orienter les jeunes à l'issue de la décision relative à l'entrée ou non dans le système de la protection de l'enfance, soit vers un

placement pérenne de l'A.S.E soit vers les dispositifs de droits communs »¹⁰. Le rapport d'activités ajoute : « Proposer des sorties culturelles et animer des ateliers socio-éducatifs »¹¹. Pour répondre à ces missions, une équipe pluridisciplinaire encadre les jeunes. Ainsi, l'équipe est composée d'une directrice, d'une cheffe de service, de neuf intervenants sociaux faisant fonction d'éducateurs, de deux professeurs de F.L.E, de cinq animateurs, d'un éducateur chargé de la demande d'asile et d'une psychologue.

L'ATMIE, étant une structure temporaire, bénéficie d'un financement d'urgence, transmise par le département via l'A.S.E. Ce financement peu élevé nécessite de mettre en place des partenariats afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins primaires des jeunes. Si le budget pour la vêtue n'est pas conséquent, et que la structure dispose de cinq euros par jeune pour chaque repas, il y a une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne la santé et la scolarité. L'ATMIE s'est donc entourée de plusieurs partenaires et cherche continuellement à renforcer sa dynamique partenariale afin d'améliorer la prise en charge des jeunes.

2. La mise à l'abri d'urgence : la prise en compte des besoins primaires

a. Logement : le foyer et les hôtels

La mise à l'abri est la première réponse faite à ces jeunes qui se retrouvent seuls dans un pays qu'ils ne connaissent pas afin qu'ils ne se retrouvent pas à la rue. L'ATMIE est alors l'un des premiers lieux dans lequel les jeunes peuvent se reposer et sortir d'un mode de survie mis en place durant leur parcours.

Le foyer : Ouvert en mars 2016, il garantit une présence quotidienne des professionnels, ce qui n'est pas le cas dans les hôtels. Quatre animateurs se relayent les soirs et le week-end, présence renforcée par les éducateurs à tour de rôle et par la venue de quelques bénévoles. De plus, un veilleur de nuit, d'une société prestataire, est présent toute la nuit et jusqu'à l'arrivée d'un salarié le matin à 9h. Les jeunes sont ainsi entourés dans la vie quotidienne et bénéficient d'un soutien supplémentaire dans différentes tâches : aide aux devoirs, aide à l'apprentissage du français, activités et sorties, cadre permettant les échanges avec les adultes, vie en communauté et médiation des éventuels conflits, présence lors des repas, accompagnement dans l'apprentissage des tâches ménagères.

Les hôtels : Les jeunes hébergés dans les hôtels ne disposent pas du même suivi que ceux du foyer. Ils sont à deux par chambre avec, en fonction des hôtels et des chambres, une

¹⁰ Projet d'établissement de l'ATMIE, 2015

¹¹ Rapport d'activité de l'ATMIE, 2017

salle de bain intégrée. Un éducateur passe une à deux fois par semaine sur un créneau d'une heure/une heure et demi afin de faire le tour des chambres pour vérifier que tout se passe bien pour les jeunes. Si cette visite ponctuelle est importante pour les jeunes, notamment pour rompre l'isolement, elle reste insuffisante car la plage horaire dédiée à cette visite ne permet pas de prendre du temps avec l'ensemble des jeunes. Aussi, celle-ci sert davantage à vérifier l'entretien de la chambre, afin que les jeunes vivent dans un espace sain, vérifier que les jeunes s'entendent suffisamment entre eux et régler les éventuels conflits ou encore faire remonter à l'hôtelier les dysfonctionnements ou les besoins des jeunes en lien avec l'offre hôtelière (électricité, chauffage, eau chaude, ...). C'est également un moment d'échange avec le jeune qui en profite souvent pour exprimer des incompréhensions vécues au sein de l'accueil de jour ou des besoins qui n'ont pas pu être dits dans celui-ci.

Si l'hébergement ne permet pas la même prise en charge pour l'intégralité des jeunes accueillis, les professionnels de l'ATMIE restent attentifs à leur bien-être. Aussi, concernant les hôtels, l'ATMIE fait en sorte que les jeunes soient respectés et n'hésite pas à fermer des chambres dès lors qu'elle a trouvé de la place dans des hôtels plus respectueux.

b. Alimentation, santé, hygiène et vêture

Alimentation : L'ATMIE est en partenariat avec un restaurant qui s'occupe de la restauration de tous les jeunes le soir et le week-end. Tous les jeunes mangent la même chose. Au foyer, les jeunes accompagnés d'un éducateur se chargent de récupérer les plats pour l'ensemble des jeunes qui y sont hébergés. Dans les hôtels, les jeunes doivent se déplacer et certains peuvent ne pas récupérer leur plat plusieurs jours d'affilés. Le suivi de l'alimentation des jeunes est difficile, beaucoup ne mangent pas suffisamment. Quant au midi, à l'accueil de jour, les repas sont assurés par un prestataire et deux restaurants partenaires : bio et africain.

Santé : Les professionnels accompagnent les jeunes pour toute démarche médicale. C'est le premier suivi des éducateurs. Les jeunes bénéficient d'un bilan général de santé avec prise de sang, radio des poumons et vaccins et sont ensuite envoyés vers les urgences ou des spécialistes en fonction de leur besoin. Si le budget était jusqu'alors plutôt conséquent pour cet aspect de l'accompagnement, depuis mars 2018, les jeunes n'ayant pas la C.M.U ne peuvent plus être accompagnés chez un médecin généraliste.

Hygiène : Ils obtiennent tous un kit d'hygiène au moment de leur admission : shampoing, gel douche, savon, rasoir, brosse à dent, dentifrice, crème hydratante, déodorant.

Les produits sont ensuite régulièrement commandés et les jeunes peuvent venir en récupérer dès qu'ils en ont besoin. Des ateliers sur l'hygiène sont programmés afin de sensibiliser les jeunes à cela. L'ATMIE doit régulièrement faire des actions anti-punaises dans les chambres.

Vêtire : Enfin, concernant la vêtire, étant dans une structure temporaire, il y a peu de budget pour cela. Les achats pouvant être effectués concernent uniquement les besoins urgents c'est-à-dire, si le jeune ne dispose que d'une seule tenue. Les professionnels sont attentifs à ce que chaque jeune ait au moins deux pantalons et deux tee-shirts ainsi qu'une paire de chaussure. Des caleçons et des chaussettes sont régulièrement distribués. Au-delà de ces cas, une salle nommée « magasin » est à disposition des jeunes pour trouver d'autres vêtements, des donations qui sont ensuite disponibles pour tous.

3. L'amélioration des conditions d'attente

a. *La scolarité*

Les professeurs de F.L.E s'occupent des premiers cours de français et d'alphabétisation avant une admission scolaire. Les jeunes n'ont pas tous le même rapport à la langue française. Certains viennent de pays francophones, d'autres non. Certains ont été scolarisés, d'autres non. Tous ne savent pas lire ou écrire. Après 3 mois de prise en charge à l'A.S.E, les jeunes peuvent passer le test du C.A.S.N.A.V¹² afin d'intégrer, par la suite, une U.P.E.2A¹³ dans un établissement de l'éducation nationale et, à plus ou moins long terme, une classe ordinaire. La scolarité et l'apprentissage de la langue française sont les premières étapes pour une intégration du jeune en France mais également en vue des projets économiques de la majorité d'entre eux. Le turn-over des jeunes et l'aspect temporaire rend la prise en charge moins adaptée à ceux qui restent plus longtemps. Les classes de F.L.E sont davantage à destination des nouveaux jeunes car les cours ne s'inscrivent pas dans un projet à long terme et finissent par revenir au bout d'un certain temps.

b. *Les ateliers socio-éducatifs*

L'ATMIE propose un large choix d'ateliers et d'activités afin d'offrir aux jeunes d'autres espaces que ceux liés à leur situation, aussi les éducateurs se doivent de proposer des projets éducatifs. En voici quelques-uns : atelier hygiène (faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de leur hygiène de vie à travers l'hygiène corporelle, l'hygiène des vêtements

¹² Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs

¹³ Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants

et l'hygiène de leur espace de vie), atelier citoyenneté (expliquer aux jeunes ce qu'est la citoyenneté en France), atelier demande d'asile (aborde ce qu'est la demande d'asile, qui y a droit, pourquoi et comment), atelier découverte du monde professionnel (faire découvrir aux jeunes le monde professionnel et les différents parcours scolaires), atelier théâtre (en partenariat avec un théâtre, celui-ci permet aux jeunes de s'exprimer par le biais du jeu), atelier esthétique (temps pour prendre soin de soi : coiffure, masque pour le visage, massage des mains, bain de pieds, etc.), atelier musique (répond au plaisir qu'ont les jeunes face à la musique), atelier relation hommes/femmes (aborde l'égalité homme/femme et permet d'échanger sur leur représentation des genres, etc.). Des activités manuelles, sportives et des sorties culturelles sont également proposées par l'ensemble de l'équipe.

II. La spécificité du public accueilli

A. Photographie du public accueilli à l'ATMIE

1. D'où viennent-ils ?

a. *Photographie des nationalités*

Le 24 juillet 2017, soixante-sept jeunes sont présents sur la structure, les places vacantes sont dues aux récents départs et en attente de nouvelles admissions. Sur les jeunes présents à cette date, plusieurs nationalités se côtoient avec une majorité venant des pays d'Afrique Subsaharienne et principalement d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie). La nationalité la plus représentée à l'ATMIE est la nationalité Malienne, avec vingt-trois jeunes. Une autre partie des jeunes vient d'Asie et notamment d'Afghanistan, qui est la deuxième nationalité fortement présente sur la structure, et du Pakistan. Le tableau ci-dessous permet de voir les variations concernant les pays d'émigration des jeunes accueillis à quelques mois d'écart. Ainsi, au mois de mars, les jeunes Maliens restent en supériorité numérique suivis par les jeunes Guinéens. Une troisième zone géographique se démarque, neuf jeunes venant d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Lybie).

Pays d'origine	24 Juillet 2017	3 Janvier 2018	13 Mars 2018
Afghanistan	12	7	6
Albanie	1	0	0
Algérie	0	2	2
Bengladesh	1	2	2
Burkina Faso	0	1	1

Cameroun	1	0	0
Congo	1	0	0
Côte d'Ivoire	7	7	8
Égypte	2	3	1
Gambie	1	0	0
Ghana	1	1	0
Guinée Conakry	6	9	13
Lybie	0	1	2
Mali	23	27	25
Maroc	1	1	0
Pakistan	4	3	1
Tchad	1	1	1
Tunisie	1	2	4
Sénégal	3	1	2
Somalie	0	0	1
Soudan	1	2	0

b. La complexité de la prise en charge de ces jeunes aux nationalités variées

Ces jeunes aux nationalités diverses sont donc obligés de vivre ensemble, que ce soit sur l'accueil de jour ou dans leur lieu d'hébergement. Aussi, il n'est pas rare qu'il y ait des confrontations entre eux, liées à leurs origines : « nous assistons parfois à des conflits ouverts entre jeunes étrangers d'origines diverses. Cela ressemble fort à des "conflits interethniques" que certains ont déjà vécus dans leurs pays d'origine »¹⁴ ou durant leur parcours migratoire. En effet, les moments de violence à l'ATMIE opposent principalement les jeunes d'Afrique noire et les jeunes d'Afrique du Nord, qui perpétuent un racisme déjà existant certaines fois dans les pays d'origine mais aussi qui a pu être éprouvé lors des parcours migratoires. Les jeunes provenant de l'Afrique subsaharienne sont tous passés par un pays maghrébin pour arriver en Europe, certains par la Lybie dont nous connaissons le traitement inhumain à l'égard des migrants. Il n'est pas rare qu'un jeune prenne à partie les professionnels de l'ATMIE en prétextant un racisme de notre part dès lors qu'une règle est dérogée au profit d'un jeune du groupe culturel opposé. Aussi, la compréhension de nos actes par les jeunes se fait davantage sous le prisme des origines.

D'autres conflits peuvent éclater et opposer, non plus deux jeunes, mais l'ensemble du groupe culturel. En effet, très souvent dans la salle des jeunes, alors qu'ils sont en autonomie et qu'ils jouent au ping-pong, des tensions se créent et des conflits éclatent : « Ces conflits sont parfois d'une rare violence, chaque jeune défend ainsi les intérêts, l'honneur de son

¹⁴ MANANGA Fransisco, *Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés : Entre le maintien des spécificités culturelles d'origine et l'intégration dans la société française*, Du Cygne, 2010, P65

"clan" et son identité »¹⁵. En effet, si un jeune est lié dans le conflit et que le reste de son groupe culturel est présent, celui-ci va se solidariser, déplaçant ainsi le conflit initial en un conflit entre nationalité. Si nous nous efforçons de promouvoir le vivre-ensemble et de limiter l'aspect communautaire, nous n'avons pas de prise sur les choses vécues et ancrées dans l'histoire de chaque jeune et nous n'avons pas conscience de ce qui se joue dans les lieux d'hébergement lorsque nous ne sommes pas présents.

2. Pourquoi sont-ils là ?

Les raisons du départ de leur pays sont variées :

On ne quitte jamais son pays de gaîté de cœur. Parfois c'est la guerre, ou la misère, ou la vengeance, qui obligent à émigrer. Parfois ce sont les parents qui décident de faire partir ce garçon, avec pour mission, qui n'est pas discutable, d'apporter du mieux vivre à la famille. (...) Parfois c'est la nouvelle alliance de la mère, au décès du père, qui ne laisse plus de place au fils plus âgé, qui devient du coup dangereux pour les enfants plus jeunes des autres alliances.¹⁶

À l'ATMIE, si certains ont fui la guerre, d'autres ont émigré pour des raisons de santé, économiques comme Omar par exemple, venu chercher du travail pour ensuite aider sa famille ou encore espérer un meilleur avenir notamment grâce aux études.

Afin d'éclairer le sens de leur présence, une typologie¹⁷ a été faite par Angéline ETIEMBLE en 2002, modifiée en 2012 par l'ajout de deux nouveaux profils :

- Les mineurs exilés : venant « de pays touchés par la guerre et/ou les conflits ethniques. Ils s'exilent par crainte des répressions liées aux activités politiques de leurs proches ou du fait de leur appartenance ethnique. ». Ex. les jeunes qui ont fui l'excision, le mariage forcé, les accusations de sorcellerie, l'enrôlement forcé...
- Les mineurs mandatés : répondent à un projet familial en endossant « un mandat familial : se rendre en Europe pour aider financièrement ceux qui restent ». Le poids de la famille sur ces jeunes est donc très fort.
- Les mineurs exploités : sont ou ont été victimes de traite humaine « prostitution, mendicité, vol, atelier clandestin, domesticité »

¹⁵ *Ibid.* P97

¹⁶ POUTHIER Marine et SALIOU DIALLO Mamadou, « Malakas figés » dans *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*. Volume 14. N°1, La pensée sauvage, 2013, pp. 101-104. P102.

¹⁷ L'ensemble des citations liées à la typologie ont été tirés de l'article : « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner », ETIEMBLE Angelina et ZANNA Omar, Convention de recherche n°212.01.09.14, TOPIK, Mission de recherche droit et justice, *Actualiser et complexifier la typologie des motifs de départ du pays d'origine des mineurs isolés étrangers présents en France*, Synthèse Juin 2013. P5, 6 et 13

- Les mineurs fugueurs : « Pour eux, fuguer est la solution ultime pour fuir les conflits familiaux endémiques ou une institution vécue comme maltraitante »
- Les mineurs errants : ont déjà connu un temps d'errance, un vécu dans la rue, dans leur pays d'origine. « L'errance devient alors un mode de vie, fait de mendicité, de petits emplois de fortune, de prostitution... La misère étant, *à priori*, moins pénible dans les pays riches, l'errance locale se transforme en errance internationale »
- Les mineurs rejoignants : viennent rejoindre de la famille déjà présente dans le pays.
- Les mineurs aspirants : sont plus engagés « dans une forme de quête plus personnelle, cherchant à se réaliser à travers la migration en tant qu'individu. (...) Le dessein du *mineur-aspirant* s'apparente à une quête d'un "ailleurs" où l'on peut être soi, "devenir" quelqu'un, exister ».

Cette typologie permet de comprendre les différentes raisons pouvant expliquer le départ de ces jeunes mais il ne faut pas pour autant réduire celles-ci à ces catégories figées. En effet, Amidou¹⁸ par exemple m'a confié avoir quitté le Mali à cause de la guerre d'une part, mais aussi pour quitter l'école coranique dans laquelle il subissait des violences avec l'espoir de pouvoir étudier en France. Sa mère a accepté son départ, contrairement à son père. Aussi, les dynamiques ayant amené le jeune à quitter son pays peuvent traverser plusieurs catégories citées précédemment. Celles-ci sont donc à envisager avec un certain recul, plutôt pour comprendre les grandes tendances afin que le travailleur social puisse ajuster sa pratique en ayant un regard plus ouvert, et non pour, au contraire, enfermer le jeune dans une de ses catégories.

3. Le parcours migratoire

Les raisons du départ sont parfois liées, comme vu plus haut, à la fuite de situations de maltraitance, guerre ou d'exploitation dans le pays d'origine. Des traumatismes vécus lors du parcours migratoire peuvent s'ajouter à cela.

a. *Le parcours migratoire : la possible expérience douloureuse de la déshumanisation*

« Depuis des mois, ces hommes n'étaient plus jamais sûrs de rien. Heure après heure, frontière après frontière, cache après cache, passeur après passeur, ils remettaient leur vie en jeu. On les trimballait comme de la viande morte ; ils n'étaient plus rien ni personne. Si bien que tout était possible, n'importe quand, n'importe où. »¹⁹

¹⁸ Par souci d'anonymat, tous les prénoms ont été modifiés.

¹⁹ MANOUKIAN Pascal, *Les échoués*, Don Quichotte, 2015

À l'heure où les pays d'Europe s'enferment derrière des barricades dans l'espoir d'endiguer l'immigration, le parcours migratoire peut être particulièrement violent : « Du fait de la fermeture des frontières et de leur surveillance acharnée, les migrants font des trajets de plus en plus longs et de plus en plus périlleux pour atteindre une "terre d'asile" »²⁰. Ce parcours est d'autant plus difficile pour des enfants, des adolescents, population plus vulnérable de par leur âge et par l'absence d'adultes protecteurs à leur côté. Leur chemin pour arriver en France se fait alors au gré des rencontres, bonnes ou mauvaises, ces dernières pouvant altérer la confiance du jeune face à l'adulte. Les jeunes se retrouvent alors être des proies faciles pour les réseaux en tout genre, pouvant difficilement renoncer suivant les enjeux du départ et devant accepter les pratiques déshumanisantes des passeurs et de tous les adultes s'enrichissant sur le dos des migrants dans l'irrespect total de leur dignité, les plaçant comme des objets et des victimes en niant leur humanité. Si beaucoup d'entre eux se taisent et n'évoquent pas cette période destructrice, d'autres se sentent suffisamment en confiance auprès des éducateurs de l'ATMIE pour le dire ouvertement. C'est ce qu'il s'est passé avec un jeune qui venait d'arriver avec qui je faisais rapidement connaissance et qui m'a confié son inquiétude concernant ses futures opérations aux oreilles : il m'explique sans détours qu'il a perdu l'audition suite à la torture vécue en Lybie, où il a été emprisonné trois mois, torture effectuée à l'aide d'électricité. Il m'explique qu'il a fallu 1500 dollars pour qu'il puisse être libéré et continuer son périple. Aussi, ces nombreux traumatismes vécus durant la migration viennent s'ajouter au premier traumatisme de l'exil, ce départ vers un ailleurs inconnu, loin de tous leurs repères : « Se retrouver seul, sans son groupe, est comme un arrachage de peau »²¹.

b. La prise en compte du parcours migratoire global

Afin d'ajuster les pratiques professionnelles face à ce public, il est donc important de comprendre les différents enjeux gravitant autour du jeune. Pour cela, Julien Bricaud propose différentes questions²² afin de se détacher du simple questionnement lié à la raison de leur départ :

- Quelle est la dynamique du voyage ? Il s'agit là de s'intéresser aux raisons du départ, de la destination finale souhaitée, des conditions d'accueils envisagées (ex. retrouver

²⁰LECONTE Juliette, « Le voyage d'exil ; temps hors cadre, temps hors norme. Quelles conséquences pour les mineurs isolés étrangers ? » dans *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*, Volume 13. N°2, La pensée sauvage, 2012, pp.194-204. P194

²¹ POUTHIER Marine et SALIOU DIALLO Mamadou, « Malakas figés » dans *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*. Volume 14. N°1, La pensée sauvage, 2013, pp. 101-104. P102

²² BRICAUD Julien, *Accueillir les jeunes migrants : les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*, Chronique sociale, 2012. Pp 18-23.

de la famille) et de la réalité de la migration au regard des différents trafics auxquels le jeune a pu être confrontés.

- Comment s'est déroulé le voyage ? Il s'agit là de s'intéresser à la durée qu'a pris la migration, si celle-ci s'est faite seule ou en groupe, de quoi le jeune a eu droit par le passeur (titres de transports, informations sur la manière d'entrer dans le pays...), à quel endroit le passeur a laissé le jeune, les différentes rencontres qu'il a pu faire, les violences éventuellement subies, les différentes étapes avant d'arriver à la destination rêvée.
- Comment le passage est-il financé ? Il s'agit là de s'intéresser à la façon dont le voyage a été financé afin d'appréhender les menaces pesant encore sur le jeune. Si la famille ne disposait pas de suffisamment d'argent pour payer le passeur, une dette existe alors, rendant nécessaire pour le jeune de trouver rapidement un travail afin de pouvoir la rembourser.
- Comment s'est prise la décision de la migration ? Il s'agit là de s'intéresser à la façon dont le projet a été pensé. La famille en est-elle la promotrice ou est-ce une décision du jeune ? La famille est-elle en accord, ou non, avec le départ ? Cette question amène à réfléchir sur la volonté réelle du jeune par rapport à sa migration.
- En partant, que laisse le jeune migrant derrière lui ? Il s'agit là de s'intéresser au poids de l'exil. En effet, suivant les raisons du départ et ce que le jeune laisse derrière lui (famille, confort/guerre, orphelin...) la manière d'appréhender la vie qui s'offre à lui dans le pays d'accueil n'aura pas le même impact.
- De quelles ressources le jeune migrant dispose-t-il pour « réussir » son voyage ? Il s'agit là de s'intéresser à la façon dont a été envisagé le voyage. S'est-il fait de façon précipitée ou a-t-il pu être organisé avant le départ ? Les ressources du jeune concernent le soutien matériel et symbolique qu'il a pu obtenir avant de partir mais également qu'il peut retrouver durant son voyage via le biais de compatriotes.
- Comment le jeune migrant éprouve-t-il le projet migratoire ? Il s'agit là de s'intéresser à la manière dont le jeune accepte le voyage de par les difficultés rencontrées et consent à ce qui lui arrive, de par les désillusions, de par la façon dont il vit sa nouvelle réalité.

B. Le poids de la culture ou l'importance de ne pas nier le fait qu'ils sont étrangers

Mineurs isolés étrangers/Mineurs non accompagnés. La nouvelle dénomination de leur statut n'est pas sans poser question. En effet, celle-ci a supprimé le terme étranger avec, comme prétexte, la volonté de mettre en avant le caractère vulnérable de leur situation de mineur en danger, sans représentant légal, afin d'appuyer l'importance de l'accompagnement par la protection de l'enfance. Pourtant, c'est bien parce qu'ils sont étrangers qu'ils subissent les conséquences d'un manque de moyen entraînant des conditions d'accueil précaires, d'une part et, d'autre part, que les travailleurs sociaux se doivent de les insérer dans la société française par le biais de l'apprentissage de la langue et des codes culturels. C'est bien parce qu'ils sont étrangers qu'ils se retrouvent entre la politique migratoire et celle de la protection de l'enfance avec comme alternatives celles de se retrouver clandestins voir expulsés du territoire s'ils sont reconnus majeurs, ou protégés avec la possibilité de s'insérer s'ils sont considérés mineurs. Par ailleurs, le fait qu'ils soient étrangers fait partie de leur identité :

Nier ces différences revient « à la dilution de l'autre dans l'identique, signe de négation identitaire de l'autre ». (...) Dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes, il est difficile d'ignorer la place et le poids de leur culture et de leur identité culturelle. Cette culture est un élément incontournable à prendre en compte. (...) Respecter l'identité culturelle du mineur étranger c'est respecter sa différence et sa personnalité.²³

Cette donnée a une importance sur la compréhension de ce qui se joue pour eux à travers trois aspects : la période de l'adolescence, le choc culturel et le fait d'être migrant.

1. Adolescence : se construire hors de son groupe culturel d'appartenance

Les jeunes accueillis sont des adolescents, avec tout ce que cette période implique en termes de questionnement sur son identité. Si l'adolescence ne revêt pas la même signification dans chaque partie du monde, tout être humain passe néanmoins par une période de transition passant de l'enfant à l'adulte, changements universels sur le plan physiologique avec la puberté, sociologique, car la manière dont est perçu l'enfant et l'adulte confère des statuts différents dans chaque société, mais également psychologique puisqu'il s'agit pour chaque être humain de réaménager son psychisme afin de se faire naître comme sujet adulte. Néanmoins, la manière dont chaque culture se représente cette transformation de l'individu varie, toutes ne donnent pas de terme pour parler de cette période. La manière d'envisager ce passage de l'enfant à l'adulte est donc intrinsèquement lié à chaque culture. Pour autant, la

²³ MANANGA Fransisco, *Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés : Entre le maintien des spécificités culturelles d'origine et l'intégration dans la société française*, Du Cygne, 2010. P96, 98, 100

construction de cette nouvelle identité se fait par la reconnaissance de soi dans la société dans laquelle chacun vit, or, ces jeunes-là se trouvent hors de leur groupe culturel d'appartenance. Ils doivent alors se construire dans un milieu totalement inconnu, dont les codes peuvent parfois être totalement opposés à ceux auxquels ils ont été confrontés depuis leur enfance, comme la construction de soi de manière individuelle alors que dans certains pays, l'individu est reconnu davantage par sa place dans le groupe que par l'expression de son individualité : « les cultures africaines traditionnelles développent une représentation plus sociale qu'individuelle de la personne »²⁴. Face à cela, il me paraît primordial de prendre en compte le fait qu'ils soient étrangers justement afin de ne pas les priver d'une part d'eux-mêmes, qui se trouve déjà malmenée dans un pays dont ils ont tout à apprendre en termes de codes culturels, mais aussi pour pouvoir les accompagner au mieux, en ne les enfermant pas dans des représentations ethnocentriques.

2. Le poids du stigmate face au désir de s'intégrer

En plus de cette absence de modèles, vient s'ajouter dans cette période l'importance de ressembler à ses pairs, et notamment, via l'apparence vestimentaire. La réponse de l'ATMIE face à la question des vêtements est liée aux besoins primaires : celui de l'hygiène et de la santé, afin de protéger du froid, de la chaleur, des maladies mais aussi par rapport à un enjeu social, celui de ne pas être rejeté par puanteur par exemple. Ne sont donc pas pris en compte d'autres besoins qui se rattachent à l'adolescence, comme celui de l'appartenance à ses pairs en termes d'âge. L'importance de l'apparence est d'autant plus forte que ces jeunes sont déjà différents de par leur situation de migrant. Aussi, le rapport aux vêtements répond à cette volonté de se fondre dans la masse afin d'effacer le stigmate qu'ils portent dans le simple fait de ne pas être nés en France.

Lors d'une discussion où l'on a parlé de tout et de rien, Mwana me dit : « Tu sais Lisa, je t'ai dit que je n'aimais pas venir avec vous en sortie. Tu sais pourquoi ? Une fois on était tous dans le métro et là un blanc est entré dans le wagon et a dit « Poussez-vous les sans-papiers »

En plus de la stigmatisation qu'ils peuvent vivre lors des sorties où ils sont ensemble, la façon dont ils sont habillés, souvent de façon identiques puisque la plupart des vêtements sont achetés en lot, ne leur permet pas de se distancier de leur situation précaire et d'être perçus

²⁴ Citation trouvée dans le mémoire intitulé : « Mineurs Isolés Étrangers », *transitions multiples et métissages réciproques d'adolescents et de pratiques professionnelles au sein des dispositifs d'accompagnement*. DELPORTE Julie. [En ligne] Juin 2015. Université Paris V et XIII. P12. URL : http://www.infomie.net/IMG/pdf/me_moire_complet.pdf [Consulté le 9 janvier 2018]

comme des jeunes lambda. Les vêtements sont donc comme une étiquette supplémentaire difficile à vivre pour certains.

Alors que l'on préparait ensemble ses affaires pour son départ dans un foyer, Macodou me parle des vêtements, mais surtout des filles. «Les filles noires ici elles nous disent qu'on est des blédards»

La question de l'apparence est fortement liée à l'appartenance à un groupe mais également à la norme. Cette attente de pouvoir accéder à la société de consommation les met encore un peu plus à l'écart et ajoute un poids à la stigmatisation dont ils souffrent déjà.

3. Le choc culturel : la place de l'alimentation

Cette confrontation à une nouvelle culture se retrouve principalement dans les revendications faite concernant la nourriture. Plus que les quantités jugées trop faibles par rapport à leurs besoins en tant que jeunes adolescents, la nourriture proposée est vécue comme une violence pour eux, surtout lorsqu'ils restent longtemps à l'ATMIE. En effet :

Le rapport à l'alimentation est aussi fondamental que le rapport à l'amour, il s'enracine dans notre histoire infantile et dans les schémas culturels des lignées familiales. (...) [Les plats] nous enracent dans un terroir, une histoire, des mythes familiaux. Ils proviennent de la mémoire de nos parents et nos souvenirs d'enfance, et imprègnent beaucoup de nos habitudes, de nos goûts, de nos préférences.²⁵

Étant des êtres culturels, nous sommes rattachés à un certain nombre de règles et de symboles dont la nourriture fait partie. « L'acte de manger se décline beaucoup plus largement qu'à travers la satisfaction d'un besoin biologique. Il se trouve au carrefour de l'affectif, du culturel et du social »²⁶. Aussi, le fait de ne pas pouvoir manger les plats de leur pays renforce cette perte de repères et rajoute une frustration supplémentaire à celles déjà vécues. De plus, les institutions comblent les manques des personnes accueillies par le biais de la satisfaction des besoins primaires correspondant aux tâches maternelles. Selon Freud la manière dont laquelle la mère va répondre au besoin vital d'alimentation lors de la phase orale, va déterminer le rapport au monde de l'enfant. L'alimentation est donc intrinsèquement liée aux premières expériences de vie de chaque individu et donc, à la mère nourricière : « l'enfant apprend à aimer d'autres personnes qui l'aident dans son état de détresse, et qui satisfont ses besoins ; et cet amour se forme tout à fait sur le modèle et dans le prolongement des rapports

²⁵ Citation trouvée dans le mémoire intitulé : « *Mineurs Isolés Étrangers* », *transitions multiples et métissages réciproques d'adolescents et de pratiques professionnelles au sein des dispositifs d'accompagnement*. DELPORTE Julie. [En ligne] Juin 2015. Université Paris V et XIII. Pp 34-35. URL : http://www.infomie.net/IMG/pdf/me_moire_complet.pdf [Consulté le 9 janvier 2018]

²⁶ Santé Publique France. URL : http://inpes.santepubliquefrance.fr/professionnels-education/outils/fourchettes_baskets/pdf/FI_01.pdf [Consulté le 4 janvier 2018]

avec la mère nourricière pendant l'allaitement»²⁷. La nourriture tient donc une place symbolique au sein des institutions puisqu'elle renvoie à la dévotion maternelle.

Ces nouvelles expériences, à cette période de la vie où l'individu est en pleine mutation, rajoutent une complexité dans l'accompagnement de ces jeunes et intensifient la manière de vivre l'exil, et donc, rajoutent de potentielles sources d'angoisses pour ces jeunes.

III. La spécificité de la phase d'évaluation : comment se poser quand on ne sait pas ce que l'on va devenir ?

A. Une pause sans répit

1. Une première prise en charge entre relâche des défenses et insécurité

L'ATMIE est le premier lieu de prise en charge se voulant sécurisant qu'ils rencontrent après leur parcours migratoire. Après avoir traversé de nombreux pays, rencontrés des adultes différents (passeurs, policiers), l'ATMIE est le premier lieu dans lequel ils restent suffisamment longtemps et où le cadre, bien que précaire, les autorise à être des adolescents. Si certains ont été hébergés dans des hôtels par le S.E.M.N.A avant de venir à l'ATMIE, ils ne voyaient des éducateurs que très rarement et devaient se débrouiller pour manger et s'acheter leur vêtement via une allocation qu'ils recevaient. Durant ce temps, ils étaient donc, en quelque sorte, toujours livrés à eux-mêmes. L'ATMIE en revanche cherche à leur donner un cadre contenant tenu par des professionnels qui prennent soin d'eux au quotidien, notamment pour ceux qui sont au foyer. Ce lieu d'accueil, bien que temporaire, met à leur disposition des espaces favorisant un lâcher-prise de par la présence et l'écoute des adultes mais aussi de par les différentes facettes de l'accompagnement rendant autant important la santé, la scolarité que le suivi psychologique et la valorisation de leurs capacités permises par les différentes activités. Néanmoins, ce contexte propice à un relâchement de leurs défenses peut rester très insécurisant pour eux. En effet, « Ce contexte qui satisfait les besoins primaires déclenche l'émergence de symptômes post-traumatiques »²⁸ et les jeunes se retrouvent face à un autre choix : celui de faire confiance, de risquer l'effondrement psychique dans un lieu qui le favorise alors qu'ils ne savent pas de quoi sera fait leur avenir.

²⁷ FUSTIER Paul, *Les corridors du quotidien, Clinique du quotidien et éducation spécialisée en institution*, Dunod, 2008.P32

²⁸ ROISIN Jonas, « Dossier : les jeunes et la migration » dans *Le journal des psychologues*. N°290 Septembre 2011. P41

Mwana est un jeune plutôt dans l'échange, dans le lien, autant avec les professionnels qu'avec les autres jeunes. C'est un jeune qui aime beaucoup discuter, depuis le début de mon stage j'ai eu l'occasion d'échanger longuement plusieurs fois avec lui. Il questionne beaucoup, sur différents sujets, parfois dans l'humour ou parfois de façon plus sérieuse. Ce dimanche 3 septembre, nous nous croisons dans l'escalier du foyer où il est hébergé. Je montais jusqu'au 6^{ème} étage, pièce réservée aux éducateurs et abritant depuis peu le bureau de la cheffe de service, afin de prendre ma pause tandis que lui descendait du 4^{ème} étage où se trouve sa chambre. Nous échangeons quelques mots puis je lui dis que l'on aura l'occasion de reparler plus tard.

Alors que ma pause n'est pas terminée, j'entends toquer à la porte. Mwana entre et viens s'asseoir en face de moi, le bureau nous séparant. Il me reste quelques minutes de pause mais je ne relève pas et discute avec lui. Nous en venons à parler d'un de ses amis qui a quitté l'établissement pour un foyer pendant mon absence. Je lui demande s'il a de ses nouvelles ce à quoi il me répond qu'il l'a au téléphone quelquefois, que celui-ci lui demande comment il va et qu'il lui répond : « ça va, on fait semblant ». Je reprends ses derniers mots qu'il appuie de nouveau : « Oui on fait semblant tout le temps, à l'ATMIE on fait tous semblant ». Je lui demande ce qu'on peut faire pour qu'ils ne fassent plus semblant. Il me répond : « Il faut la réponse du juge ». Je lui dis que malheureusement aucun éducateur ne peut agir là-dessus et lui demande donc ce qu'on peut faire d'autre. Mwana me répond alors : « Nous consoler ».

Mais comment pouvons-nous les consoler alors que nous n'avons aucune prise sur leur angoisse première qui est celle de l'incertitude de leur avenir ? Après avoir vécu de multiples traumatismes dans leur pays ou durant leur parcours migratoire, ils se retrouvent à l'ATMIE entre une possible fin de voyage leur permettant de mettre fin aux mécanismes de survie et la possibilité de se retrouver à la rue, clandestins, dans un pays qui n'est pas le leur, loin de leur repères et de leur famille, une mise à la rue pouvant être vécue comme l'échec de leur migration.

Le 1^{er} Janvier, Mwana me confie ses angoisses car son audience a été avancée et que les tests osseux le considèrent majeur. Il me parle alors un peu de sa mère et me dit : « J'espère que je n'aurai jamais à lui dire que je suis à la rue. J'espère que ce jour n'arrivera jamais ».

Mes discussions avec Omar illustrent mes propos précédents également :

Un samedi nous allons au parc avec d'autres jeunes et proposons une partie de UNO auquel Omar participe volontiers. Durant la partie, les autres jeunes le reprennent à plusieurs reprises car il ne respecte pas les règles. Il se met en colère et arrête de jouer. Son emportement me surprend, lui qui a toujours le sourire. Il reste un moment à sa place, le visage fermé. Puis il vient s'asseoir à côté de moi, alors que je suis toujours dans le jeu et me dis : « Tu sais, nous on fait les ateliers tout ça, on participe aux activités mais ça change rien, on n'oublie pas ». Je lui dis, qu'effectivement, ils ne peuvent pas oublier mais que les activités peuvent les aider à penser à autre chose le temps d'un instant. Il rajoute qu'il y a la problématique des papiers une fois leur majorité qui est une grande préoccupation. Je lui réponds alors qu'à l'heure actuelle, ni lui ni moi, ni personne dans la structure ne peut agir concernant la décision du juge ni sur l'obtention des papiers mais également que le jour où il aura les papiers, ils ne suffiront pas pour qu'il aille bien psychologiquement. Je lui dis qu'il y

a d'autres choses importantes pour qu'ils aillent mieux et que c'est dans le but qu'ils ne restent pas seuls dans leurs pensées que des activités sont proposées. Que même si, effectivement, les activités ne règlent pas leurs problèmes principaux, elles ont pour but d'être ensemble, d'apprendre des choses, de prendre confiance en soi et lui souligne sa participation au théâtre où il a reçu des félicitations et dont il a été très fier. Il acquiesce. Je lui demande s'il a connaissance de la psychologie de la structure et lui explique son rôle en l'invitant à demander un rendez-vous s'il en éprouve le besoin. Il me remercie et la discussion se termine ainsi.

Comment leur permettre d'aller mieux alors que ce qui leur ait proposé reste dérisoire face à leur réalité ? Comment les amener à ne plus faire semblant alors que ce qui leur ait proposé est un accompagnement « superficiel », de par son aspect d'urgence ?

2. Des conditions d'urgence pour un temporaire qui dure

S'ils sont d'abord reconnaissants d'arriver à l'ATMIE, la sécurité qu'offre le cadre leur permet d'être assez rapidement exigeant et notamment après plusieurs mois à répéter les mêmes journées. En effet, malgré le fait que leur situation progresse parfois avec la protection de l'A.S.E par exemple, ils restent dans cette même structure le temps qu'une place se libère dans un foyer pérenne. Les jeunes se retrouvent donc à attendre parfois un an dans une structure qui a une mission de mise à l'abri d'urgence et d'accueil temporaire. Le fait que l'ATMIE soit temporaire exclut également le système de référence des professionnels ce qui rend difficile un véritable suivi des jeunes et de leurs besoins. En effet, pour ma part, j'ai le sentiment qu'à nous occuper de tout le monde, nous ne nous occupons de personne. Il n'est pas rare que des rendez-vous soient loupés, que des demandes de jeunes s'éternisent dans le temps avant d'y répondre ou que certains soient oubliés aux dépens d'autres plus présents, plus dans l'échange. Dans ces conditions, les jeunes finissent par être dans la revendication de certaines choses, exprimant de cette façon qu'ils estiment mériter mieux tout en étant conscients de leur chance, comme Mwana a pu me le dire un jour : « *On est bien ici quand même, on vous le dit pas parce qu'il faut pas, mais on sait qu'on a de la chance* ». Cette reconnaissance se voit également dans les visites que font certains jeunes à l'ATMIE après leur départ dans un autre foyer ou leur départ après leurs 18 ans. Mais avant cela, les professionnels doivent faire face à la colère des jeunes dans un contexte précaire qui s'éternise. Les tensions se cristallisent autour de l'argent notamment, certains jeunes se comparant aux jeunes pris en charge dans les hôtels du S.E.M.N.A qui reçoivent une allocation. Certains d'entre eux étant passés par là avant d'arriver à l'ATMIE vivent mal le retrait de l'argent physique. La nourriture est également une source de conflit, les jeunes n'étant pas satisfaits de manger perpétuellement la même chose, en quantité parfois

insuffisante. Enfin, la situation peut créer une violence entre eux, mais aussi contre la structure, du fait du contexte global mais également par le rassemblement des jeunes ayant la même nationalité et pouvant s'influencer dans le rejet de l'ATMIE.

B. La décision du juge ou l'épée de Damoclès

1. L'importance de l'école et l'approche des 18 ans

Mwana est arrivé en février 2017 à l'ATMIE et a passé ton test C.A.S.N.A.V en avril. Pourtant, début novembre 2017, il n'a toujours pas eu son affectation. S'il y a parfois des délais un peu longs, la situation de Mwana s'explique par la perte de son dossier par le rectorat.

Le Mardi 21 novembre, je m'assois à ses côtés pendant qu'il mange et il aborde sa situation scolaire. Il me dit qu'il est découragé, démotivé. Il a peur de se retrouver face au juge pour son audience en février : « Quand je serai devant le juge il me demandera ce que j'ai fait depuis tout ce temps, et j'aurai rien à répondre ». Il angoisse de l'approche de ses 18 ans (dans un an) alors qu'il n'a toujours pas commencé d'apprentissage. Plus tard dans la journée, il vient demander une liste de fournitures scolaires car il commence les cours le lendemain. Il m'explique qu'il va fréquenter une classe de découverte des métiers en attendant une affectation en C.A.P.

Le lendemain, nous recevons un mail indiquant qu'il a été affecté en C.A.P couvreur. Je lui téléphone, très contente et lui laisse un message pour lui transmettre la nouvelle. Il vient sur l'accueil de jour à midi, je le croise et lui dit : « Tu as eu mon message ? Tu vois finalement ! » tout sourire. Mais il n'est pas aussi joyeux que je le pensais au vu de la nouvelle. Il me dit qu'il ne sait plus quoi choisir entre le lycée dans lequel il est et le C.A.P, qu'une discussion avec les professionnels l'a perturbé. Il m'explique son embarras : le coordinateur du lycée de découverte des métiers ainsi que l'infirmière ont longuement discuté avec lui en lui disant qu'ils connaissent bien la situation des jeunes migrants et qu'ils pourront l'aider à obtenir un passeport, l'aider si le juge refuse sa minorité et éventuellement lui trouver une place dans un C.A.P qui lui plaît quand il aura aperçu les différents métiers. Mwana me dit alors : « Ils disent qu'ils peuvent m'aider. Tu sais, j'ai eu la réponse de l'examen d'âge osseux, ils disent que je suis majeur. Là je suis déjà à moitié majeur. Je ne sais pas quoi faire. Si jamais j'accepte le C.A.P et que le juge me refuse, qu'est-ce que je fais après ? Tu ferais quoi à ma place ? ».

Pour les jeunes migrants, l'école est très importante. En plus d'être un lieu de socialisation, leur permettant de côtoyer des jeunes français et françaises, elle est le meilleur moyen pour intégrer la société au travers de la transmission des codes et de la culture mais également dans l'accès qu'elle permet ensuite pour avoir un métier. L'école peut aussi être l'une des raisons pour laquelle le jeune a choisi de quitter son pays, donnant ainsi à la scolarisation un enjeu capital dans la réussite du parcours migratoire. À la volonté d'accéder rapidement au système scolaire français se rajoute l'angoisse de l'approche de leurs 18 ans, car celle-ci annonce la fin de la prise en charge par l'A.S.E. et pose la question de la régularisation des papiers. En effet, à partir de 18 ans, ils devront faire les démarches

nécessaires auprès de la préfecture afin d'obtenir un titre de séjour. L'obtention de celui-ci étant fortement liée à leur activité scolaire ou professionnelle. Les jeunes ont conscience de l'intérêt qu'ils ont à accepter leur affectation dans un C.A.P, même si cela ne correspond pas à ce qu'ils imaginaient. Mais comment pourraient-ils envisager des études longues quand ils attendent déjà de savoir s'ils vont être protégés ou retourner à la rue ? Comment le C.A.S.N.A.V pourrait envisager de leur proposer d'autres études alors que leur besoin immédiat est de pouvoir travailler pour s'insérer le plus rapidement dans la société ?

Il existe une pratique des équipes socio-éducatives qui consiste à scolariser une grande partie des mineurs étrangers dans des classes de niveau très bas, par rapport au niveau scolaire acquis dans leur pays d'origine (...) La seconde raison est justifiée, à juste titre, par des craintes matérielles et financières des équipes éducatives par rapport à l'avenir de ces jeunes. Ainsi, pour leur permettre d'être autonomes financièrement dès 21 ans, les équipes socio-éducatives orientent ces jeunes vers des formations professionnelles courtes.²⁹

Je lui réponds, tant bien que mal au vu du choix qui s'offre à lui, n'impliquant pas tant l'école que la décision du juge, que le fait de refuser le CAP alors que ça a été très compliqué pour lui d'obtenir une place, pourrait lui être préjudiciable. Je lui signale aussi que même si l'autre lycée peut lui trouver une place pour un CAP et l'aider dans d'autres démarches ça n'est pas non plus une évidence et qu'il prend le risque d'attendre encore alors qu'il n'espérait qu'une chose : être scolarisé en CAP. Mwana me réponds : « D'accord, viens avec moi pour chercher le dossier d'inscription et comme ça tu expliqueras ma situation ». Il est stressé, angoissé et veut vite aller récupérer le dossier. J'accepte de l'accompagner mais lui explique que je ne parlerai pas de sa situation car je ne pense pas que le lycée puisse l'aider à faire son choix, mais qu'il peut toujours réfléchir à ce qu'il veut le temps que le S.E.M.N.A signe les documents, soit pas avant la semaine d'après. Avant de partir il me demande de regarder à quoi ressemble le lycée et voir ce qu'est le métier de couvreur. Sur le chemin il me dit : « Si l'autre me rappelle je ne décroche même pas, je le passe direct à un éducateur ». Puis il me fait écouter une chanson dont les paroles parlent de remords d'avoir fait un choix plutôt qu'un autre.

La promesse faite par le lycée d'une aide possible en cas d'un jugement négatif quant à la minorité de Mwana avait un côté plus rassurant pour lui car l'école ne garantit pas l'accès à la protection de l'enfance. En effet, en mai dernier, un ami de Mwana qui était scolarisé, s'est vu refuser la prise en charge par l'A.S.E. et s'est retrouvé à la rue. L'ATMIE regroupe plusieurs situations et les jeunes ont ainsi une vision sur leur possible suite de parcours et dans l'attente de la décision finale du juge, ils ne peuvent qu'espérer et effectuer des choix les plus stratégiques possibles afin de mettre le plus de chance de leur côté.

²⁹ MANANGA Fransisco, *Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés : Entre le maintien des spécificités culturelles d'origine et l'intégration dans la société française*, Du Cygne, 2010, P104

2. La santé

Khaled, comme tous les autres jeunes, a fait un bilan de santé. Mais des analyses plus poussées doivent lui être faites.

Le lundi 13 novembre je l'accompagne dans un centre médical pour faire des analyses de sang. Le jeune est inquiet, il ne comprend pas pourquoi il doit faire autant de prises de sang alors que pour les autres jeunes ça n'a été fait qu'une seule fois. Je lui explique que la santé c'est important et que s'il doit faire plus de prises de sang c'est parce que les médecins ont besoin d'analyser plus en détail certaines choses qu'ils ont trouvées dans les précédentes analyses. Le médecin qui le reçoit nous demande si le scanner des poumons a été fait. Khaled répond non, il a loupé le précédent rendez-vous. Nous discutons avec le médecin, il semble comprendre l'importance de faire le scanner. Il me dit en revanche qu'il ne veut plus faire de prises de sang. Le mercredi 22 novembre, je suis de nouveau en accompagnement avec lui. Je l'avais appelé la veille pour lui rappeler le rendez-vous et également le matin même afin de savoir où il était. Nous échangeons sur le chemin de tout et de rien, mais son inquiétude sur sa santé revient quelque fois dans la discussion avec les mêmes questions et angoisses : « Pourquoi je dois faire encore un examen ? Si c'est encore des prises de sang, je pars ».

Il passe faire le scanner, puis, il me rejoint dans la salle d'attente où nous restons le temps que l'on nous donne les premières analyses. Dès que l'enveloppe arrive, il l'ouvre et me demande de lui expliquer. Je lis alors sa feuille, dans laquelle je ne comprends pas grand-chose. Il me demande ce que ça dit, je lui dis que je ne sais pas, que je ne suis pas médecin. « Mais tu es française, tu parles français, tu comprends le français alors explique moi ». Je lui réponds que je ne connais pas le vocabulaire médical mais que l'on peut demander à un médecin de nous expliquer. Il refuse et continue à me demander avant de dire : « Tu veux pas me dire en fait ». J'essaye de lui faire comprendre que je n'ai pas les connaissances nécessaires pour lui expliquer son analyse mais qu'il a justement un rendez-vous au centre médical pour cela. Il ne me croit pas, il me dit que je sais mais que je ne veux pas lui dire la vérité pour ne pas l'inquiéter. Une très longue discussion a lieu avec lui au sein de l'hôpital mais également sur la route. Il est extrêmement inquiet. « Pourquoi on me cherche des maladies ? Regarde je suis pas malade je vais bien. De toute façon il n'y a pas d'argent pour me soigner. On fait ça pour me mettre à la porte. Si je suis malade le juge va me refuser. Ils vont dire que ça ne sert à rien de me protéger si je suis malade. Et si je suis malade et que je vais à la rue, alors ça sera pire, parce que je saurai que je suis malade en étant à la rue. C'est mieux de pas savoir que je suis malade si je suis à la rue. ».

À nouveau le juge prend place dans la discussion. En plus de la peur de savoir qu'il a une maladie, le jeune relie cette première angoisse à celle de son audience. Le jeune a refusé plusieurs rendez-vous, qui ont été interprétés comme un refus de se soigner par certains professionnels de l'ATMIE. Ma longue discussion avec lui m'amène à envisager une autre explication à sa fuite des médecins : plus que la peur de se savoir malade, c'est la peur de se savoir malade et de ne pas pouvoir être soigné qui est la plus vive. En effet, quel impact cela peut-il avoir sur le psychisme d'apprendre que l'on est malade alors que l'on risque de se retrouver à la rue sans moyen pour se soigner ?

IV. Prendre une pause dans l'urgence

Les jeunes accueillis à l'ATMIE se retrouvent donc dans un entre-deux particulièrement angoissant, suspendus entre la possible fin de leur voyage ou l'échec de celui-ci, les obligeant à vivre clandestinement dans un pays qui leur est inconnu ou être expulsés du territoire. Malgré les activités proposées par les professionnels afin qu'ils ne pensent pas constamment à leur situation complexe, ils ne semblent pas avoir conscience de l'importance de ces temps d'activités tant ils sont obsédés par l'incertitude de leur avenir. C'est pourquoi, très rapidement, je me suis questionnée sur comment, à la place qui est la nôtre, et dans le temps incertain qui nous est imparti, nous pouvions aider ces jeunes à être avec nous dans le présent. Je me suis longuement interrogée sur comment leur offrir un temps de pause, un temps pour se poser alors même qu'ils sont pris dans l'urgence de leur situation.

A. De l'importance de se poser, de prendre une pause

Lors d'un atelier d'art thérapie auquel j'ai assisté, j'ai pu m'apercevoir de la difficulté d'Omar à se concentrer, à se poser. Durant un temps de relaxation où il leur était demandé de fermer les yeux et d'écouter un son relaxant, Omar, qui se trouvait à côté de moi, a passé son temps à s'agiter, à bouger, à rire. Plus tard dans l'atelier, chaque jeune présent devait proposer une phrase en continuité avec la phrase d'avant afin d'inventer une histoire. Là encore il dérangeait le groupe en commentant, se déplaçant, rigolant fort. Puis au moment où c'était à lui de compléter l'histoire, il a mis beaucoup de temps avant de donner une réponse laissant alors aux autres l'occasion de le taquiner en retour, ce qui a fini par l'énerver. Il n'a pas donné de phrase.

« Se poser », « prendre une pause », ces termes me sont rapidement venus en tête face aux observations que j'ai pu faire dans cette structure où tout va très vite. Une autre situation, récurrente m'a amenée à m'interroger sur ces termes. Au moment du repas, les jeunes restent avec leur manteau et surtout leur sac sur le dos. Très vite, je suis allée vers eux pour leur faire enlever leur sac, leur manteau, les invitant à se mettre à l'aise. C'est une routine qui a duré tout le long de mon stage, la structure accueillant régulièrement de nouveaux jeunes. L'image que j'ai eu face à cette situation, c'est celle de jeunes qui s'apprêtent à s'enfuir en courant, toujours en état d'alerte dans l'environnement où ils se trouvent. Une fois où je demandais à Mwana qu'il enlève son sac, celui-ci m'a répondu : « Non, il y a trop de choses importantes dedans, on ne sait jamais » - « Mais ici tu ne risques rien » - « On n'est jamais trop prudent ». Il a tout de même fini par enlever son sac mais ses paroles et leur réaction démontrent l'insécurité constante dans laquelle ils se trouvent : « Mamady est sur le départ. Il

attend, son sac à ses pieds, qu'un éducateur de son foyer d'accueil vienne le chercher. Dans ce sac, il y a absolument tout ce qu'il possède. C'est pour ça qu'il ne le lâche jamais ».³⁰

1. Définition : Se poser

Afin de définir le terme « se poser », il est important de pouvoir définir le verbe « poser », qui énonce des choses différentes. Pour chacune des définitions que j'ai trouvées sur le site du Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales³¹, je vais y mettre le lien que je fais avec la situation des M.I.E mais également les réponses que m'ont apportées différents professionnels auxquels j'ai demandé leurs représentations de « se poser » (leurs réponses seront en italique).

« Mettre dans un endroit qui assure un support, un appui », « Mettre (une partie de son corps) sur/contre quelque chose ou quelqu'un » : ces définitions me font penser au contexte et à l'espace. Pour que les jeunes puissent se poser, il faut pouvoir délimiter un espace pouvant garantir cette action même de se poser, de pouvoir s'appuyer sur quelque chose de suffisamment solide pour ne pas risquer l'effondrement, la chute. Il s'agit alors de pouvoir offrir aux jeunes un cadre contenant autant dans l'espace que dans la relation avec l'éducateur. *« se poser avec quelqu'un implique une notion de confiance et de sécurité dans la relation », « être présent pour l'autre, une présence rassurante »*

« Se séparer, se débarrasser de ce que l'on porte » : il y a dans cette définition l'idée de relâcher quelque chose qui nous pèse. Se poser reviendrait alors pour les jeunes de pouvoir lâcher le poids de leurs angoisses et des traumatismes afin d'avoir l'esprit un peu plus léger. *« se débarrasser de ce que l'on porte, en l'occurrence soi puisque l'on se pose soi-même ».*

« Être à terre, ne pas voler », « Être en position de repos, ne pas voler » : ces définitions me font penser à la métaphore de l'une de mes formatrices lorsque j'avais présenté mes questionnements face à ces jeunes. Elle avait comparé ces jeunes à des ballons gonflés à l'hélium, qui s'envolent si personne ne les retient. Aussi, se poser reviendrait alors à les attraper, à les retenir, à les garder près de nous et avec nous.

« Être installé, s'installer », « Se placer », « Placer à l'endroit qui convient », « Être installé, construit » : ces dernières définitions me renvoient à une phrase prononcée par un jeune : *« Là on est au milieu de nulle part »*. Comment permettre à quelqu'un de se construire si les bases de l'édifice ne sont pas posées ? Aussi, malgré le caractère d'urgence de la

³⁰ LE BERRE Rozen, *De rêves et de papiers, 547 jours avec les mineurs isolés étrangers*, La découverte, 2017. P37

³¹ Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/poser>

structure, pour moi il est important que les jeunes se sentent un minimum installés, qu'ils aient le sentiment d'appartenir à quelque chose afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'après. Si leur avenir est incertain et que cette phase d'attente est insécure, il me paraît important de travailler avec eux de sorte qu'ils se sentent pleinement accueillis et qu'ils aient le sentiment d'être enfin arrivés quelque part afin de pouvoir repartir dans de meilleures conditions. *« se poser dans un lieu sécure et protecteur pour évoluer », « se poser serait en quelque sorte se mettre soi-même à une place », « habiter les lieux », « c'est prendre le temps de poser ses valises et s'installer dans un endroit sécurisant ».*

2. Définition : « Prendre une pause » et liens existants avec « se poser »

a. *Prendre une pause*

La pause³² peut se définir ainsi : **« Suspension, interruption momentanée d'une activité ou d'un processus », « Temps de silence marqué par un locuteur dans l'interlocution ou le discours », « Temps de repos interrompant une activité ».** Dans ces trois définitions, il y a l'idée d'un arrêt. La pause se prend dans un contexte d'activité, c'est une parenthèse qui permet de se reposer. La pause se définit dans le temps, il y a un début et une fin qui y sont explicitement liés. Aussi, par rapport aux jeunes M.I.E, l'idée de prendre une pause reviendrait à leur permettre de stopper ce quotidien qui se répète, de suspendre ce temps d'attente. C'est de pouvoir mettre une pause dans la pause que fait déjà leur vie dans cette structure temporaire. C'est pouvoir leur donner un espace de détente, un espace de repos, une pause définie avec eux pour se soustraire de cette pause que la phase d'évaluation leur impose et dont ils ne voient pas la fin. C'est leur accorder un moment où ils peuvent se retirer des préoccupations qui tournent en boucle dans leur tête, faire un pas de côté, ne plus avoir à réfléchir, se déconnecter d'une réalité qui leur échappe.

Pour compléter, les professionnels à qui j'ai demandé à quoi leur renvoyait le fait de prendre une pause m'ont donné les réponses suivantes : *« parler d'autre chose », « c'est quelque chose que l'on s'octroie, que l'on s'accorde à soi-même, soit parce qu'on est fatigué ou qu'on veut se détendre », « couper », « moment déterminé où l'on se relâche, où l'on change d'air », « c'est mettre les problèmes de côté le temps d'un moment », « se changer les idées, souffler, se reposer », « mettre en suspend et penser à autre chose », « recharger les batteries », « se reposer ».*

³² Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/pause>

b. *Liens entre les deux termes*

Se poser/prendre une pause. Ces homonymes ont des définitions différentes qui pourtant les lient l'un à l'autre. Je vais reprendre les termes employés par les professionnels pour les définir, pour les distinguer et à travers ça, les rassembler :

Se poser : « *se concentrer sur une unique tâche, prendre le temps* » « *le fait d'être en position de repos et non pas en état d'alerte* », « *se poser est un état, un ressenti où l'apaisement envahit le corps, on se sent bien, ouvert* », « *se stabiliser* », « *faire un pas de côté, souffler, retrouver son calme pour agir dans le calme et la réflexion* », « *prendre le temps de la réflexion* », « *se recentrer, se calmer, se concentrer* », « *être tranquille* », « *arrêter le temps* », « *être plus posé, calme, serein et présent à ce que l'on fait. Il n'y a pas l'idée d'interruption mais de modification au sein de l'activité* », « *être disponible* ». Et enfin, la réponse de l'une de mes collègues : « *C'est s'accorder le temps de penser, se recentrer sur soi, sur ce qui nous fait du bien, nous apaise. Ralentir le rythme et vivre l'ici et maintenant. Reprendre son souffle, se reposer physiquement et sur l'autre pour retrouver de la force ou suffisamment d'énergie pour continuer d'avancer. Remobiliser ses ressources dans un environnement qui le permet, c'est-à-dire contenant et bienveillant. Mais c'est aussi s'autoriser à se laisser aller, à se laisser porter et apprendre à prendre soin de soi.* ».

À travers les réponses des professionnels, le rapport au temps est également utilisé concernant « se poser » et beaucoup mettent en avant la détente, le fait d'être tranquille, de pouvoir souffler, termes qui renvoient davantage à la définition de la pause. Aussi, malgré les différences évidentes dans les définitions, les deux termes se rejoignent. Pour autant, je finirai la distinction de ces mots par ces trois réponses : « *« Le travail est interrompu si l'on "prend une pause" alors que le travail peut commencer si l'on "est posé" »* », « *Se poser c'est plus un état d'esprit, faire une pause une action concrète* », « *La pause on l'a prend, on arrête ce qu'on fait, parfois c'est un besoin pour accéder à "la pose" »* ».

Prendre une pause dans l'urgence serait alors de donner un espace, un lieu sécurisant pour contenir le relâchement des défenses des jeunes, un espace suffisamment solide pour qu'ils puissent s'y appuyer. Cela afin de penser à autre chose et d'être disponible dans le présent, et non plus écrasé par les lourdes charges du passé traumatique et de l'avenir incertain, le temps d'un instant et à travers la présence rassurante et la relation de confiance créée par l'éducateur spécialisé.

B. Une longue réflexion aboutissant à un projet journal

1. Un projet ayant mis du temps à émerger

Prise moi-même par la dynamique institutionnelle où tout va très vite, j'ai mis longtemps à envisager un projet auquel je croyais et qui correspondrait aux attentes de la structure et aux besoins des jeunes. Si je me suis rapidement focalisée sur l'aspect particulier de ce temps suspendu, figeant les angoisses des jeunes sur une durée inconnue, la mise en place d'un projet concret en lien avec mes questionnements a pris un certain temps. En effet, je souhaitais mettre en place un projet pour aider les jeunes à se poser sans moi-même parvenir à prendre le temps de visualiser de façon concrète ce que je souhaitais faire avec eux. C'est une structure où les professionnels sont toujours en action, à devoir gérer une multitude de tâches différentes parfois de façon simultanée. Peu habituée à ce type d'organisation, et ayant besoin de véritable temps de réflexion pour comprendre le sens de mes actions, je me suis laissée prendre par le fonctionnement de l'institution sans trouver de moment de pause pour réfléchir à mon projet. Par ailleurs, le fonctionnement ne m'a pas permis d'avoir de réels temps d'échange avec les professionnels afin de partager mes premières idées, retours qui auraient pu me permettre d'analyser plus rapidement les freins de celles-ci.

Le fait de devoir écrire un mémoire en lien avec un projet d'accompagnement éducatif et les attentes de ma structure de stage m'ont d'autant plus mis la pression que mes idées étaient totalement éparpillées. Mais après plusieurs semaines de réflexion, de passage à l'écrit de mes idées, de confrontation sur la faisabilité de celles-ci, l'idée de la création d'un journal³³ avec les jeunes m'est apparue comme l'aboutissement de toutes mes réflexions. Bien qu'il m'ait fallu un certain temps pour aboutir à un projet, il ne faut pas oublier que l'éducateur spécialisé ne doit pas se contenter de mettre en place un projet coûte que coûte mais bien réfléchir à l'intérêt que celui-ci aura concernant les besoins des jeunes, l'intérêt qu'il aura en rapport aux missions de l'institution sans oublier le sens qu'il y met lui-même. Mettre en place un projet c'est d'abord être en capacité de le porter soi-même avant de pouvoir le mettre en place auprès du public.

2. L'intérêt d'un journal

Durant chacun de mes stages, j'ai toujours porté un fort intérêt sur l'écoute de l'Autre et ai toujours réfléchi à la façon dont je pouvais leur permettre un espace d'expression. Cet intérêt s'est retrouvé avec le public des mineurs étrangers, avec une volonté de pouvoir faire

³³ Voir Annexe 2 : Projet de départ

des ponts entre l'ailleurs et l'ici. De plus, les jeunes, et notamment dans cette structure, se retrouvent dans une position d'attente et de dépendance à l'égard des différentes instances qui détiennent le pouvoir sur leur sort. Ils sont dans une position de demandeur dans une situation précaire où même la réponse à leurs besoins vitaux est bradée. Afin de les sortir de ce rapport qu'ils peuvent avoir avec les professionnels, et dans la volonté de valoriser qui ils sont et de leur faire prendre conscience que leur culture est une richesse et qu'ils peuvent eux aussi nous apporter des choses, j'ai pensé à faire un journal avec eux dont ils seraient les seuls auteurs.

La création d'un journal par les jeunes à destination des autres jeunes réponds ainsi, à mes yeux, aux diverses observations, à mes ressentis et aux théories concernant ces jeunes. Le journal réunit plusieurs points qui me paraissent importants auprès de ce public :

- Reprendre une place d'acteur : L'idée de mon atelier était de pouvoir leur redonner une place d'acteur dans la mesure où je voulais qu'ils soient créateurs de l'intégralité du journal. Cette décision avait pour but de les sortir de la passivité de leur accompagnement où ils sont dans l'attente et dans la dépendance des services sociaux concernant le moindre de leurs besoins. Faire un journal nécessite une répartition des tâches et leur donne ensuite la responsabilité de celles qu'ils se sont engagés à accomplir.
- Retrouver la parole : Par le biais du journal, je souhaitais leur offrir un espace d'expression leur permettant de se raconter. Le fait d'utiliser un support écrit permet, d'une part, de travailler avec eux l'écriture de la langue française et de leur apprendre l'utilisation du traitement de texte sur l'ordinateur. Mais l'écrit permet également de laisser une trace. Dans une histoire entrecoupée de ruptures, l'atelier journal permet alors de garder en mémoire une trace de leur passage à l'ATMIE car ce qui est écrit demeure dans le temps.
- Réinvestir leur humanité : Comme expliqué plus haut, ces jeunes peuvent avoir vécu des situations très déshumanisantes avant d'arriver à l'ATMIE. Aussi, il était important pour moi de leur donner un espace de revalorisation en prenant appui sur leurs ressources, leur culture et l'intérêt porté à leur point de vue. La valorisation vient toucher leur narcissisme et par la médiation créatrice, restaurer quelque chose de l'Être, sortant alors du superficiel induit par une structure d'urgence.

À cette période de l'adolescence, à laquelle se rajoutent toutes les difficultés liées aux traumatismes divers précédemment cités, il me paraissait alors important de travailler avec eux autour d'une revalorisation en les rendant acteur et créateur et d'inscrire leur réussite sur papier, pour qu'ils laissent une trace qui prenne place dans leur histoire.

V. De la théorie à la pratique : le déroulement du projet

Ce projet a été réalisé avec quatre jeunes : Nabih (Bangladais), Evan (Ivoirien), Bouna (Malien) et Sondo (Malien).

A. L'atelier journal comme moyen d'expression

1. La place du journal en France

Avant d'entamer le véritable travail de création du journal avec les jeunes, il me paraissait important de resituer la place qu'occupe le journal en France ainsi que son utilité au regard des lois fondamentales de la démocratie : la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Un premier temps d'échange a alors eu lieu autour de trois questions que je leur ai posées, séparées par des explications : Savez-vous ce qu'est un journal et à quoi il sert ? Pour vous, qu'est-ce que c'est la liberté d'expression ? Dans quel cas ne peut-on pas exprimer son opinion librement ?

a. *La liberté d'expression, une liberté fondamentale des sociétés démocratiques*

Ces premières questions ont amené des échanges intéressants en révélant leur manque de connaissance face à ces libertés qui sont pourtant en France une évidence. Je leur ai alors rappelé le cadre légal, en commençant par l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière »³⁴. Mais également au regard de l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »³⁵. Ces droits étant à nouveau confirmés et protégés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que

³⁴ Cour Européenne des Droits de l'Homme. URL : <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=basictexts&c=fre>

³⁵ Legifrance. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

ce soit ».³⁶ C'est dans ce cadre que la liberté de la presse se positionne comme un principe fondamental d'un pays démocratique. Pour ces jeunes venant de pays dans lesquels ces libertés ne sont pas forcément existantes, il était important de leur faire prendre conscience de l'importance de celles-ci dans le pays d'accueil où ils se trouvent actuellement.

b. Les restrictions de cette liberté

Un des jeunes propose une réponse à ma question : dans quel cas ne peut-on pas exprimer son opinion librement ? « *C'est quand, dans une réunion par exemple, tu prends la parole alors qu'on ne te l'a pas donnée* ». J'énumère alors les différentes restrictions m'attardant plus spécifiquement sur deux d'entre elles : la protection des personnes et des droits de la personnalité (« la diffamation, l'injure, l'atteinte à la vie privée, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, ... »³⁷) et la protection de la réputation ou des droits d'autrui, aux travers, plus spécifiquement, de la protection des informations confidentielles et de la protection du droit à l'image. Cela m'a permis de faire le lien avec leur prise en charge et la confidentialité que les travailleurs sociaux ont à leur égard concernant les informations liées à leur vie privée. Les jeunes ont ensuite questionné le droit à l'image permettant de discuter sur le droit de refuser d'être pris en photo et l'interdiction de publier des photos sans l'accord des personnes concernées. La discussion a ensuite dérivé vers les réseaux sociaux, ce fut alors l'occasion de faire de la prévention sur le fait que toute photo ou information déposées sur internet tombe dans le domaine public et les différents sites peuvent ainsi utilisés en tout état de droit des éléments qu'ils ont pu publier.

Cette première partie de l'atelier a été très intéressante. Les jeunes ont été très attentifs et plutôt participatifs en posant quelques questions et en cherchant à répondre aux miennes. La deuxième partie de cette première séance était ensuite tournée vers le contenu du journal dont ils allaient être les créateurs.

³⁶ Nations Unies. URL : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

³⁷ Ooreka, *Liberté d'expression*. URL : <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/553907/liberte-d-expression> [Consulté le 10 mars 2018]

2. Donner aux jeunes les moyens pour qu'ils s'expriment librement

a. *Organisation du journal : le contenu*

Pour commencer, je les ai invités à feuilleter différents journaux et magazines choisis au préalable. Ce temps avait pour but de les familiariser avec la mise en forme possible d'un journal, les différentes manières de présenter les choses et les différentes rubriques existantes. Ils ont pu citer quelques éléments : des témoignages, des écrits, des photos, des interviews. Puis je leur ai expliqué les deux parties que je souhaitais faire apparaître dans le journal. Cette volonté de leur proposer une structure pensée au préalable était dans le but de ne pas les laisser se perdre dans une trop grande liberté. En effet, lors des médiations réalisées durant ma formation, j'ai pu appréhender cette notion du cadre et de l'importance de poser des limites. Lors d'un atelier poterie, le premier exercice consistait à créer quelque chose avec l'argile déposé devant nous. Je l'ai trouvé plutôt angoissant, créer quelque chose sans thématique associée me laissant face à une infinie de possibilités. Partir de rien peut faire peur car il y a tout à construire et l'éparpillement peut vite se faire sentir. Proposer une liberté dans un cadre précis avec certaines consignes a tout de suite été plus rassurant car celles-ci permettaient d'envisager une fin à mes idées tout en me permettant d'être libre dans ce que je souhaitais créer à l'intérieur de cet espace protégé.

Les deux parties du journal sont les suivantes : la première plus en lien avec l'ATMIE afin d'inscrire le journal dans la structure et d'amener les jeunes à investir celle-ci. Je leur ai demandé de réfléchir ensemble à un aspect de l'ATMIE dont ils souhaitaient parler en les renvoyant à l'idée que c'était pour présenter la structure à un nouveau jeune par exemple ou n'importe qui venant à l'ATMIE. En effet, l'argument déployé était de présenter un aspect de la structure à un nouvel arrivant via le regard des jeunes pris en charge. Au vu de leur difficulté à comprendre réellement ce qui leur été demandé et à se décider, je leur ai donné des exemples, en essayant tout de même de ne pas trop les orienter. La deuxième partie, quant à elle, leur est réservée et est plus en lien avec qui ils sont. L'idée étant de les faire partager quelque chose qu'ils aiment, quelque chose qu'ils aimeraient faire découvrir aux autres jeunes mais également aux professionnels. Je leur ai donné des exemples afin qu'ils ne se sentent pas piégés par une possible obligation de parler de choses trop personnelles : présenter son pays, présenter une fête de son pays, présenter un sport, présenter une recette.

Suite à cette première sécurisation par le cadre comme garantie d'une libre expression dans un espace délimité, un autre point devait être abordé afin que chaque jeune ait la

possibilité de s'exprimer sans restriction due aux éventuelles difficultés avec la langue française.

b. Les moyens mis en œuvre pour permettre l'expression des jeunes

Sur les quatre jeunes participants à l'atelier, l'un d'entre eux, Nabih, ne parlait pas français mais bengali et anglais. Afin qu'il ne perde rien des échanges avec le groupe et qu'il puisse être entendu, j'ai fait appel à un interprète lors des moments collectifs et lors des moments individuels. En effet, l'atelier fluctuait entre rencontre en groupe et moments individuels avec moi, cet aspect permettant aux jeunes de ne pas se sentir dans l'obligation de parler devant l'ensemble du groupe notamment par rapport à la deuxième partie du journal. Il n'est pas toujours évident de parler de soi et encore moins lorsque les regards posés sur nous se multiplient. C'est là encore une expérience individuelle éprouvée, la relation duelle étant parfois plus adaptée à l'expression de soi.

D'autres limites sont apparues, celles de l'écrit. Cette difficulté concernait Nabih et Bouna, qui m'ont tout de suite avertie. Je les ai alors rassurés en leur expliquant que dès qu'ils s'occuperont de l'une des parties du journal, nous la ferions ensemble et que je m'engageais à écrire ce qu'ils pourraient dire à l'oral. Afin de ne pas les priver de l'écrit, je leur indique que le journal se faisant sur ordinateur, ils pourront retranscrire leur texte que j'aurai préalablement réécrit de façon manuscrite. Concernant Sondo et Evan qui ont précisé être en capacité d'écrire, je les ai encouragés à le faire et à me présenter ensuite leurs écrits sans qu'ils aient peur de faire des fautes car ce n'est pas ce qui compte le plus dans l'atelier présenté.

Pour garantir l'expression des jeunes sans qu'ils se sentent limités par un manque d'ajustement à leur besoin, il était nécessaire de prendre en compte l'ensemble des limites pouvant restreindre leur liberté d'expression : barrière de la langue, écriture, timidité, peur du jugement, et de leur donner les moyens pour les dépasser. La première séance est importante car elle présente l'atelier et les participants mais doit également instaurer dès le début un sentiment de confiance afin que chacun puisse investir l'atelier sans crainte.

B. L'organisation du journal

Pour créer le journal, j'ai oscillé entre temps collectifs et temps individuels. Il était important de créer un groupe, qu'ils se reconnaissent en tant que tel et qu'ils s'engagent ensemble à produire le résultat final. Mais les productions écrites, dont celles concernant la deuxième partie du journal, imposaient des temps individuels avec chaque jeune.

1. Les séances collectives

a. *Le déroulement des séances*

De décembre à février³⁸, temps durant lequel s'est déroulé l'atelier, quatre séances collectives ont été organisées.

	1^{ère} séance	2^{ème} séance	3^{ème} séance	4^{ème} séance
Date	20/12/2017	04/01/2018	02/02/2018	26/02/2018
Horaire	10h	14h	10h	10h
But de la séance	Présenter l'atelier	Restitution des premières parties liées à la fête de Noël	Restitution collective des différentes parties finalisées	Montrer le document final de façon numérique et choisir la photo de couverture
Interprète	Anglais	Bengali	Bengali	Non
Lieu	Salle d'entretien	Salle d'entretien	Salle d'entretien	Bureau des professeurs

1^{ère} séance : Lors de la première séance³⁹, les jeunes ont choisi de parler de la fête de Noël, étant donné que l'événement allait bientôt se dérouler et que c'était la préoccupation majeure de l'accueil de jour. Ils se sont alors répartis les tâches en fonction des forces et faiblesses de chacun.

Répartition des tâches	
Nabih	Prendra les photos lors de la fête
Evan	Interrogera des professionnels et des jeunes pour savoir comment s'est déroulée la fête
Bouna et Sondo	Feront un article sur comment s'est passée la fête

En effet, Sondo souhaitait dans un premier temps faire les photos. Puis, se rendant compte que Nabih allait se trouver en difficulté, il lui a laissé cette tâche. Puis, avec Evan, ils se sont engagés à écrire, étant donné qu'ils en avaient la capacité. Bouna quant à lui s'est engagé à raconter comment s'était passée la fête avec mon aide pour retranscrire ses mots.

2^{ème} séance : Lors de cette séance, le but était de mettre en commun le travail fourni concernant la fête de Noël. Evan étant absent, j'ai néanmoins pu présenter les interviews qu'il avait pu effectuer à Nabih et Bouna. Bouna a raconté ses souvenirs de la fête que j'ai notés sur

³⁸ Annexe 3 : La répartition des différents temps sur l'ensemble de l'atelier.

³⁹ À la suite de cette première séance, j'ai rempli un document résumant chaque moment de rencontre. Voir Annexe 4 : Compte-rendu des séances.

une feuille. Nabih et lui ont ensuite sélectionné une trentaine de photos de la présélection déjà faite par Nabih.

3^{ème} séance : Cette séance a permis de montrer le travail que chacun avait fait jusque-là, que ce soit concernant la fête de Noël ou leur partie individuelle. Je les ai invités à présenter eux-mêmes les différentes choses qu'ils avaient pu faire. Chacun a alors présenté les tâches effectuées ainsi que comment ils se sont sentis lors de celles-ci (interviews, prendre des photos), puis, leur partie personnelle en donnant seulement le titre ou les grandes lignes de celle-ci.

4^{ème} séance : Enfin, cette séance servait à leur montrer la mise en page finale du journal et le rendu qu'il allait avoir. C'était également l'occasion de les faire choisir la ou les photos pour la couverture. Sondo et Bouna ont proposé des idées qui ont été retenues par le groupe entier : une photo d'eux quatre et une photo de la fête de Noël.

b. Attitudes des jeunes durant les séances collectives

À la suite de chacune de ces séances, j'ai créé un tableau afin de noter l'attitude de chaque jeune. Ces tableaux m'ont alors permis d'avoir un retour sur la façon dont l'atelier était investi par les jeunes et notamment lorsqu'ils étaient en groupe.

	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance	3 ^{ème} séance	4 ^{ème} séance
Jeunes	Attitudes, participation			
Nabih	À l'écoute, pose des questions, répond à celles qui sont posées, semble intéressé.	Attentif, participe, investi.	Attentif, participe.	Peu concentré mais participe quand il le faut.
Evan	Demande régulièrement la fin de l'atelier mais participe, répond aux questions, propose des choses.	Absent (rendez-vous médical)	Attentif, participe.	Attentif, participe.
Bouna	Peu de participation mais attentif.	Peu concentré, avachi sur le bord du canapé, les écouteurs dans les oreilles. Il demande quand il peut partir, répond à côté. Ne semble pas intéressé.	Excusé : à l'école	Peu concentré mais participe.
Sondo	Peu de participation mais attentif.	Absent	En retard. Attentif, participe.	En retard. Attentif, participe.

Mais, pour comprendre les différents comportements des jeunes, il faut restituer l'intégralité du contexte.

c. L'impact du contexte

L'horaire : Les jeunes peuvent venir prendre leur petit-déjeuner de 9h à 9h45 avant de commencer la classe à 10h. Commenant à 9h le jour de la 1^{ère} séance, il était plus facile pour moi de vérifier la présence des jeunes, de les mobiliser à rester, de préparer la salle et d'accueillir l'interprète. Concernant la 2^{ème} séance, ma pause repas étant fixée de 13h à 14h, l'interprète était présent à mon retour alors que je n'avais rien pu préparer. Par ailleurs, le repas du midi pour les jeunes étant de 12h à 14h, beaucoup d'entre eux viennent manger et repartent juste après. Enfin, les professionnels rassemblaient les jeunes pour présenter les activités de l'après-midi. Cet horaire est donc beaucoup moins calme que la matinée et ne m'a pas permis de vérifier la présence des jeunes. Je n'étais donc moi-même pas prête à 14h pour démarrer l'atelier dans de bonnes conditions.

J'ai donc remis des horaires de matinée pour les dernières séances afin de pouvoir garantir le cadre qui avait pu m'échapper lors de la 2^{ème} séance : après avoir ouvert la salle et appelé Bouna pour qu'ils rejoignent Nabih et l'interprète déjà installés, je devais aller récupérer les documents que j'avais préparés. Durant ce temps d'attente, Bouna est sorti et est allé se faire un thé. Je lui ai alors demandé de nous rejoindre, avec son thé, mais celui-ci prenait son temps. La directrice étant à côté, a soutenu ma demande auprès du jeune de se dépêcher, en jetant son thé dans l'évier. Bouna est donc venu mais contrarié.

Le but de la séance : La 1^{ère} séance était la découverte, les jeunes ne savaient pas ce que j'allais leur proposer et ils étaient donc présents. Concernant la 2^{ème} séance, elle devait restituer les différentes tâches que les jeunes s'étaient réparties la fois précédente par rapport à la fête de Noël. À la date de notre rendez-vous, Nabih et Evan avaient fait ce à quoi ils s'étaient engagés à faire. Sondo, absent lors de la séance n'était également pas venu lors de la fête. Quant à Bouna, son retour sur la fête s'est fait lors de cette 2^{ème} séance.

La 3^{ème} séance avait pour but de montrer au groupe ce que chacun avait fait de son côté concernant leur partie personnelle. J'ai eu l'occasion de les relancer plusieurs fois pour savoir où ils en étaient et j'avais pu bien avancer avec chacun d'entre eux. Ils ont tous pu présenter quelque chose lors de cette séance, et qui plus est, quelque chose de personnel.

Quant à la dernière séance, elle correspondait à la finalisation du journal. Ayant fait moi-même la mise en page, ils étaient plutôt passifs face à ce que je leur montrais.

L'interprète et le lieu : Nabih a été très attentif durant chaque séance, sauf lors de la dernière. Cela peut s'expliquer par l'absence d'interprète ce jour-là, l'empêchant de réellement comprendre tout ce qui pouvait se dire malgré mes traductions dans un anglais approximatif. De plus, si les trois premières séances se sont déroulées dans une salle spécifique, la dernière nécessitait un ordinateur. Lors des premières séances, j'avais choisi la salle nommée « salle d'entretien ». Celle-ci dispose d'une vitre cachée par un rideau, permettant de nous isoler un peu des regards extérieurs. Dans cette salle il y a un canapé, une petite table, quelques chaises et plusieurs coussins colorés. D'une petite superficie, elle permet d'être assez proches les uns des autres. Tandis que la dernière séance s'est déroulée dans le bureau des professeurs, une pièce assez grande avec trois bureaux et deux grandes vitres donnant sur un lieu commun et sur le bureau de la secrétaire. Bouna s'est tout d'abord assis assez loin du bureau où j'étais, puis s'est rapproché après que je lui ai demandé s'il ne voulait pas plutôt se mettre derrière le mur. Nabih, lui, s'est assis sur une chaise roulante et a passé son temps à tourner.

Dans l'intervalle de ces séances collectives, j'ai également proposé des temps individuels à chaque jeune. Ils ont ainsi pu avoir des moments autonomes dont ils venaient me rendre compte une fois leur tâche terminée.

2. Temps autonomes et temps individuels

a. *Nabih*

La fête de Noël : Le jour de la fête de Noël, Nabih est spontanément venu vers moi lorsqu'il a vu que j'avais un appareil photo dans les mains. Il m'a dit que c'était à lui de faire les photos. Je lui ai donc laissé celui-ci, ravie qu'il se souvienne de son rôle en lien avec l'atelier journal. Quelques jours après la fête, je lui ai donné un premier rendez-vous afin de visionner les photos et qu'il fasse une pré-sélection. Ne sachant pas encore le nombre de photos à garder, je lui ai laissé faire un premier choix assez large. Il m'a ensuite confié vouloir restreindre le nombre de photos avec l'aide des autres jeunes. Lors de la deuxième séance, Bouna et lui ont alors choisi une quinzaine de photos chacun. Puis, à l'occasion d'un deuxième rendez-vous individuel, il a choisi les vingt photos définitives, en lien avec les souvenirs de Bouna de la fête.

Partie personnelle : Lors de la première séance collective, Nabih a dit vouloir parler du déroulement de la fête du ramadan au Bangladesh, puis, à la deuxième séance, il a exprimé vouloir raconter son départ et son arrivée en France. Nous programmons alors ensemble un rendez-vous où nous téléphonerons à un interprète. Le jour de notre rencontre, Nabih me montre un texte rédigé en bengali et la traduction qu'il en a faite via Google Traduction. Je l'informe qu'il ne faut pas se fier à cette traduction mais il souhaite éviter l'appel téléphonique. Il dit être timide. Je m'informe alors auprès de l'équipe sur la faisabilité et le coût d'une traduction d'un document. Étant donné que ce n'est pas un document officiel, l'un des professionnels me déconseille cette option. Le temps ayant passé, la traduction n'a pas pu se faire ce jour. J'en profite alors pour faire réfléchir Nabih sur la manière dont il souhaite illustrer son texte. Il me dit qu'il va faire un dessin de son village. Pour profiter de la présence de l'interprète, nous prenons notre dernier rendez-vous après la 3^{ème} séance collective. Nabih lit alors son texte traduit par l'interprète tandis que je retranscris sur Word. Je propose ensuite à Nabih de garder son texte en bengali pour le journal et d'y ajouter la traduction en français, ce qu'il accepte.

Répartition des temps individuels avec Nabih	
28/12/2017	Présélection des photos de Noël
25/01/2018	Sélection finale des photos et choix de l'illustration de son texte
02/02/2018	Traduction de son texte

b. Evan

La fête de Noël : Evan a rapidement souhaité faire des interviews. Après la 1^{ère} séance collective, je l'ai convié à un temps pour discuter avec lui de la manière dont il souhaitait s'y prendre. Il arrive avec une heure de retard je m'étais donc engagée sur autre chose. Nous trouvons tout de même le temps pour définir les questions qu'il souhaitait poser. Je reformule son idée en lui demandant si c'est bien cela qu'il a voulu dire, ce qu'il confirme. Puis, je lui demande s'il souhaite poser uniquement cette question ou en poser plusieurs et combien de personnes il souhaite interroger : il décide de ne poser qu'une question et qu'il interrogera cinq personnes. J'imprime alors cinq feuilles avec la question inscrite : *Qu'avez-vous pensé de la fête de Noël ?* Nous discutons ensuite de la manière dont il va aborder les personnes et l'invite à re-contextualiser la question, ex : *« Bonjour, je participe à un atelier journal et j'aimerais vous poser une question concernant la fête de Noël »*. Je lui demande s'il veut que je sois présente au moment de ses interviews, il me répond qu'il peut le faire seul. Je lui donne alors comme délai notre 2^{ème} séance collective. Deux jours avant notre rendez-vous de

groupe, Evan vient me voir, le sourire aux lèvres avec ses feuilles d'interviews. Je lui demande s'il veut me les montrer maintenant ou s'il veut attendre le temps de groupe, il choisit d'attendre. Étant absent lors de cette séance, j'ai néanmoins pu récupérer son travail et le présenter à Nabih et Bouna.

Partie personnelle : Dès la première séance Evan souhaitait présenter le déroulement de la fête de Noël en Côte d'Ivoire. Il s'est alors engagé à rédiger de son côté un texte et nous avons déterminé une date pour qu'il me le présente. Ayant oublié son texte le jour où nous nous étions donnés rendez-vous, je lui dis de mettre son document dans son sac pour qu'il puisse me le montrer dès qu'il me voit. Le 30 janvier, Evan vient vers moi sourire aux lèvres et me tend une feuille de classeur écrite recto et le début du verso. Je le félicite et le remercie pour le travail qu'il a accompli et le rassure sur le fait que je ne porterai aucun jugement sur ce qu'il a écrit. Nous prenons le temps de corriger ses quelques fautes et quelques tournures de phrases incorrectes. Néanmoins, je prends soin de garder les termes qu'il a employés ainsi que la construction de ses phrases dans la mesure où elles ont un sens afin de garder l'authenticité de son écrit. Je lui demande ensuite s'il souhaite que l'on scanne son document ou bien s'il veut le saisir sur l'ordinateur. Il répond de façon vive qu'il veut utiliser l'ordinateur. Nous convenons alors d'un rendez-vous pour cela. Lors de ce temps, il exprime ses appréhensions car c'est la première fois qu'il utilise l'ordinateur. Je lui explique l'utilisation de la souris ainsi que les fonctions de base de Word. Evan a bien retenu l'utilisation du clavier et nous avons eu le temps de rechercher sur internet des images pour illustrer son texte.

Répartition des temps individuels avec Evan	
29/12/2017	Choix de la question et du nombre de personnes à interroger
30/01/2018	Lecture et correction de son texte
14/02/2018	Retranscription de son texte sur Word et choix des images pour l'illustrer

c. Bouna et Sondo

Bouna : Concernant la fête de Noël, Bouna devait faire un article sur la façon dont s'était déroulée la fête. Je lui avais demandé d'y réfléchir seul de son côté et c'est lors de la 2^{ème} séance collective qu'il a pu en dire quelques mots. J'ai alors noté sur une feuille les souvenirs qui lui venaient. Concernant sa partie personnelle, Bouna avait pu dire lors de cette séance, qu'il allait parler de sa vie en France. Puis, lors du premier temps individuel, il a exprimé ses difficultés à parler. Il s'est avéré qu'il ne souhaitait pas aborder ce sujet. Je l'ai

alors rassuré en lui expliquant que, pour moi, il n’y avait pas de sujet imposé et qu’il était libre de parler de ce qu’il voulait. Je lui ai demandé ce qu’il aimait et il a rapidement fait le choix de parler de la musique et de la cuisine. Mais il exprima à nouveau sa difficulté à mettre en forme ses idées. Je lui ai alors proposé de lui poser des questions, ce qu’il accepta. Après avoir recopié rapidement ses réponses à l’écrit, je lui ai demandé s’il voulait retranscrire son interview sur l’ordinateur. Il répondit qu’il voulait le faire mais pas seul car il ne sait pas utiliser l’ordinateur. Afin de lui permettre de retranscrire l’intégralité de notre échange sans difficulté, j’ai recopié mes notes sur une feuille en réécrivant des phrases entières. Nous avons fait un premier temps ensemble sur l’ordinateur où je lui ai appris les bases de celui-ci. Puis, j’ai passé le relai aux collègues du foyer. Bouna était très concentré lorsque nous étions ensemble et, les retours de l’animatrice allaient également dans ce sens. Bouna allait spontanément la voir pour terminer la retranscription et s’est montré très investi durant ce temps-là. Il est ensuite venu me voir à l’accueil de jour pour que je lui imprime le document terminé qui m’avait été envoyé, document dans lequel il avait ajouté des photos pour illustrer.

Répartition des temps individuels avec Bouna	
27/01/2018	Echange autour de la musique et la cuisine
28/01/2018	Début de retranscription sur Word
30/01/2018 & 01/02/2018	Retranscription de son texte sur Word et choix des images pour l’illustrer avec l’animatrice du foyer

Sondo : Sondo n’était pas présent à la fête de Noël, il n’a donc pas participé à la première partie du journal. En revanche, après l’avoir sollicité à nouveau sur son souhait ou non de faire partie du journal, il a accepté de fournir un écrit sur quelque chose dont il souhaitait parler. Je lui ai alors demandé de faire cet écrit pour la 3^{ème} séance collective. Le jour de cette séance, bien qu’il soit arrivé en retard, il a déplié une feuille de papier qu’il m’a ensuite tendue. Je ne savais pas de quoi il allait parler. Il avait écrit quelques lignes, assez personnelles, sur le déroulement de la fête de Noël au Mali mais plus précisément, au sein de la famille de son meilleur ami. Il a souhaité également retranscrire son texte sur Word, un temps d’apprentissage sur l’ordinateur lui a donc été également accordé et il a pu taper son texte. Pour illustrer celui-ci, je lui ai demandé ce qu’il voulait y mettre, s’il n’avait pas une photo avec son ami justement. Il m’a alors montré une photo avec son ami et me l’a ensuite envoyée.

Répartition des temps individuels avec Sondo	
15/02/2018	Retranscription de son texte et choix d’une photo pour illustrer

VI. L'atelier journal à l'heure de l'évaluation

A. Les contradictions et difficultés rencontrées

1. Libérez la parole par le biais d'un atelier imposé ?

a. *Le choix des jeunes*

Pour mon atelier, j'ai choisi avec quels jeunes j'allais travailler et leur ai donc, en quelques sortes, imposé ce journal. En effet, ce choix s'est fait pour plusieurs raisons.

Comme présenté plus haut, l'ATMIE dispose de deux types d'hébergement, le foyer et les hôtels. Les jeunes dans les hôtels se retrouvent plus isolés que ceux du foyer avec moins de présence éducative et donc moins d'opportunités pour les professionnels d'apprendre à les connaître autrement que par leur manque. J'ai donc pris la décision de ne pas faire d'inscription pour ne pas prendre le risque que des jeunes du foyer s'y inscrivent. Après ce premier choix, excluant vingt-cinq jeunes, je me suis concentrée sur les jeunes n'étant pas encore scolarisés et étant arrivés depuis au moins un mois au moment où je présentais mon atelier. En effet, la première partie du journal évoquant une part du fonctionnement de l'ATMIE, il me paraissait peu pertinent de proposer l'atelier à un jeune qui venait d'arriver dans la structure et qui était encore en position d'observation voire de survie. Cela réduisait alors à nouveau le nombre potentiel pour mon atelier. Une autre donnée m'a intéressée dans mon choix final. Deux ateliers de théâtre s'étaient mis en place quelques temps avant que je propose mon atelier, impliquant un grand nombre de jeunes. Le théâtre permettant aux jeunes de s'exprimer, je me suis alors intéressée aux jeunes des hôtels non scolarisés et ne participants pas aux ateliers permettant l'expression, soit : Nabih, Sondo et Evan. Je n'avais pas prévu Bouna au départ mais un autre jeune, pour lequel j'ai appris la scolarisation au moment de l'inviter à la première séance. Mon choix ne s'était pas porté sur Bouna car il était dans la même chambre d'hôtel qu'Evan, et je voulais favoriser la rencontre entre différents jeunes n'ayant pas nécessairement la possibilité de le faire. Mais le jour de la première séance, lorsque j'ai indiqué à Evan, Nabih et Sondo que l'atelier allait débiter, Bouna s'est joint au groupe.

Ces différentes raisons expliquent ma décision de proposer l'atelier à certains jeunes qui étaient, selon moi, les plus isolés. De plus, faire ce choix me garantissait de pouvoir mettre en place mon atelier sans trop de difficultés et de pouvoir m'organiser plus facilement qu'avec des jeunes scolarisés par exemple et donc peu présents à l'accueil de jour.

b. Mobiliser les jeunes

La contradiction entre mon projet (libérer la parole) et la manière dont je l'ai mis en place (d'une certaine manière, imposé) s'est faite jour au moment de mobiliser les jeunes.

Si Nabih et Evan étaient plutôt investis, j'ai eu plus de mal à mobiliser Bouna et Sondo. Ces derniers étaient plutôt dans la fuite : absence au rendez-vous, évitement. Je me suis alors questionnée sur comment les faire participer à cet atelier où je leur dis qu'ils sont libres de s'exprimer tout en leur ayant imposé de le faire par le biais du choix nominatif effectué pour celui-ci. Est-ce que je dois respecter cette non-volonté affichée ? Mais, le fait de ne pas insister ne peut-il pas être perçu par les jeunes comme un abandon, un oubli, une mise à l'écart du projet auquel ils étaient associés au départ ? J'ai alors demandé conseil à l'équipe. L'un des professionnels m'a conseillé d'insister auprès des jeunes, malgré leur refus, en appuyant sur l'idée qu'ils ne se rendaient pas encore compte du bienfait que pouvait leur faire l'atelier mais que c'était important qu'ils aillent jusqu'au bout.

Je suis donc allée voir Bouna et Sondo, séparément, dès que j'ai pu les croiser dans l'accueil de jour avec l'idée de l'engagement en tête. J'ai donc insisté auprès d'eux sur l'engagement qu'ils avaient donné lors de la première séance de participer à celui-ci mais leur ai également demandé s'ils souhaitaient, ou non, répondre à cet engagement. Je leur ai indiqué à nouveau que je ne pouvais pas les forcer mais qu'il était dommage qu'ils ne se saisissent pas de cette possibilité d'exprimer quelque chose qui est important pour eux. Bouna et Sondo ont finalement accepté de poursuivre l'atelier jusqu'à la fin.

2. Les parties individuelles

a. L'incertitude concernant le récit des jeunes : Nabih

Quand Nabih a exprimé vouloir raconter son départ du Bangladesh et son arrivée en France, j'ai été confrontée à la difficulté de n'avoir aucune idée de ce qu'il allait pouvoir dire. Aussi, si l'atelier journal se prêtait totalement à l'accueil du récit des jeunes, plusieurs questions me sont venues : s'il évoque des événements de l'ordre du trauma, est-ce que je serai en capacité d'accueillir son discours ? Et, étant un journal destiné à être lu, comment lui laisser la possibilité d'exprimer ses besoins sans risquer la censure ? Face à mes interrogations, je suis allée demander conseil à la psychologue qui m'a répondu que c'était à moi de veiller à ce qu'il n'aille pas trop loin dans le récit de ses éventuels traumatismes tout en lui indiquant que certains passages pouvaient être trop difficiles pour figurer dans le

journal. Elle m'a ensuite communiqué sa disponibilité une fois le moment d'échange avec Nabih effectué en fonction de ce qu'il m'aurait raconté.

b. Mes retours en formation : Evan

Evan a été plutôt autonome durant l'atelier. Pour autant, il souhaitait pouvoir retranscrire son texte sur l'ordinateur, ce temps me permettant d'être en individuel avec lui. Au vu des délais pour l'impression du journal, il ne me restait que très peu de temps pour pouvoir tout terminer. Mes regroupements scolaires ont alors été une difficulté dans l'organisation de cet atelier, repoussant les rendez-vous à chacune de mes absences. Afin de pouvoir avancer et de permettre à Evan de continuer à faire son travail malgré mon absence, j'ai demandé aux professeurs de F.L.E s'ils pouvaient se charger d'accompagner Evan pour cette retranscription. Ils m'ont alors donné leur accord, tout comme Evan. Ce passage de relais me permettait d'être moins stressée par rapport à la date d'impression du journal que je m'étais fixée. Cependant, à mon retour rien n'avait été fait. Cela m'a alors amenée à réfléchir à l'importance de l'équipe pour poursuivre un projet lorsque celui qui le porte s'absente. Si l'équipe ne prend pas le relais ce sont alors les jeunes qui se retrouvent impactés. Je pense qu'il est donc plus intéressant, pour s'assurer d'aller jusqu'à la fin d'un projet, d'être au moins deux à le porter.

c. L'évolution de la situation des jeunes : Bouna

Lorsque j'ai commencé l'atelier, Bouna n'était pas scolarisé et était hébergé à l'hôtel, deux critères concernant les jeunes envisagés pour ce journal. Bouna a commencé l'école quelques semaines après le début de l'atelier. Bien que sa scolarisation soit une très bonne nouvelle, cela a compliqué l'organisation pour le journal, d'autant plus que Bouna était dans la fuite. Il était donc difficile pour moi de réussir à le voir, le mobiliser et prendre du temps avec lui. Mais dans le même temps, il a été orienté vers le foyer, me donnant la possibilité de le rencontrer en soirée ou le week-end lors de mes horaires sur le foyer. Cela a néanmoins remis en question mon choix de départ, notamment concernant les jeunes des hôtels. Étant donné qu'ils ont chacun la possibilité de se retrouver dans l'un des deux types d'hébergement de l'ATMIE, ce critère reste-t-il réellement pertinent ? De plus, fermer les inscriptions aux jeunes du foyer pour contrer l'injustice en termes de présence éducative vécue par les jeunes des hôtels, n'est-ce pas recréer une injustice en mettant de côté cette fois-ci les jeunes du foyer face à un atelier permettant l'expression de soi ?

d. *Volonté de donner et respect de la loi : Sondo*

Quand Sondo m'a remis son texte, je lui ai demandé s'il n'avait pas une photo avec son meilleur ami pour pouvoir l'illustrer. Lorsque nous nous sommes retrouvés pour la retranscription de son texte, Sondo m'a montré plusieurs photos avec son ami et en a choisi une. Tellement contente de sa participation et touchée par son désir de partager quelque chose d'aussi personnel, je n'ai pas pensé au droit à l'image concernant son ami. C'est lorsque je l'ai montré à la cheffe de service pour qu'elle voit le journal finalisé en terme de contenu qu'elle m'en a fait prendre conscience. Dans le même temps, elle m'a appris que Sondo avait perdu deux de ses meilleurs amis dans un accident de la route. Lorsque j'ai pris un temps avec Sondo pour lui expliquer que je ne pouvais pas laisser le visage de son ami sur les exemplaires destinés à l'ATMIE mais que s'il avait d'autres photos où son visage était un peu caché c'était possible, il s'est complètement fermé. Il a été très affecté de savoir que la photo qu'il avait donnée ne pouvait pas être publiée : « *Je pensais que c'était pour montrer notre travail le journal, c'est pas grave, on enlève la photo, on met rien, ou un dessin animé, n'importe quoi* ». Au vu de l'information que j'avais concernant le décès de ses amis, et la manière dont il a été touché par ce que j'ai pu lui dire, j'ai insisté auprès de lui pour conserver la photo, car cela me paraissait réellement important pour lui. J'ai alors usé d'une retouche artistique afin que celle-ci soit dans le respect de la loi tout en ne privant pas Sondo du besoin de partager cette photo avec son meilleur ami, qui me semble-t-il, représentait une sorte d'hommage.

B. L'atelier journal, un temps de pause qui leur a permis de se poser ?

Malgré les difficultés rencontrées, nous avons pu aller ensemble jusqu'au bout du projet. Après avoir imprimé le journal finalisé⁴⁰, j'ai effectué un bilan individuel⁴¹ avec chaque jeune.

1. Le retour des jeunes sur l'atelier

Afin d'avoir leur point de vue sur la contradiction évoquée plus haut, qui me questionnais, je leur ai demandé comment ils avaient vécu le fait d'avoir été choisis pour cet atelier. J'ai été étonnée de leur réponse, tant dans ma tête le fait d'avoir fait un choix nominatif pour le journal pouvait être perçu négativement. Aussi, Nabih, Evan et Sondo

⁴⁰ Annexe 5 : Journal final, anonymé

⁴¹ Annexe 6 : Bilan de l'atelier, évaluations individuelles

m'ont répondu qu'ils avaient été heureux d'être choisis parmi tous les jeunes et que ce choix montrait un souci de leur situation. Le fait de les avoir choisis témoigne alors d'un intérêt que je pouvais leur porter et a pu leur donner le sentiment d'être considérés, d'être vus, qu'ils constatent qu'ils ne sont pas invisibles. Je n'ai malheureusement pas pensé à demander à Bouna comment il avait vécu, à l'inverse, de ne pas avoir été choisi dès le début. Malgré le sentiment désagréable que j'avais, qui était de leur avoir imposé mon atelier, au vu de leur réponse, je me rends compte que ma manière de leur avoir présenté les choses les a toujours laissés libres, libres de ne pas continuer l'atelier plutôt que les contraindre à aller jusqu'au bout de celui-ci et donc, que je ne leur ai finalement rien imposé.

Je leur ai également demandé comment ils avaient vécu les différentes activités réalisées lors de celui-ci (photos, interviews, écriture...): « *responsabilité* », « *fier* », « *content* », « *courage* », « *se souvenir des bons moments passés* » sont les mots qu'ils ont pu exprimer ; l'apport de l'atelier : « *comment communiquer, se comporter avec les autres* », « *ouverture d'esprit* », « *des souvenirs* », « *apprendre des autres* » ; ou encore comment ils se sentaient maintenant que celui-ci était terminé : « *content et fier de voir le résultat* », « *très heureux d'avoir pu commencer et finir quelque chose* », « *content de soi* », « *des souvenirs* », « *content d'avoir été au bout* ». Je leur ai ensuite demandé de définir l'atelier à l'aide d'un mot, ce qui n'était pas un exercice facile pour eux mais auquel ils ont tous répondu : « *exceptionnel, formidable* », « *joie* », « *découverte* », « *génial* ».

Au vu de leurs réponses, l'atelier a été un succès, du moins dans la manière dont ils l'ont investi. La manière dont je l'ai mené leur a permis de se sentir considérés, de s'inscrire dans un projet à moyen terme et d'aller jusqu'au bout de quelque chose malgré l'aspect temporaire de l'ATMIE et leur vécu ponctué de ruptures, et également de les rendre fiers de ce qu'ils ont pu produire. Ce qu'ils ont pu me dire durant cet entretien individuel me permet de faire le bilan de mon atelier en lien avec mes objectifs de départ mais également en lien avec le diagnostic que j'ai pu effectuer et les questions que celui-ci m'a amené à me poser.

2. Mon regard sur l'atelier en lien avec mon questionnement de départ

Lors des bilans individuels, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai d'abord demandé ce que voulait dire pour eux, « se poser » et « prendre une pause ». Ma dernière question, était de savoir, en fonction de ce qu'ils ont pu me répondre, si l'atelier leur avait permis de « se poser » et de « prendre une pause ». Mes observations tout au long de mon atelier ainsi que les

réponses données par les jeunes m'ont permis de distinguer Nabih et Evan de Bouna et Sondo.

	Se poser	Prendre une pause
Nabih	Avoir besoin de lui	Quand on a beaucoup de travail et donc on n'a pas le temps. Important pour mieux se concentrer
Evan	S'asseoir, recentrer son esprit	Repos, congés, s'arrêter pour un moment donné
Bouna	Calme, assis	Reposer
Sondo	Être tranquille	S'asseoir, discuter, se poser

Nabih	Le fait que l'atelier n'était pas tout le temps c'était bien qu'il y ait des pauses, ça permettait de mieux se concentrer
Evan	Oui parce que l'atelier était espacé dans le temps, pas tout le temps, donc permettait de faire une pause par rapport aux activités quotidiennes
Bouna	Oui, permis de grandir dans la tête / Importance du lieu et des temps individuels
Sondo	Oui parce que ça tue un peu le temps, permet d'oublier certains soucis car concentré sur le moment, sur quelque chose + engagement « je dois faire quelque chose jusqu'au bout »

a. Nabih et Evan : être dans le présent et se diriger vers l'avenir

Nabih et Evan ont mis l'accent sur la pause en lien avec la temporalité. L'atelier a été pour eux une coupure dans un quotidien répétitif tout en pointant l'importance qu'il y ait eu des pauses dans l'atelier même afin que celui-ci ne devienne pas à son tour une habitude. Les séances entrecoupées ont alors permis de faire de cet atelier un moment hors de leur réalité, hors de l'attente sans fin en gardant une distance avec le quotidien.

Nabih et Evan ont tous deux beaucoup investis l'atelier. Nabih s'en est saisi par un désir très fort de parler de lui, de ses racines, l'atelier servant alors de pont entre ici et là-bas. Il a exprimé une réelle fierté et a fait preuve d'une volonté très forte de participer à ce journal et notamment d'avoir l'opportunité de faire vivre une part de son identité, aussi loin de son pays. Lors du bilan il m'a remerciée et a exprimé être reconnaissant d'avoir eu cette possibilité. Quant à Evan, l'ensemble de ses réponses est lié à l'école. Pour lui, l'atelier était un soutien pour sa future scolarité. Il a beaucoup insisté sur le travail de l'écrit, la réflexion, qui l'ont entraîné à ses futures rédactions. La scolarité est quelque chose de très important pour beaucoup des jeunes accueillis, comme évoqué plus haut et Evan confirme ce point. Pour autant, il a pu me dire, lors d'une séance collective : « *Lisa même si je suis à l'école, s'il y a l'atelier, je viendrai* », démontrant l'intérêt porté à la création de ce journal.

L'atelier journal a alors permis à Nabih et Evan de laisser une trace, comme Evan a pu le dire : « *Je suis content d'avoir eu le courage d'écrire quelque chose de personnel, de faire sortir quelque chose de moi, de pouvoir dire et l'écrire sur une feuille* ». Nabih et Evan expriment une fierté d'avoir pu faire partager aux autres un peu de leur culture et ont été capables de voir dans l'atelier des apports ouverts vers l'extérieur. Si je dois faire un lien avec les définitions faites au début, ils me font davantage penser à « se poser » comme « être installé ». En effet, cette coupure dans le temps, ils l'ont mobilisé pour accroître des compétences avec un regard davantage porté sur le présent et l'avenir. L'atelier journal étant alors un support leur permettant de voir qu'ils sont arrivés quelque part et qui pourra les aider à continuer leur chemin.

b. Bouna et Sondo : se reconnecter au passé pour se placer dans le présent

L'atelier n'a pas été vécu de la même manière par Bouna et Sondo. Leurs réponses le prouvent. Tous deux pointent l'apport personnel de l'atelier sur la pause qu'il leur a permis de faire, non pas dans le quotidien, mais plutôt dans leur tête. Aussi, par rapport aux réponses qu'ils ont pu faire concernant le lien entre l'atelier et leur définition des termes, ils associent davantage l'atelier aux définitions qui ont pu être évoquées plus haut du terme « se poser ».

Bouna et Sondo ont plutôt été dans l'éparpillement et la fuite. Si le fait que Sondo était déjà peu présent sur l'accueil de jour, prouvant une mise à distance et la difficulté à sortir de son isolement, Bouna lui, était souvent à l'ATMIE. Si Sondo était plutôt effacé, Bouna était plutôt visible par le rire, les demandes qu'il faisait aux professionnels. Pourtant, l'atelier m'a permis de me rendre compte que Bouna n'était pas réellement présent, ici, avec nous. Pour eux, « se poser » c'est être tranquille, être calme et ils évoquent tout deux l'importance du lieu et des moments individuels permettant la concentration sur autre chose que ce qui peut les torturer. Pour Sondo, l'atelier a permis de « tuer le temps », ce temps indéfini dans lequel ni lui ni Bouna ne trouvent réellement leur place. Ils ne m'ont pas parlé d'avenir, étant tous deux absents du présent, mais beaucoup du passé. Ils évoquent la mémoire, les souvenirs mais surtout l'oubli, l'oubli de leur passé d'avant le parcours migratoire. Cela était si difficile pour Bouna de se rappeler des bons moments vécus au Mali, l'atelier lui a alors permis de retrouver des images, des moments de joie qu'il a pu vivre avant d'être ici. D'ailleurs, l'apport de l'atelier pour Bouna ? Des souvenirs. Des souvenirs de son passage à l'ATMIE, des souvenirs des jeunes, des souvenirs des éducateurs, des souvenirs d'un moment où il a été content de lui, d'un moment où il a pu parler de lui, d'un moment où il a pu accomplir quelque chose

jusqu'au bout. Sondo s'en est également saisi pour faire le deuil, peut-être, un peu, du décès de son ami. Et à travers le journal, de faire vivre, en laissant une trace, un moment de joie qu'il a pu partager en sa compagnie.

L'atelier journal, pour Bouna et Sondo correspondrait davantage aux trois premières définitions de « se poser ». D'abord, « mettre dans un endroit qui assure un support, un appui/mettre (une partie de son corps) sur/contre quelque chose ou quelqu'un ». Le lieu proposé ainsi que les moments individuels ont permis de couper avec l'agitation extérieure mais aussi de couper avec l'agitation qu'il pouvait y avoir dans leur tête. Puis, « se séparer, se débarrasser de ce que l'on porte », en acceptant d'arrêter de fuir et de partager une part d'eux-mêmes, creusant ainsi dans leur mémoire, cette mémoire davantage tournée vers leur traumatisme. Enfin, « être en position de repos, ne pas voler », l'atelier m'ayant permis de les garder près de moi, jusqu'à la fin et de les inscrire un peu dans le présent, en ayant fait ressurgir des bons souvenirs de leur passé, de leur culture et donc, de leur identité.

Sondo était déjà suivi par la psychologue de la structure, mon bilan individuel avec Bouna m'a permis de l'orienter vers elle.

c. Un journal pour être lu ?

Lorsque j'ai présenté mon projet à la direction, il était question de créer un journal par les jeunes et pour les jeunes. « Pour les jeunes » impliquant alors que ce journal aurait pour but d'être lu par le reste des jeunes. Pour ce faire, les professionnelles m'avaient conseillé de faire un journal court, de quatre pages maximum ainsi que de réfléchir à la manière dont j'allais mettre en page le document afin de pouvoir rendre le journal attractif visuellement et qu'il n'y ait pas trop de textes, pour qu'il reste accessible à tous. Si j'ai effectivement pris en compte leur remarque sur la mise en forme du journal final, je n'ai pas souhaité me fixer à leur recommandation de quatre pages. En effet, je ne voulais pas brider la liberté des jeunes en abaissant vers le bas les objectifs de mon projet mais les amener à donner le meilleur d'eux-mêmes en leur faisant confiance sans risquer la censure. Aussi, je n'ai donné aucune limite à leur texte, les invitant seulement à écrire ou dire ce qu'ils souhaitaient partager.

Ce choix que j'ai fait, après le retour par l'équipe de la manière dont les jeunes ont investi le journal une fois celui-ci disponible, rend compte de l'intérêt supérieur que je porte au fait que le journal a été fait « par » les jeunes plus que « pour » les jeunes. En effet, l'équipe m'a expliqué que les jeunes feuilletaient régulièrement le journal laissé dans le bureau de permanence lorsqu'ils attendaient qu'un professionnel s'occupe d'eux sans pour

autant le lire réellement. En effet, il semblerait qu'ils s'intéressent davantage aux images lorsqu'ils consultent le journal. Par ailleurs, certains ont pu également questionner l'équipe sur pourquoi le journal était là, pourquoi eux n'ont pas pu le faire, exprimant qu'ils souhaiteraient eux aussi parler d'eux.

Je me rends compte alors que le fait qu'il soit lu n'a pas un réel impact dans la manière dont j'évalue mon atelier. En effet, pour moi, plus que le fait d'être lu, c'est le fait qu'il soit écrit par les jeunes qui correspondait réellement aux objectifs de mon projet et aux attentes que je pouvais en avoir. Si je visualisais ce journal sous un format presse au moment de présenter l'atelier aux jeunes, je leur avais également présenté les origines du journal à savoir : le journal intime et le journal de bord. Le journal intime étant de l'ordre de l'autobiographie : il est le réceptacle des émotions, des ressentis, du vécu de la personne qui l'écrit. Cela permet de garder en mémoire les événements vécus en les inscrivant dans le temps par le biais des dates. Quant au journal de bord, il permet d'inscrire les événements sous un autre registre, moins émotionnel que le journal intime, mais dans un but d'archiver les actions effectuées dans un cadre précis. Une fois mon atelier terminé, il s'avère que la finalité correspondait davantage à ces deux types de journaux, et notamment le premier : « Le journal est écrit pour soi-même. La question des destinataires a été bien étudiée par Jean Rousset. Or l'auto-destination est délibérée et constante malgré les destinataires possibles et sans doute malgré la perspective de publication. (...) On écrit *d'abord* pour soi, au moins ».⁴²

C. La perspective du projet au sein de la structure

1. La transmission de mon projet à l'équipe

Si l'équipe était au courant que je m'occupais d'un atelier journal, je n'avais pas présenté de façon officielle, en réunion, la manière dont je procédais ni fais de retours sur ce qu'avaient accompli les jeunes depuis le début de celui-ci. J'ai souhaité le faire une fois mon atelier terminé, avant de l'imprimer et de le laisser disponible dans la structure. Or, le jour où je devais le présenter en réunion, celle-ci fut raccourcie en raison de l'absence des intervenants extérieurs qui étaient attendus pour proposer des activités aux jeunes pendant que se tiendrait la réunion prévue pour l'ensemble des professionnels. Aussi, si une réunion a pu avoir lieu, je n'ai pu en parler que pendant cinq minutes et sans le powerpoint que j'avais préparé au préalable. Je n'ai alors pu présenter que le journal en lui-même, la forme finale

⁴² Jean-Pierre JOSSUA, « Le journal comme forme littéraire et comme itinéraire de vie », dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*. [En ligne] Tome 87, Vrin, 2003/4. Pp 703-714. URL : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2003-4-page-703.htm> [Consulté le 12 mars 2018]

ainsi que le contenu en appuyant sur le fait que tous les écrits et le choix des images étaient faits par les jeunes. Je suis sortie un peu frustrée par ce manque de temps car je souhaitais expliquer l'intégralité de ma démarche et transmettre les observations faites concernant l'investissement des jeunes afin d'apporter à l'équipe un autre regard sur eux.

Suite à cette réunion, j'ai pu imprimer le journal et effectuer les bilans individuels avec les jeunes. J'ai alors demandé à la cheffe de service de mettre dans l'ordre du jour de la prochaine réunion le retour que les jeunes avaient pu me faire de l'atelier. Ce partage était important pour moi afin de communiquer les apports de mon atelier dans la prise en charge des jeunes et de transmettre des informations qui me paraissaient essentielles dans l'accompagnement individuel de chacun, et notamment Bouna et Sondo. Une nouvelle fois, je n'ai pas eu l'occasion de le faire étant donné que la cheffe de service était absente le jour de la réunion, la supprimant de fait.

En plus des réunions qui m'auraient permis de transmettre des informations à l'équipe, il me paraissait important d'inscrire mes observations dans la fiche de liaison des jeunes. Cela afin de laisser une trace de leur implication globale et ainsi, permettre un meilleur accompagnement des jeunes par l'équipe.

Face à ce manque de moment formel en équipe pour expliquer le travail que j'ai pu effectuer et ce qu'il a pu révéler de la singularité de chaque jeune, et, confrontée à la fin de mon stage qui approchait, j'ai alors procédé d'une autre manière. En effet, en fonction des ateliers mis en place par les professionnels, je suis allée transmettre les informations à ceux pouvant faire un lien avec les retours et les mises en lumière qu'ont permis mon atelier.

2. Mise en lien avec les professionnels

Le dessin de Nabih : Après avoir dessiné son village, Nabih a exprimé le souhait de pouvoir le reproduire en plus grand et en peinture. Je suis donc allé voir l'animateur, chargé des activités manuelles, pour transmettre le souhait de Nabih. L'animateur a saisi la demande de Nabih en achetant rapidement des toiles et en allant prévenir le jeune de cet achat afin qu'il puisse peindre. La prise en compte de la demande du jeune qui s'est faite par mon biais a permis de faire un lien entre mon atelier et l'équipe, un autre professionnel se portant garant de poursuivre le travail que j'ai pu initier avec Nabih, et cela, même si le journal que j'ai produit n'est pas reconduit et même si mon stage se termine.

L'apprentissage des lois et des droits : En discutant avec une des professionnelles à qui j'évoquais l'idée d'aborder ce qu'était la liberté d'expression lors de la réunion des jeunes afin de re-contextualiser le cadre de celle-ci pour qu'ils comprennent qu'elle fait partie de leurs droits, j'ai appris qu'une autre professionnelle réfléchissait à un projet d'atelier sur la place du journal en France. Je suis donc allée la voir en lui expliquant la méconnaissance de Nabih, Evan, Bouna et Sondo concernant la liberté d'expression et ses restrictions. Si elle m'a expliqué qu'elle souhaitait davantage faire une présentation de la presse en leur apprenant comment reconnaître de vraies informations ainsi que la différence entre les types de journaux en proposant des débats thématiques, nous avons réfléchi ensemble à comment elle pouvait intégrer le rappel du cadre légal sans trop empiéter sur le contenu déjà complexe qu'elle cherchait à mettre en place. Je lui ai donc laissé le document sur lequel je m'étais appuyé lors de ma première séance d'atelier en faisant le lien avec son projet : pour parler de la presse, il est important qu'ils puissent comprendre dans quel contexte elle s'inscrit et à quels grands principes démocratiques celle-ci tend à répondre afin qu'ils comprennent également la différence avec la manière dont leur pays traite les informations et les opinions de chacun.

La création d'un journal : Avant même la fin de mon atelier et la présentation à l'équipe de celui-ci, la directrice avait demandé à deux professionnels, un éducateur et un professeur de F.L.E de créer un journal pour la structure. Lors d'une réunion, l'éducateur chargé de celui-ci avait proposé de s'échanger les informations étant donné que je faisais moi-même un journal. Nous n'avons pas eu la possibilité de le faire lors de ce temps, la raison évoquée étant que nos projets étaient complètement différents. Pour autant, nous en avons tout de même discuté ensemble à un autre moment. Si le journal qu'il met en place sera davantage un journal créé par les professionnels référents et présentant la structure de façon plus complète, une rubrique pour laisser la parole aux jeunes est envisagée. Dans ce cadre, je me suis alors permise de proposer qu'il garde le nom du journal fait par les jeunes pour titrer sa rubrique et je lui ai expliqué la manière dont j'ai procédé pour les laisser aller à l'expression, notamment mon accompagnement et l'importance de pouvoir passer du temps avec eux, individuellement, et de les faire s'investir, notamment, par le biais de la découverte de la retranscription sur l'ordinateur.

CONCLUSION

En arrivant dans ce lieu de stage, j'ai été confrontée à des choses totalement nouvelles qui m'ont fait prendre conscience que le fonctionnement d'urgence ne me correspondait pas ainsi que de l'impact de mes précédents stages et de ma formation dans ma construction professionnelle. En effet, il m'a fallu un certain temps avant de réussir à trouver le projet que je voulais mettre en place et qui répondrait à l'ensemble des acteurs de celui-ci : un projet qui s'inscrit dans une structure d'urgence pour laquelle il n'a pas forcément été aisée pour moi de prendre place, un projet qui répond aux besoins des jeunes en lien avec mes observations, un projet qui répond à mes interrogations, à mes envies et à mes capacités de pouvoir le tenir jusqu'au bout. Il m'a été difficile de trouver des temps de pause dans l'urgence pour réfléchir à ce que je souhaitais faire, un temps qui m'est nécessaire pour trouver du sens à mes actions. Si ce constat me concernant ne m'est pas apparu tout de suite, j'ai pourtant très vite été focalisée sur ce manque de pause pour les jeunes, cette difficulté qu'ils pouvaient avoir à se poser et cesser le temps d'un instant leur course sans fin.

Je me suis alors beaucoup intéressée à ce qui pouvait se jouer psychologiquement pour eux durant cette phase terriblement angoissante durant laquelle leur destin peut basculer, pouvant mettre en échec leur migration sans effacer les douleurs éprouvées durant leur parcours migratoire. Cette notion de temps suspendu, ces journées identiques qui se répètent sans que rien n'avance, mettant en pause leur vie parfois pendant plus d'un an m'a amené à réfléchir à comment les aider à se poser, malgré la particularité de ce temps de prise en charge, en leur proposant un espace leur permettant de sortir de leurs préoccupations habituelles angoissantes tout en les valorisant. Ces termes de « pause » et de « se poser » me sont vite apparus, bien qu'ils ne soient pas évidents à expliquer de prime abord. Les représentations que les professionnels et jeunes pouvaient en avoir m'ont permis d'affiner ma réflexion. Pour moi, il était important de pouvoir mettre en place un espace éloigné de tout enjeu sur leur destin, de couper avec un quotidien répétitif et anxiogène en leur offrant un moment de parenthèse pour qu'ils reprennent leur souffle, pour qu'ils soient dans le présent et non plus seulement pris au piège par leur passé traumatique ou leur crainte de l'avenir.

L'atelier journal que j'ai proposé correspondait alors en tout point, à mes yeux, à l'ensemble des critères qui font la raison d'être d'un projet. Il est inscrit dans le projet d'établissement que les professionnels se doivent de mettre en place des ateliers et des activités éducatifs, ma proposition d'atelier entraînait alors dans les attentes de la structure. Il

répondait également aux besoins des jeunes que j'avais pu observer à différents moments. Enfin, il correspondait à mes propres intérêts, qu'ils soient personnels comme professionnels. En effet, j'apprécie l'écriture et j'ai beaucoup apprécié mettre en place ce journal en amenant les jeunes à s'écrire. Cela rejoint mes intérêts professionnels, construits, affirmés et mis en lumière durant ma formation, à savoir, amener l'Autre à se dire, donner à l'Autre un espace pour libérer sa parole. Très focalisée sur l'écoute dans ma pratique, je souhaitais pouvoir leur donner la possibilité d'oser et d'affirmer leur point de vue, concernant un sujet plus en lien avec l'ATMIE mais également de leur laisser la possibilité de partager quelque chose qui est important pour eux, dans le but de les valoriser. À travers cet atelier je voulais donc leur laisser une place, mettre en lumière leurs compétences afin de les renarcissiser, les rendre acteurs après l'expérience possible de la déshumanisation lors de la migration ainsi que pendant cette phase où leur destin n'est pas encore dans leur main. Cet atelier leur permettait alors d'avoir ce choix de décider sans que personne ne leur impose une manière de penser ou d'agir, de redevenir « humain » en quelque sorte, avec cette liberté de faire des choix et qu'ils puissent être fiers de leur identité.

Au vu des retours qui ont pu être faits par Nabih, Evan, Bouna et Sondo, je suis plutôt fière d'avoir pris le temps nécessaire pour aboutir au projet que j'ai mis en place. La manière dont il a pu être investi par les jeunes confirme qu'il répondait à un réel besoin et répond également aux objectifs que je m'étais fixée. À des degrés certes différents, chaque jeune s'est investi dans celui-ci, est allé jusqu'au bout et a pu exprimer la fierté de terminer ce journal. En fonction de l'espace où je recevais les jeunes ainsi que des moments collectifs et individuels, ils ont tous été à un moment donné dans l'ici et maintenant, à mes côtés, mettant ainsi en pause le quotidien de la structure ainsi que leurs angoisses en se concentrant sur autre chose. Par ailleurs, le journal a permis de laisser une trace de leur passage, un souvenir d'eux, inscrivant dans le temps, dans leur parcours jalonné de ruptures, un bout d'eux-mêmes, d'un moment vécu de leur vie dont ils gardent un bon souvenir.

Mon analyse finale de l'atelier rend compte de deux manières distinctes de l'apport de celui-ci. Si Nabih et Evan se sont saisis de celui-ci pour asseoir des compétences, pour conforter leur place dans le présent afin qu'ils envisagent l'avenir autrement, pour Bouna et Sondo, il a davantage servi à les reconnecter à leur passé, oublié et traumatique. Cela pouvant les amener, à plus ou moins long terme, à réussir à remettre chaque souvenir à sa place afin qu'ils se repositionnent dans le cours de leur vie, à aujourd'hui, ici et maintenant, dans la courbe du temps. L'avenir étant lié au présent et le présent lié au passé, cet atelier a permis à

chaque jeune de répondre à ces besoins particuliers en fonction de là où chacun se trouvait au moment de celui-ci.

Aussi, à la question peut-on se poser dans l'urgence ? Je répondrais, oui, et au regard de l'ensemble de mon stage, cela me semble même très important. Cela peut se faire, mais sous certaines conditions. Pour permettre aux jeunes isolés étrangers de se poser dans une structure d'urgence, et ce, durant la phase d'évaluation, il faut, à mon sens, pouvoir leur proposer un espace sécurisant, leur permettant de sortir de leurs préoccupations habituelles angoissantes afin d'être dans l'ici et maintenant et de pouvoir envisager un après et cela par le biais du lieu choisi, du temps accordé mais surtout de la relation de confiance créée. L'atelier proposé n'est alors que prétexte à cela, l'éducateur spécialisé proposant des projets en lien avec ses compétences, ses désirs et les interrogations qui lui sont propres. Néanmoins, face à ce public, il me paraît essentiel de proposer des ateliers favorisant l'expression, de quelque manière qu'elle soit. La mise en place de ce type d'atelier répond ainsi, à mes yeux, au rôle de l'éducateur spécialisé dont l'essentiel du travail consiste à amener l'Autre à trouver le potentiel en lui-même, à envisager l'avenir en ayant conscience de ses forces, à amener l'Autre à grandir.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BRICAUD Julien, *Accueillir les jeunes migrants, les mineurs isolés étrangers à l'épreuve du soupçon*. Chroniques sociales, 2012

FUSTIER Paul, *Les corridors du quotidien, Clinique du quotidien et éducation spécialisée en institution*, Dunod, 2008

LE BERRE Rozen, *De rêves et de papiers, 547 jours avec les mineurs isolés étrangers*, La découverte, 2017

MANANGA Fransisco, *Intervenir auprès des mineurs étrangers isolés : Entre le maintien des spécificités culturelles d'origine et l'intégration dans la société française*, Du Cygne, 2010

MANOUKIAN Pascal, *Les échoués*, Don Quichotte, 2015

ARTICLES

JOSSUA Jean-Pierre, « Le journal comme forme littéraire et comme itinéraire de vie », dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*. [En ligne] Tome 87, Vrin, 2003/4. Pp 703-714.
URL : <https://www.cairn.info/revue-des-sciences-philosophiques-et-theologiques-2003-4-page-703.htm> [Consulté le 12 mars 2018]

LECONTE Juliette, « Le voyage d'exil ; temps hors cadre, temps hors norme. Quelles conséquences pour les mineurs isolés étrangers ? » dans *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*, Volume 13. N°2, La pensée sauvage, 2012, pp.194-204.

POUTHIER Marine et SALIOU DIALLO Mamadou, « Malakas figés » dans *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*. Volume 14. N°1, La pensée sauvage, 2013, pp. 101-104. P102.

ROISIN Jonas, « Dossier : les jeunes et la migration » dans *Le journal des psychologues*. N°290 Septembre 2011.

SYNTHÈSES

ETIEMBLE Angelina et ZANNA Omar, « Des typologies pour faire connaissance avec les mineurs isolés étrangers et mieux les accompagner », Convention de recherche n°212.01.09.14, TOPIK, Mission de recherche droit et justice, *Actualiser et complexifier la typologie des motifs de départ du pays d'origine des mineurs isolés étrangers présents en France*, Synthèse Juin 2013.

SITES INTERNET

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : poser, pause. URL : <http://www.cnrtl.fr/>

Cour Européenne des Droits de l'Homme. URL : <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=basictexts&c=fr>

France Diplomatie : Article 2 de la C.I.D.E. URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf [Consulté le 12 février 2018]

InfoMIE : *Mineur étranger non accompagné : définition du Haut-Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés*, publié le 22 août 2011. URL : <https://www.infomie.net/spip.php?article661> [Consulté le 3 mars 2018]

Legifrance. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Nations Unies. URL : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Ooreka : *Liberté d'expression.* URL : <https://justice.ooreka.fr/astuce/voir/553907/liberte-d-expression> [Consulté le 10 mars 2018]

Santé Publique France : URL : http://inpes.santepubliquefrance.fr/professionnels-education/outils/fourchettes_baskets/pdf/FI_01.pdf [Consulté le 4 janvier 2018]

MÉMOIRE

DELPORTE Julie, « *Mineurs Isolés Étrangers* », *transitions multiples et métissages réciproques d'adolescents et de pratiques professionnelles au sein des dispositifs d'accompagnement.* [En ligne] Juin 2015. Université Paris V et XIII. Pp 34-35. URL : http://www.infomie.net/IMG/pdf/me_moire_complet.pdf [Consulté le 9 janvier 2018]

RAPPORTS

Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance, *Mineurs non accompagnés, quels besoins et quelles réponses ?*, [En ligne] Février 2017. URL : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_dossier_mna_web2.pdf [Consulté le 12 février 2018]

Projet d'établissement de l'ATMIE, 2015.

Rapport d'activité de l'ATMIE, 2017.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CADRE JURIDIQUE

ANNEXE 2 : PROJET DE DÉPART

ANNEXE 3 : LA RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS SUR L'ENSEMBLE DE L'ATELIER

ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DES SÉANCES

ANNEXE 5 : JOURNAL FINAL, ANONYMÉ

ANNEXE 6 : BILAN DE L'ATELIER, ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES

ANNEXE 1 : CADRE JURIDIQUE

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 :

« Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».¹

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

« Art. L. 116-2. - L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire ».²

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance³ :

« Art. 43 - Les examens radiologiques osseux aux fins de détermination de l'âge, en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable, ne peuvent être réalisés que sur décision de l'autorité judiciaire et après recueil de l'accord de l'intéressé. Les conclusions de ces examens, qui doivent préciser la marge d'erreur, ne peuvent à elles seules permettre de déterminer si l'intéressé est mineur. Le doute profite à l'intéressé. En cas de doute sur la minorité de l'intéressé, il ne peut être procédé à une évaluation de son âge à partir d'un examen du développement pubertaire des caractères sexuels primaires et secondaires. »

« Art. 48 - Le président du conseil départemental transmet au ministre de la justice les informations dont il dispose sur le nombre de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille dans le département. Le ministre de la justice fixe les objectifs de répartition proportionnée des accueils de ces mineurs entre les départements, en fonction de critères démographiques et d'éloignement géographique. »

¹ France Diplomatie, article 2 de la C.I.D.E. URL : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf [Consulté le 12 février 2018]

² Citation tirée de la loi publiée sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr> [Consulté le 12 février 2018]

³ Les citations suivantes sont tirées de la loi publiée sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr> [Consulté le 12 février 2018]

« Art. 49 - Lorsqu'un service de l'aide sociale à l'enfance signale la situation d'un mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, selon le cas, le procureur de la République ou le juge des enfants demande au ministère de la justice de lui communiquer, pour chaque département, les informations permettant l'orientation du mineur concerné. Le procureur de la République ou le juge des enfants prend sa décision en stricte considération de l'intérêt de l'enfant, qu'il apprécie notamment à partir des éléments ainsi transmis pour garantir des modalités d'accueil adaptées. »

Le Code de l'Action Sociale et des Familles⁴ :

« Art. L. 112-3. - La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits ».

« Art. L. 223-2. - En cas d'urgence et lorsque le représentant légal du mineur est dans l'impossibilité de donner son accord, l'enfant est recueilli provisoirement par le service qui en avise immédiatement le procureur de la République. (...) Si, (...) l'enfant n'a pas pu être remis à sa famille ou le représentant légal n'a pas pu ou a refusé de donner son accord dans un délai de cinq jours, le service saisit également l'autorité judiciaire ».

⁴ Les citations suivantes sont tirées du Code de l'Action Sociale et des Familles. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr>
[Consulté le 12 février 2018]

**Circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers :
dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation**

NOR : JUSF1314192C

La garde des sceaux, ministre de la justice,

à

Pour attribution

Mesdames et messieurs les procureurs généraux près les cours d'appel

Pour information

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel

Textes source :

- Articles L 112-3, L 223-2, L 226-3, L 228-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Articles 375, 375-3, 375-5 du code civil,
- Article 1181 alinéa 1 du code de procédure civile.

Annexes : 2

La France, de même que d'autres Etats-membres de l'Union européenne, accueille sur son sol plusieurs milliers de jeunes étrangers isolés, mineurs et jeunes majeurs. Ils seraient environ 8000 à ce jour. Ce phénomène, dont l'ampleur se confirme depuis une quinzaine d'années, apparaît durable.

Si le ministère de la justice a été investi par le Premier ministre de la coordination des travaux qu'il a initiés en faveur de ces jeunes, ce sujet est par nature interministériel.

Les mineurs isolés étrangers - et dans certains cas les jeunes majeurs isolés - relèvent de la compétence des départements dès lors qu'ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance, comme le précise l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*».

Or, actuellement, les flux des arrivées de ces jeunes se concentrent sur quelques territoires. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux sont recensés en Ile-de-France. Une douzaine de départements compte plus de 200 jeunes pris en charge. La charge qui en résulte est de plus en plus lourde à assumer pour les départements les plus impactés, qui, aujourd'hui, ont atteint les limites de leurs capacités de prise en charge, tant sur le plan financier que sur celui de l'accueil physique. Les conditions et modalités de prise en charge de ces jeunes sont donc extrêmement préoccupantes.

La situation n'est, par ailleurs, pas satisfaisante sur le plan du statut de ces jeunes, dès lors que certains sont présents parfois de nombreux mois dans les structures de l'aide sociale à l'enfance sans intervention d'une décision de justice, et sans que leur minorité ou leur majorité ait été établie de manière certaine. Or, en l'absence de titulaires de l'exercice de l'autorité parentale sur le territoire pouvant consentir à un accueil du mineur par les services de l'aide sociale à l'enfance, celui-ci ne peut excéder cinq jours. A l'issue de ce délai, le service doit nécessairement saisir, en application de l'article 375 du code civil, l'autorité judiciaire, à laquelle il appartient de prendre une décision au regard de l'urgence et de la situation de danger dans laquelle se trouve le jeune se présentant comme mineur isolé étranger, en l'absence d'hébergement et de prise en charge possible par un titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.

Ce n'est qu'une fois la protection du jeune assurée dans le cadre de l'assistance éducative que la saisine du juge aux affaires familiales aux fins d'ouverture d'une mesure de tutelle pourrait être envisagée.

Dans ce contexte, la présente instruction précise les modalités d'organisation retenues :

- pour limiter autant que faire se peut les disparités entre les départements s'agissant des flux d'arrivée des jeunes,
- pour apporter aux jeunes toutes les garanties liées à la nécessaire protection de leur intérêt et au respect de leurs droits, et pour sécuriser leur statut,

- pour harmoniser les pratiques des départements lors de la période de mise à l'abri, évaluation et orientation des jeunes, cette période étant destinée à s'assurer de leur minorité et de leur situation d'isolement sur le territoire français, conditions de leur prise en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Vous trouverez ci-après le descriptif de la procédure de mise à l'abri / évaluation / orientation des mineurs isolés étrangers. Cette procédure sera désormais mise en œuvre de façon homogène sur l'ensemble du territoire national pour s'assurer de la minorité et de l'isolement des jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers, et pour assurer leur prise en charge par un service d'aide sociale à l'enfance, dans le département où l'évaluation a été réalisée ou dans un autre département.

1. La phase de mise à l'abri / évaluation / orientation

Cette phase est réalisée dans le département où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté, sur la base d'un protocole d'évaluation homogène, et d'un financement apporté par l'Etat au département.

Le financement par l'Etat intervient, dans la limite de 5 jours, sous réserve du respect par les départements du protocole d'évaluation homogène qui leur sera proposé. Une évaluation réalisée selon des modalités rigoureusement identiques dans l'ensemble des départements concernés, afin de s'assurer de la minorité et de l'isolement des jeunes, est, pour ceux qui en feront l'objet, la garantie de la qualité de la procédure et de leur égalité de traitement quel que soit le département où ils se présentent.

La procédure à mettre en œuvre sera la suivante :

Conformément à l'article L226-2-1 du code de l'action sociale et des familles, le conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté, procède à l'évaluation de sa situation et détermine les actions de protection et d'aide nécessaires.

Il l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence conformément à l'article L.223-2 du code de l'action sociale et des familles.

Pendant cette période le conseil général mène l'évaluation de la situation du jeune afin de s'assurer de sa minorité et de sa situation d'isolement sur le territoire français. Les coûts liés à cette période, c'est-à-dire les dépenses d'entretien et d'hébergement, et les dépenses liées aux investigations pratiquées ainsi qu'aux déplacements nécessaires, sont pris en charge par l'Etat sur une base forfaitaire. Le principe est celui d'un remboursement ultérieur au conseil général, qui fera effectuer les investigations par ses services ou par une structure du secteur associatif à laquelle cette mission est déléguée, et avec l'appui si nécessaire des services de l'Etat. A cet égard, le conseil général adressera sa demande de remboursement à l'agence de services et de paiement (ASP) sur la base de 250€/jour par jeune mineur accueilli.

1.1. Hypothèse dans laquelle l'évaluation du jeune peut être réalisée dans le délai de 5 jours.

Si la minorité et l'isolement du jeune sont clairement établis dans le délai de 5 jours et qu'il en résulte donc une situation de danger, le président du conseil général saisit le procureur de la République du lieu où le mineur a été trouvé. Ce dernier s'appuie sur le dispositif d'orientation national décrit au point 3 pour désigner le conseil général du lieu de placement définitif auquel il confie le mineur par ordonnance de placement provisoire¹.

De façon concomitante, il se dessaisit au bénéfice du parquet du lieu de placement définitif du mineur, lequel saisit, dans le respect du délai légal de huit jours, le juge des enfants compétent au sens de l'article 1181 alinéa 1er du code de procédure civile.

A compter de cette ordonnance de placement provisoire, la prise en charge financière du mineur relève du conseil général de son lieu de placement conformément à l'article L.228-3 du code de l'action sociale et des familles.

¹ Application combinée des articles 375-3 et 375-5 du code civil.

En application de l'article 375 alinéa 1 du code civil, un jeune qui se présente en tant que mineur et se voit opposer un refus d'admission à l'aide sociale à l'enfance, peut saisir le juge des enfants afin qu'une mesure d'assistance éducative soit ordonnée. La décision de non-lieu à assistance éducative éventuellement prononcée par le juge des enfants s'il considère le jeune comme majeur ou non en danger, peut alors faire l'objet d'un recours par ce jeune, conformément à l'article 1191 du code de procédure civile.

1.2. Hypothèse dans laquelle l'évaluation du jeune ne peut pas être réalisée dans le délai de 5 jours

Dans toute la mesure du possible, les investigations sont réalisées pendant le délai de 5 jours.

Si toutefois au terme de ce délai, la minorité ne peut être établie, et si l'évaluation doit être poursuivie, le président du conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté saisit le procureur de la République territorialement compétent pour que ce jeune lui soit confié par ordonnance de placement provisoire.

- Si avant le terme du délai de 8 jours prévu par l'article 375-5, alinéa 2 du code civil, le jeune est reconnu mineur isolé étranger, il appartient au parquet de saisir le juge des enfants en assistance éducative et de requérir le maintien de son placement auprès du président du conseil général qu'il aura déterminé en application du dispositif d'orientation national décrit au point 3. Le juge des enfants apprécie alors au regard de ses compétences la nécessité de ce maintien et, dans l'affirmative, conformément aux termes de l'article 1181 alinéa 1er du code de procédure civile, se dessaisit au profit du juge des enfants du lieu où se trouve l'établissement auquel ce mineur a été confié, dans le cadre du dispositif national d'orientation.

Quel que soit le contexte, une fois le mineur placé par le procureur, celui-ci doit saisir le juge des enfants.

- Si au terme du même délai de 8 jours, la situation du jeune n'est toujours pas clarifiée, il appartient au parquet de saisir le juge des enfants en assistance éducative et de requérir le maintien de la mesure de placement dans son lieu de placement initial jusqu'à l'issue de l'évaluation.

Une fois cette dernière aboutie, le juge des enfants en communique les résultats au parquet. Si le jeune est reconnu mineur isolé étranger, le parquet prend des réquisitions aux fins de placement dans le département qu'il aura déterminé en application du dispositif d'orientation national décrit au point 3. Le juge des enfants apprécie au regard de ses compétences l'opportunité de ce placement et, dans l'affirmative, conformément aux termes de l'article 1181 alinéa 1er du code de procédure civile, se dessaisit au profit du juge désormais compétent.

L'acheminement du mineur vers un département différent de celui sur lequel il a été repéré ou s'est présenté aux services de l'aide sociale à l'enfance, sera effectué à l'initiative du conseil général du département où l'évaluation a été réalisée, et sur la base de l'ordonnance de placement provisoire prise par le parquet ou de la décision de placement du juge des enfants. Les coûts liés à cet acheminement sont compris dans le forfait évoqué ci-dessus.

Dès lors, suivant les modalités décrites ci-dessus, dès qu'un juge des enfants sera saisi, la poursuite de la procédure se déroulera dans tous les cas dans le cadre des codes civil et de procédure civile.

Dans l'hypothèse où la minorité du jeune n'est pas reconnue, la décision de non-lieu à assistance éducative éventuellement prononcée par le juge des enfants s'il considère le jeune comme majeur ou non en danger, peut alors faire l'objet d'un recours par ce jeune, conformément à l'article 1191 du code de procédure civile.

2. Le rôle et les conditions d'intervention du parquet pendant la procédure d'évaluation

L'article L.226-3 alinéa 1er du code de l'action sociale et des familles énonce que « *le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'Etat et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours* ».

En application de ce texte, le parquet peut apporter son concours au président du conseil général pour l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs étrangers isolés, et ce, dès la phase de recueil provisoire définie à l'article L.223-2 du code de l'action sociale et des familles.

Les garanties juridiques liées à l'état de minorité nécessitent qu'en cas de doute sur les déclarations de l'intéressé, il soit procédé à une vérification de celles-ci. L'évaluation de la minorité s'appuie sur la combinaison d'un **faisceau d'indices** :

- entretiens conduits avec le jeune par un personnel qualifié dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire : vous trouverez ci-joint pour votre information la trame d'entretien type qui devra être respectée pour la conduite de cette phase ;
- vérification de l'authenticité des documents d'état civil qu'il détient sur le fondement de l'article 47 du code civil², étant précisé que s'il appartient au parquet de saisir le bureau de la fraude documentaire de la direction centrale de la police aux frontières, rien ne s'oppose à ce que les conseils généraux sollicitent eux-mêmes le réseau de personnes référentes « fraude documentaire » au sein des services de l'Etat. Il n'y a pas lieu de remettre en cause l'appartenance au mineur des documents administratifs qu'il présente et dont l'authenticité n'est pas contestée.
- si le doute persiste au terme de cette étape et seulement dans ce cas, il peut être procédé à une expertise médicale de l'âge sur réquisitions du parquet. Dès lors que le conseil général accueillant le mineur ne s'est pas encore vu confier la tutelle de ce dernier, il ne peut légalement solliciter la réalisation de cet examen. Les conclusions de cette expertise sont adressées en parallèle au président du conseil général et au parquet.

3. Les principes de l'orientation du mineur

Une fois la minorité établie, le placement du jeune dans un service d'aide sociale à l'enfance doit se faire avec un souci de rapidité afin que sa protection et le suivi éducatif se mettent en place au plus vite.

La décision du placement définitif du mineur, et par conséquent le choix du département, appartient au parquet ou au juge des enfants auquel le parquet aura adressé des réquisitions proposant un département.

Il y a lieu de rappeler qu'en l'absence de titulaire de l'autorité parentale sur le territoire français, il n'existe pas de critère législatif présidant au choix d'un département d'accueil définitif – ou à long terme - une fois passée la prise en charge de la protection en urgence.

Le choix du département définitif sera guidé par le principe d'une orientation nationale.

Cette orientation s'effectue d'après une clé de répartition correspondant à la part de population de moins de 19 ans dans chaque département³.

Une cellule nationale placée à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée d'actualiser une grille des placements : elle met à tout moment à disposition des parquets des informations actualisées leur permettant de savoir dans quel département il sera opportun de placer le mineur, et qui sera en mesure de l'accueillir. Les parquets devront par conséquent prendre contact avec la cellule nationale préalablement au prononcé de l'ordonnance de placement provisoire ou des réquisitions qu'ils adresseront au juge des enfants pour proposer un département auprès duquel placer le mineur.

Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation au bout de 12 mois sous ses aspects opérationnels et financiers.

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Christiane TAUBIRA

² « Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité ».

³ Nombre de jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans inclus ; critère retenu par l'ADF parce qu'il s'agit d'un indicateur calculé par l'INSEE pour tous les départements et incontestable.

Annexe 1

Jeunes étrangers isolés - Evaluation de l'âge et de l'isolement

Protocole d'évaluation

L'évaluation est destinée à s'assurer de la minorité du jeune et de sa situation d'isolement sur le territoire français.

L'évaluation se déroule dans une langue que comprend le jeune - si nécessaire avec le recours d'un interprète.

Le jeune doit être informé des objectifs et des enjeux de l'évaluation.

Les entretiens conduits selon la trame d'évaluation proposée ci-après permettent de recueillir les éléments plaidant en faveur de la minorité du jeune, selon l'âge que lui-même affirme avoir, ainsi que de sa situation d'isolement¹ sur le territoire français.

Si les entretiens ne permettent pas une appréciation fondée de la minorité, le recours à un examen médical pourra être envisagé.

1. La trame d'évaluation

Elle porte sur les points suivants :

❖ Présentation du jeune

- présentation par le jeune de sa situation et de son état civil
- présentation du pays et de la région d'origine
- documents d'état-civil et conditions de leur obtention

L'évaluateur devra recueillir les documents d'état-civil en possession du jeune, et apprécier le cas échéant l'opportunité d'une transmission aux services de la fraude documentaire.

L'authenticité des documents d'état civil devra être vérifiée, si nécessaire, sur le fondement de l'article 47 du code civil². S'il appartient au parquet de saisir le bureau de la fraude documentaire de la direction centrale de la police aux frontières, les conseils généraux peuvent solliciter eux-mêmes le réseau de personnes référentes « fraude documentaire » au sein des préfectures et de certaines mairies.

Le jeune peut être invité à déposer lui-même ses documents au greffe du tribunal.

¹ La circulaire n° CIV/01/05 du 14 avril 2005 de la direction des affaires civiles et du sceau, prise en application du décret n° 2003-841 du 2 septembre 2003 relatif aux modalités de désignation et d'indemnisation des administrateurs ad hoc institués par l'article 17 de la loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, précise que « *la preuve d'un lien de filiation par tout document en cours de validité, permettra par exemple, que le mineur ne soit pas reconnu comme isolé. De même, le mineur étranger ne pourra être considéré comme isolé s'il est inscrit sur le passeport d'un majeur, ou encore s'il est produit un acte valant de plein droit délégation d'autorité parentale* ». Ces documents devront répondre aux exigences formulées à l'article 47 alinéa 1 du Code civil.

Le critère d'isolement se trouve quant à lui défini dans plusieurs instruments internationaux :

- La résolution du Conseil de l'Union européenne du 26 juin 1997 concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers les définit comme les « *ressortissants de pays tiers âgés de moins de dix-huit ans qui entrent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume, et tant qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne.* »
- La définition du Conseil de l'Europe du 12 juillet 2007 des mineurs non accompagnés est la suivante : Les mineurs non accompagnés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leur deux parents et d'autres membres proches de leur famille, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume.
- définition du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) : Déclaration de bonnes pratiques du HCR de 2004 : *On entend par "enfants séparés" des enfants de moins de 18 ans qui se trouvent en dehors de leur pays d'origine et sont séparés de leurs deux parents ou de leur ancien tuteur légal/coutumier.*

² « *Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité.* »

❖ Présentation des parents et de la fratrie

- éléments sur sa famille et/ou l'entourage dans le pays d'origine,
- composition de la famille et place du jeune,
- identité et âge des parents et des frères et soeurs,
- maintien des liens avec la famille : cet élément permet également de s'assurer de la situation d'isolement du jeune.

❖ Présentation du mode de vie et de la scolarisation dans le pays d'origine

- mode de vie,
- niveau et déroulement de la scolarité,
- compétences,
- le cas échéant, apprentissage d'un métier ou travail dans le pays d'origine.

L'évaluateur portera attention au niveau d'émancipation et d'autonomie du jeune.

❖ Présentation du parcours jusqu'à l'arrivée en France

- motifs du départ,
- organisation (financement le cas échéant) du voyage ; rôle éventuel de passeurs,
- dates,
- itinéraire et pays traversés ; durée et conditions du séjour dans chaque pays ; démarches administratives éventuellement initiées dans les pays traversés ; prise en charge éventuelle par les services d'aide à l'enfance dans les pays traversés,
- conditions d'arrivée en France,
- conditions de vie depuis l'arrivée en France,
- conditions de l'orientation du jeune vers le lieu de l'évaluation.

❖ Projet du jeune en France

- projet du jeune ou projet parental (scolaire, professionnel),
- demande d'asile éventuelle.

A chaque stade de l'entretien, l'évaluateur devra être attentif aux éléments suivants :

- le développement physique du jeune et la compatibilité de l'apparence physique avec l'âge allégué,
- le comportement du jeune et la compatibilité du comportement avec l'âge allégué,
- la vulnérabilité du jeune,
- la capacité du jeune à l'indépendance et à l'autonomie,
- la capacité de raisonnement et de compréhension.

.../...

Sachant que l'impression recueillie par l'évaluateur est par nature subjective, il s'attachera à prendre en compte dans son observation l'origine du jeune, le cas échéant les difficultés rencontrées et épreuves subies dans son pays d'origine ou lors de son parcours avant son arrivée en France. D'autant plus que :

- beaucoup d'éléments demandés au jeune ne pourront être que déclaratifs,
- il conviendra de prendre garde aux stéréotypes,
- le jeune peut avoir des difficultés à parler de sa famille, de son histoire et de son parcours.

Il convient de bien souligner que la connaissance, aussi complète soit-elle, par l'évaluateur, du pays d'origine du jeune, ne garantit pas nécessairement la qualité de l'évaluation.

Les points de vigilance :

- l'aspect linguistique,
- la qualité et la formation des évaluateurs : chaque rubrique démontre que la formation et la pluridisciplinarité des évaluateurs sont essentielles,
- la nécessité d'un avis de plusieurs évaluateurs ou d'une évaluation plurielle en cas de situation complexe.

Si la santé du jeune ne peut en elle-même être un élément à prendre en compte dans l'appréciation de la minorité, l'entretien devra permettre de déceler d'éventuels problèmes nécessitant des soins rapides.

Conclusion

Aucune des rubriques retenues ci-dessus ne permet en elle-même une appréciation fondée de la compatibilité entre l'âge allégué par le jeune et son âge réel. L'évaluateur devra apprécier si tous les éléments apportés forment un ensemble cohérent. Ces éléments constitueront un faisceau d'indices qui permettra à l'évaluateur d'apprécier si le jeune **peut ou non** avoir l'âge qu'il affirme avoir.

L'évaluation ne pourra conclure à un âge précis, mais au fait que le jeune peut - ou non - avoir l'âge qu'il allègue.

2. Le protocole médical

Préconisations :

- l'examen médical n'intervient qu'en cas de doute sur la minorité du jeune,
- le jeune doit être **consentant à l'examen et informé de ses modalités et de ses conséquences** en termes de prise en charge, dans une langue dont il est raisonnable de penser qu'il la comprend,
- dans tous les cas, le doute au vu des conclusions de l'examen médical bénéficiera au jeune,
- la réquisition doit être faite par le **parquet**,
- l'examen doit être effectué exclusivement au sein d'une **unité médico-judiciaire (UMJ)**,
- l'examen doit être réalisé sur la base d'un **protocole unique et opposable** intégrant : des données cliniques, des données dentaires, des données radiologiques de maturité osseuse.
- a minima une **double lecture** est nécessaire,
- l'examen médical est **l'un des éléments** venant à l'appui de la décision de reconnaissance ou non de la minorité prise au vu des conclusions de cet examen, et au vu des autres éléments qui sont : les conclusions de l'évaluation pluridisciplinaire, et l'authenticité des documents dont dispose le jeune le cas échéant, la vérification étant effectuée si nécessaire par l'autorité compétente.

Annexe 2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers

Protocole entre l'Etat et les départements

Le présent protocole présente les nouvelles dispositions décidées entre l'Etat et les départements pour assurer la mise à l'abri, l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers présents sur le territoire national (hors outre-mer).

La France, de même que d'autres Etats-membres de l'Union européenne, accueille sur son sol plusieurs milliers de jeunes étrangers isolés, mineurs et jeunes majeurs. Ils seraient plus de 8000 à ce jour. Ce phénomène, dont l'ampleur se confirme depuis une quinzaine d'années, apparaît durable.

Les mineurs isolés étrangers - et dans certains cas les jeunes majeurs isolés - relèvent clairement du droit commun de la protection de l'enfance, comme le précise l'article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*», et par conséquent de la compétence des départements.

Or, actuellement, les flux des arrivées de ces jeunes se concentrent sur quelques territoires. La charge qui en résulte pour les départements les plus impactés est de plus en plus lourde à assumer et il en résulte des conditions de prise en charge de ces jeunes qui ne sont pas satisfaisantes.

Afin de déterminer des solutions pérennes de prise en charge, des discussions se sont engagées entre l'Etat et les départements, représentés par l'Assemblée des départements de France, dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le ministère de la justice. A l'issue de ces discussions, de nouvelles modalités d'organisation ont fait l'objet d'un accord. Elles permettront :

- de limiter les disparités entre les départements, s'agissant des flux d'arrivée des jeunes,
- d'apporter aux jeunes toutes les garanties liées à la nécessaire protection de leur intérêt et au respect de leurs droits, et pour sécuriser leur statut,
- d'harmoniser les pratiques des départements lors de la période de mise à l'abri, évaluation et orientation des jeunes, cette période étant destinée à s'assurer de leur minorité et de leur situation d'isolement sur le territoire français, conditions de leur prise en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

La procédure décrite dans le présent protocole sera mise en œuvre de façon homogène sur l'ensemble du territoire national et dans tous les départements (hors outre-mer) pour s'assurer de la minorité et de l'isolement des jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers, et pour faire assurer leur prise en charge par un service d'aide sociale à l'enfance, dans le département où l'évaluation a été réalisée, ou dans un autre département.

C'est la garantie de la qualité de la procédure et de l'égalité de traitement des jeunes, quel que soit le département où ils se présentent.

1. La phase de mise à l'abri / évaluation / orientation

La phase de mise à l'abri / évaluation / orientation est réalisée dans le département où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté, sur la base d'un protocole d'évaluation homogène. L'Etat a décidé d'assurer le financement de cette période dans la limite de cinq jours, sur la base d'un remboursement forfaitaire au conseil général qui fera effectuer les investigations par ses services ou par une structure du secteur associatif à laquelle cette mission est déléguée.

Le montant forfaitaire est fixé à 250 € par jeune et par jour. Il correspond à l'évaluation qui a été réalisée par le groupe de travail de la totalité des frais engagés, c'est-à-dire, les dépenses d'entretien et d'hébergement, les dépenses liées aux investigations pratiquées, ainsi qu'aux déplacements nécessaires.

Le financement par l'Etat intervient, dans la limite de 5 jours, sous réserve du respect par les départements du protocole d'évaluation.

Il interviendra sur justification par les départements auprès de l'Agence de services et de paiement, qui gère le dispositif de financement, du nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation dans la limite de 5 jours.

La procédure sera la suivante :

Conformément à l'article L226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté, réalise un premier entretien d'accueil qui confirme ou infirme la nécessité d'une mesure de protection immédiate.

Le conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L.223-2 du Code de l'action sociale et des familles.

Pendant cette période le conseil général évalue la situation du jeune afin de s'assurer de sa minorité et de son isolement sur le territoire français. Il fait effectuer les investigations par ses services ou par une structure du secteur associatif à laquelle cette mission est déléguée, et avec l'appui si nécessaire des services de l'Etat. A cet égard, le Conseil général adressera sa demande de remboursement à l'agence des services et de paiement (ASP) sur la base de 250€/jour par jeune mineur accueilli.

❖ **Si la minorité et l'isolement du jeune sont clairement établis dans le délai de 5 jours**, le président du conseil général saisit le procureur de la République du lieu où le mineur a été repéré ou s'est présenté. Le procureur de la République s'appuie sur le dispositif d'orientation national décrit au point 3 pour désigner le conseil général du lieu de placement définitif, auquel il confie le mineur par ordonnance de placement provisoire¹.

De façon concomitante, il se dessaisit si besoin au bénéfice du parquet du lieu de placement définitif du mineur. Ce parquet saisit, dans le respect du délai légal de huit jours, le juge des enfants compétent. Dès lors, la prise en charge financière du mineur relève du conseil général du lieu de placement définitif, conformément à l'article L.228-3 du code de l'action sociale et des familles.

Dans toute la mesure du possible, les investigations sont réalisées pendant le délai de 5 jours.

.../...

1 Application combinée des articles 375-3 et 375-5 du code civil.

❖ **Si, au terme de ce délai, la minorité ne peut être établie, et si l'évaluation doit être poursuivie**, le président du conseil général du lieu où le jeune se déclarant mineur isolé étranger a été repéré ou s'est présenté saisit le procureur de la République territorialement compétent pour que ce jeune lui soit confié par ordonnance de placement provisoire.

- Si avant le terme du délai légal de huit jours, le jeune est reconnu mineur isolé étranger, il appartient au parquet de saisir le juge des enfants en assistance éducative et de requérir le maintien de son placement auprès du président du conseil général qu'il aura déterminé en application du dispositif d'orientation national décrit au point 3. Le juge des enfants se dessaisit alors le cas échéant au profit du juge des enfants du lieu où se trouve l'établissement auquel le mineur a été confié.
- Si au terme du même délai de huit jours, la situation du jeune n'est toujours pas clarifiée, il appartient au parquet de saisir le juge des enfants en assistance éducative et de requérir le maintien de la mesure de placement dans son lieu de placement initial jusqu'à l'issue de l'évaluation.

Une fois l'évaluation aboutie, le juge des enfants en communique les résultats au parquet. Si le jeune est reconnu mineur isolé étranger, le parquet prend des réquisitions aux fins de placement dans le département qu'il aura déterminé en application du dispositif d'orientation national. Le juge des enfants se dessaisit alors le cas échéant au profit du juge des enfants du lieu où se trouve l'établissement auquel le mineur a été confié.

L'acheminement du mineur vers un département différent de celui sur lequel il a été repéré ou s'est présenté aux services de l'aide sociale à l'enfance, sera effectué à l'initiative du conseil général du département où l'évaluation a été réalisée, et sur la base de l'ordonnance de placement provisoire prise par le parquet ou de la décision de placement du juge des enfants. Les coûts liés à cet acheminement sont compris dans le forfait évoqué ci-dessus.

Dans l'hypothèse où la minorité du jeune n'est pas reconnue, la décision de non-lieu à assistance éducative éventuellement prononcée par le juge des enfants s'il considère le jeune comme majeur ou non en danger, peut alors faire l'objet d'un recours par ce jeune, conformément à l'article 1191 du code de procédure civile.

2. L'évaluation de la minorité

Les garanties juridiques liées à l'état de minorité nécessitent qu'en cas de doute sur les déclarations de l'intéressé, il soit procédé à une vérification de celles-ci. L'évaluation de la minorité s'appuie sur la combinaison d'un **faisceau d'indices** :

- entretiens conduits avec le jeune par un personnel qualifié dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire : une trame d'entretien type, jointe en annexe, établie sur la base d'un accord entre l'Etat et les départements représentés par l'ADF, devra être respectée ;
- vérification de l'authenticité des documents d'état civil qu'il détient sur le fondement de l'article 47 du code civil², étant précisé que, s'il appartient au parquet de saisir le bureau de la fraude documentaire de la direction centrale de la police aux frontières, rien ne s'oppose à ce que les conseils généraux sollicitent eux-mêmes le réseau de personnes référentes « fraude documentaire » au sein des services de l'Etat. Il n'y a pas lieu de remettre en cause l'appartenance au mineur des documents administratifs qu'il présente et dont l'authenticité n'est pas contestée.
- si le doute persiste au terme de cette étape et seulement dans ce cas, il peut être procédé à une expertise médicale de l'âge sur réquisitions du parquet. Dès lors que le conseil général accueillant le mineur ne s'est pas encore vu confier la tutelle de ce dernier, il ne peut légalement solliciter la réalisation de cet examen. Les conclusions de cette expertise sont adressées en parallèle au président du conseil général et au parquet.

Le parquet peut apporter son concours au président du conseil général pour l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs étrangers isolés.

² « Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité ».

3. Les principes de l'orientation du mineur

Une fois la minorité établie, le placement du jeune dans un service d'aide sociale à l'enfance doit se faire avec un souci de rapidité afin que sa protection et le suivi éducatif se mettent en place au plus vite.

La décision du placement définitif du mineur, et par conséquent le choix du département, appartient au parquet ou au juge des enfants auquel le parquet aura adressé des réquisitions proposant un département.

Le choix du magistrat est guidé par le principe d'une orientation nationale : cette orientation s'effectue d'après une clé de répartition correspondant à la part de population de moins de 19 ans dans chaque département³.

Ce critère, proposé par l'Assemblée des départements de France, a recueilli l'accord de l'Etat.

Une cellule nationale, placée à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, est chargée du suivi des flux d'arrivée de jeunes étrangers isolés et du recueil des éléments relatifs aux placements effectués. Elle mettra à disposition des parquets et des conseils généraux toute information actualisée.

4. Suivi et évaluation du dispositif

Le dispositif fera l'objet d'une évaluation au bout de 12 mois sous ses aspects opérationnels et financiers.

Un comité de suivi opérationnel sera mis en place, comportant des représentants de l'Etat, des départements et des associations.

Un rapport conjoint de l'IGAS, de l'IGA et de l'IGSJ compléteront l'évaluation à l'issue des 12 mois.

Christiane TAUBIRA
Garde des sceaux, Ministre de la Justice

Marysol TOURAINÉ
Ministre des affaires sociales et de la santé

Manuel VALLS
Ministre de l'intérieur

Claudy LEBRETON
Président de l'Assemblée
Des départements de France

³ Nombre de jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans inclus ; critère retenu par l'ADF parce qu'il s'agit d'un indicateur calculé par l'INSEE pour tous les départements et incontestable.

ANNEXE 2 : PROJET DE DÉPART

PROJET JOURNAL

Spécifique

Objectif clair : Créer un journal interne à l'ATMIE pour les jeunes, par les jeunes. Ce journal permettra de créer un média d'expression rendant compte des ressentis des jeunes.

Mesurable

Évaluation :

- Investissement des jeunes : présence à l'atelier, investissement lors des différentes étapes, questionnaire à la fin sur comment ils ont vécu la création du journal.
- Utilisation du journal : ce que pense le reste des jeunes du journal créé, si celui-ci est lu, s'il suscite un intérêt auprès des autres jeunes. Demander après la création du premier, lors des réunions des jeunes si des jeunes sont intéressés pour faire un deuxième numéro.

Acceptable

Rendre les jeunes créateurs du journal, dans les différentes étapes de création de celui-ci.

Réaliste

Répartir les rôles en fonction de chacun : francophone, ceux qui savent écrire/lire en fonction des différentes étapes.

Temporellement défini

Un journal par mois. Définir la date à laquelle le premier sera imprimé à l'avance et organiser les étapes afin que tout soit prêt pour la date qui a été déterminé.

Les différentes étapes de fabrication d'un « journal »

ETAPE 0 : Présentation de l'atelier.

- Pourquoi faire un journal : pour les nouveaux jeunes (pour qu'ils aient un aperçu de l'ATMIE vue par les jeunes), pour garder une trace de ce qui a été vécu par les jeunes, leur donner la parole sur ce qu'ils trouvent importants...
- **Présentation de plusieurs journaux** pour l'occasion pour qu'ils voient comment est construit un journal. Présentation des différentes étapes et des différents moyens pour remplir celui-ci (entretien/témoignage, compte-rendu d'une activité, recherche internet sur un sujet...).

ETAPE 1 : Le choix d'un sujet d'article.

- Discussion avec les jeunes sur les choses qu'ils aimeraient trouver dans le journal. De quoi ils aimeraient parler. + Proposer des idées : Définir les moments importants du mois + d'autres sujets (raconter une passion, parler de son pays, donner une recette de cuisine...) L'idée est de les laisser choisir le contenu du journal. À partir de cette étape, répartir les différents rôles : qui s'occupera de quel article ? Qui interview, qui écrit, qui prend les photos, qui choisit les images...
- La **rédaction des questionnaires** sera faite à ce moment-là également afin de créer ensemble les questions qu'ils souhaitent poser, si des entretiens sont envisagés.
- Des rendez-vous en fonction de qui fait quoi seront pris afin de répartir les moments liés à la création du journal dans le temps. Partir sur maximum 2 articles/jeunes. **Mise en place d'un rétro-planning** : Imprimer un calendrier à l'avance pour avoir un visuel des différents objectifs fixés avec les jeunes dans le temps, en fonction de la date choisie à l'avance de l'impression du journal.
- L'ETAPE 0 & 1 sont réalisées en même temps. **Dans le bureau d'entretien avec un téléphone pour pouvoir téléphoner à un interprète si besoin.**

ETAPE 2 : La rédaction des textes.

- **Mettre à disposition des ordinateurs** pour que les jeunes écrivent les textes. Ils seront d'abord écrits à la main par moi-même après échanges oraux de ce qu'ils souhaitent écrire, ou par les jeunes s'ils ont accès à l'écriture, afin qu'ils puissent le taper sur l'ordinateur plus facilement et de façon plus autonomes. Cela leur permettra ainsi d'apprendre à créer un document sur Word. Une explication de l'utilisation de celui-ci sera faite avant. Les temps de 13 à 14h pourront être utilisés pour cette étape.
- Voir si l'on peut **réinstaller des ordinateurs dans la salle verte** et en faire une salle informatique ou si l'on peut le faire **dans le bureau des formateurs.**

ETAPE 3 : Les photographies et les illustrations.

- ETAPE qui peut être faite simultanément avec l'ETAPE 2, en fonction de qui souhaite écrire à l'ordinateur ou pas. Choix d'images sur internet ou photo prise avec l'appareil photo, en fonction de comment ils souhaitent illustrer les articles. Des dessins peuvent également être faits. **Dans les temps de 13 à 14h ou quand ils le souhaitent** : les dessins par exemple peuvent être fait dans leur chambre ou à l'ATMIE dans des moments informels.

ETAPE 4 : La mise en page / ETAPE 5 : La correction / ETAPE 6 : L'impression et la diffusion.

- Ces trois dernières étapes seront faites par moi-même mais avec les jeunes afin qu'ils participent jusqu'au bout à la création du journal.

- Avant l'impression, un temps d'entretien avec les différents jeunes sera fait pour savoir comment ils ont vécu l'atelier, et seront rajoutés au journal, avec leur accord.

Combien de jeunes : 5 jeunes non scolarisés et en priorité se trouvant à l'hôtel. Proposer aux jeunes.

Moyens : appareil photo, feuilles, crayons de couleurs, impression couleurs, papier brillant pour l'impression, ordinateur, téléphone (dans la salle d'entretien), théière à infuseur + thé (si entretien avec des jeunes, pour créer un espace détendu)

Lieu : bureau d'entretien (ETAPE 0 & 1), bureau des formateurs ou salle avec ordinateur (ETAPE 2 & 3)

Quand : **impression du journal le 5 Janvier**, avant mon regroupement de deux semaines. Ce qui laisse 5 semaines.

ANNEXE 3 : LA RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TEMPS SUR L'ENSEMBLE DE L'ATELIER

Répartition des différents temps de l'atelier journal						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		20/12 : 1 ^{ère} séance coll.				
			28/12 : 1 ^{er} temps ind. avec Nabih	29/12 : 1 ^{er} temps ind. avec Evan		
			04/01 : 2 ^{ème} séance coll.			
			25/01 : 2 ^{ème} temps ind. avec Nabih		27/01 : 1 ^{er} temps ind. avec Bouna	28/01 : 2 ^{ème} temps ind. avec Bouna
	30/01 : 2 ^{ème} temps ind. Avec Evan			02/02 : 3 ^{ème} séance coll. + 3 ^{ème} temps ind. avec Nabih		
		14/02 : 3 ^{ème} temps ind. avec Evan	15/02 : 1 ^{er} temps ind. avec Sondo			
				23/02 : 2 ^{ème} temps ind. avec Sondo		
26/02 : 4 ^{ème} séance coll.		28/02 : impression du document + bilans ind.				

ANNEXE 4 : COMPTE-RENDU DES SÉANCES

Première séance : Mercredi 20 Décembre, 10h

Jeunes présents : Nabih, Evan, Bouna (non prévu à la base), Sondo + Interprète anglais

Présentation de l'atelier

Première partie intéressante, explication de l'usage d'un journal, présentation des règles qui régissent le journal : liberté d'expression, liberté d'opinion. Plusieurs échanges intéressants par rapport à ça. Ils ne savaient pas vraiment ce que signifiaient ces libertés. + par rapport aux restrictions à la liberté d'expression : « c'est quand tu es dans une réunion et que tu parles alors qu'on ne t'as pas donné la parole ». Discussion par rapport à ces droits et les restrictions notamment le racisme, diffamation etc. + le droit à l'image, discussion autour des réseaux sociaux.

Jeunes	Attitude, participation
Nabih	A l'écoute, pose des questions, réponds à celle qui sont posées. Semble intéressé
Evan	Demande régulièrement la fin de l'atelier mais participe, réponds aux questions, propose des choses
Bouna	Peu de participation mais attentif
Sondo	Peu de participation mais attentif

Deuxième partie plus difficile. Explication de ce qu'on va mettre dans le journal, un peu compliqué. « Qu'est ce qui se passe en ce moment à l'ATMIE ? » « Il y a Noël, le 31 la fin d'année, les sorties. ». Compliqué de déterminer de quoi ils veulent parler, qui veut faire quoi.

Répartition des rôles : Evan sait écrire, veut bien. Sondo voulait faire des photos mais a laissé sa place à Nabih comme il n'est pas francophone et accepte d'écrire sur la fête du 22. Bouna voulait aussi faire des photos mais je l'ai rassuré sur le fait que ce n'est pas parce qu'il a du mal avec l'écriture qu'il ne peut pas le faire, il a donc accepté d'écrire sur la fête.

Nabih	Prendra des photos lors de la fête de Noël
Evan	Interrogera des professionnels et des jeunes après la fête
Bouna	Fera un article sur comment s'est passé la fête + 1 ^{er} Noël en France
Sondo	Fera un article sur comment s'est passé la fête

Pour les parties individuelles, un peu compliqué pour eux aussi. Je leur ai dit qu'ils pouvaient soit parler de quelque chose qui leur tenait à cœur (sport, cuisine,...) ou qu'ils pouvaient aussi parler d'une fête qui se fait dans leur pays pour rester dans la thématique des fêtes.

Nabih	Parler de la fête du ramadan (je lui ai expliqué qu'il faudra juste ne pas en parler sur un point de vue trop religieux)
Evan	Les fêtes de fin d'année en Côte d'Ivoire
Bouna	
Sondo	

Prochain rendez-vous : Jeudi 2 janvier.

Suite de cette matinée

Le jour de la fête, Nabih a demandé à prendre l'appareil photo pour prendre des photos pour le journal.

Après la fête j'ai donné rendez-vous à Evan, Bouna et Sondo le vendredi 29 matin à 10h.

Temps individuels

Jeudi 28 : Choix des photos de Noël en compagnie de Nabih, pré-sélection. Souhaite faire le choix définitif avec les autres jeunes.

Vendredi 29 : Les trois jeunes à qui j'avais donné rendez-vous ne sont pas venus. À 10h15 j'appelle Bouna qui est encore à l'hôtel. Evan est arrivé à 11h en me disant qu'il avait des problèmes de métro. Sondo est arrivé à 12h. Temps avec Evan qui souhaite toujours faire des interviews avec cette question : qu'avez-vous pensé de la fête de Noël ? 5 Interviews. Je discute avec lui sur comment il doit présenter sa question avant de la poser + de ne pas hésiter à demander des détails. Bouna : je discute avec lui, il doit réfléchir à ce que lui-même a pensé de la fête, pour raconter comment elle s'est déroulé le jour-même. Je lui dis d'y réfléchir pour notre prochain rendez-vous. Il me dit qu'il pensait que j'allais l'aider, je le rassure en disant que oui mais qu'il peut demander l'aide d'Evan qui est dans sa chambre et que je l'aiderai quoi qu'il arrive après.

Mardi 2 Janvier : Evan vient me voir avec ses feuilles d'interview à la main, l'air content. Je lui demande s'il veut que je les lise maintenant ou qu'on attende jeudi pour notre prochain rendez-vous. Il me dit ok pour attendre.

Deuxième séance : Jeudi 4 Janvier, 14h

Jeunes conviés : Bouna, Evan, Nabih, Sondo / Interprète bengali

Jeunes présents : Nabih et Bouna. Sondo, a dit qu'il était malade. Evan, a oublié + avait un rendez-vous médical.

Très compliqué avec Bouna, complètement désintéressé. N'écoutait pas, parlait d'autre chose. Nous avons quand même fait ensemble sa partie de la fête où il devait raconter comment ça c'était passé. Puis il a choisi avec Nabih les photos qui étaient déjà présélectionnées.

Nabih accroche bien. Il souhaitait au départ raconter la fête du ramadan au Bangladesh puis finalement a décidé de raconter son départ et son arrivée en France.

Bouna souhaite parler de sa vie en France.

Evan m'a transmis ses interviews qu'il n'a pas pu présenter au reste du groupe mais je l'ai fait à sa place.

Jeunes	Attitude, participation
Nabih	Attentif, participe, investi
Evan	Absent
Bouna	Ne semble pas intéressé, demande quand il peut partir, répond à côté. Peu concentré
Sondo	Absent

Suite à ça je leur ai dit de travailler un peu de leur côté afin que ça soit prêt quand on se reverra fin Janvier.

Séance individuelle avec Nabih : Jeudi 25 Janvier, 10h

Nous avons prévu de traduire par téléphone ce qu'il souhaitait partager de son voyage. Il a refusé, il avait tout écrit en bengali et préférerait qu'une traduction écrite soit faite. Je suis d'abord allée dans son sens avant de me renseigner sur les possibilités. Finalement, il accepte de le faire par téléphone ou via un interprète en personne mais nous avons été obligés de reporter le rendez-vous. Je lui ai demandé s'il souhaitait illustrer son histoire avec dessin ou image trouvée sur internet, il souhaite dessiner son village.

Nous avons pris le temps de choisir définitivement les photos qui seront mis dans le journal.

20 photos : 5 pages de 4 photos + 1 photo de Nabih pour illustrer le fait que c'était lui le photographe.

Jeudi 25 : J'avais donné rendez-vous à 13h30 à Evan, qui n'est pas venu. Plus tard dans la journée, dès qu'il m'a vu, il est venu me présenter ses excuses et me dire qu'il a bien fait ce qu'il devait faire, à savoir, écrire le déroulement de la fête de Noël en Côte d'Ivoire mais qu'il a oublié le document chez lui.

Séance individuelle avec Bouna : Week end du 27/28 Janvier

Bouna fuyait un peu jusqu'alors mon atelier. Après lui avoir demandé s'il souhaitait faire parti du journal ou non, il accepte et nous prévoyons de nous voir le week-end au foyer. Nous nous retrouvons dans sa chambre et lui rappelle ce dont il souhaitait parler à savoir : « sa vie en France ». Mais il ne sait pas quoi me dire, et quand je lui demande s'il souhaite vraiment parler de ça, il répond négativement. Après lui avoir rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation à ce qu'il me parle de ça, nous avons cherché ce qu'il pourrait partager. Il explique alors qu'il aime pleins de choses, la musique, le sport, la cuisine. Nous nous arrêtons sur la musique et notamment sur le djembé et la cuisine avec l'énumération de quelques plats. Puis il m'explique qu'il ne sait pas comment s'exprimer. Je lui demande s'il préfère parler dans sa langue, il me dit qu'il peut le faire en français mais qu'il ne sait pas comment. Je lui demande s'il préfère que je lui pose des questions, ce qu'il accepte. Après avoir retranscrit rapidement ses paroles, je lui demande s'il veut que je le tape moi-même sur Word ou s'il veut le faire. Il me répond qu'il veut le faire mais qu'il ne sait pas trop utiliser l'ordinateur.

Le lendemain, nous prenons le temps de retranscrire sur l'ordinateur son interview que j'ai préalablement réécrit en phrases complètes à la main. Il est concentré et je lui apprends les bases de Word. Nous ne pouvons pas finir ensemble mais il s'engage à le continuer sans moi, avec l'aide d'un professionnel tout de même. Il doit également trouver des illustrations ou dessiner lui-même pour accompagner son écrit.

Mardi 30 Janvier : M. me transmet qu'elle a travaillé avec Bouna, qu'ils ont presque terminé et qu'ils se sont mutuellement rappelé ce qu'il devait faire. Bouna était très impliqué d'après les dires de M.

Mardi 30 Janvier : Evan me donne, plutôt content de lui, sourire aux lèvres, sa feuille rédigée. Il a une très bonne rédaction écrite.

Prochain rendez-vous groupé : Vendredi 2 Février à 10h.

Jeudi 1^{er} Février : Réception du travail de Bouna, qu'il a fait en compagnie de M. Il a cherché des images. M. m'a communiqué la forte implication de Bouna.

Séance collective : Vendredi 2 Février à 10h

Jeunes conviés : Evan, Nabih, Sondo / Interprète bengali

Jeunes présents : Evan, Nabih, Sondo.

Jeunes	Attitude, participation
Nabih	Attentif
Evan	Attentif
Bouna	A l'école
Sondo	En retard, mais présent. Attentif.

Feuille de route : Présentation au groupe du travail fourni par chacun concernant la fête de Noël. Les photos choisis ont été montré au groupe, Eric a présenté les interviews qu'il a faites.

Discussion autour de la mise en page. J'ai invité Sondo à la faire avec moi.

Discussion sur comment ils ont vécu les moments. Nabih : a exprimé que c'était la première fois qu'il avait un appareil photo dans les mains, qu'il avait cette responsabilité. Il était content car tout le monde voulait être pris en photo. Il a bien profité de ce moment.

Evan : Très bien, il a été très fier d'aller interroger les différentes personnes et d'avoir leurs avis sur la fête. Ca lui a fait plaisir de poser des questions et ça lui a fait plaisir qu'on lui réponde.

Présentation de ce que chacun a fait individuellement : Temps à prévoir avec Evan pour taper son texte à l'ordinateur. Sondo présente le texte qu'il a écrit à la main.

Remerciements pour leur implication. Evan : « Même si je suis à l'école et qu'il y a encore un atelier journal, je viendrai »

Nabih, premier jour d'école et pourtant présent.

11h à 10h.

Temps individuel avec Nabih : Traduction de son texte en bengali avec l'aide de l'interprète. Dessin à terminer et mettre le texte en français et en bengali dans le journal.

Séance individuelle avec Evan : Mercredi 14 Février à 10h

Retranscription sur l'ordinateur de son texte écrit. Première fois qu'il écrivait sur Word. Apprentissage rapide de l'utilisation de la souris et des manipulations sur Word. A vite compris. Attentif aux différentes manip : majuscule, accent etc. Puis recherche de photos sur internet pour illustrer la fête de Noël en Côte d'Ivoire.

Séance individuelle avec Sondo : Jeudi 15 Février à 10h

Arrivée en retard de Sondo, à 10h40. Vers 11h, la psychologue vient le chercher car il avait rendez-vous avec elle. Il dit qu'il est désolé, qu'il oublie beaucoup de choses. Il y va puis revient. Il écrit son texte seul à l'ordinateur, se débrouille plutôt bien. Puis il cherche une photo de lui et son ami E. sur son téléphone pour accompagner son texte.

Séance collective : Lundi 26 Février à 10h

Présentation du journal finalisé avec la mise en page.

Jeunes	Attitude, participation
Nabih	Peu concentré mais participe quand il le faut.
Evan	Attentif, participe.
Bouna	Peu concentré mais participe.
Sondo	En retard mais présent. Attentif, participe.

Bouna ne voulait pas venir au moment où je lui ai donné le rendez-vous. Durant la séance il était peu concentré mais il s'est petit à petit intéressé. Nabih, concentration diminuée car pas d'interprète. Evan était un peu malade donc moins présent.

Proposition d'idée pour la photo de couverture : Sondo > une photo d'eux quatre / Bouna > une photo de l'ATMIE + une photo de la fête de Noël.

les Voix Silencieuses des Mineurs Migrants

Le journal des jeunes de

N° 1 : Février 2018 – Paris 75

Dans ce numéro :

La fête de Noël à
l'ATMIE



mais aussi

Le témoignage de Nabih
L'interview de Bouna
L'article d'Evan
Le récit de Sondo

EDITO

Pour mon stage de 3ème année de formation d'éducatrice spécialisée que j'effectue depuis le mois de mai 2017 à l'ATMIE, j'ai proposé de mettre en place un journal écrit par les jeunes et à destination des jeunes.

Ce journal a débuté au mois de décembre avec quatre jeunes : Nabih, Evan, Bouna et Sondo. Après plusieurs semaines durant lesquelles ils ont écrit, dessiné, photographié, interviewé, je suis heureuse de pouvoir publier le travail qu'ils ont accompli.

Ce journal a été nommé « les Voix Silencieuses des Mineurs Migrants » (...) et correspond à l'objectif premier de la réalisation de celui-ci : leur donner la parole. Ce premier numéro met ainsi en avant leur vision de la fête de Noël, événement majeur de l'ATMIE du mois de décembre, à travers leurs mots et leur regard. Une deuxième partie leur est entièrement consacrée et permet de les découvrir sur des aspects plus personnels, une part d'eux-mêmes qu'ils ont accepté de partager avec nous.

J'espère que vous prendrez autant de plaisir dans la lecture de ces quelques pages que j'ai pu en avoir moi-même à créer ce journal avec eux.

Un grand merci à mon équipe de journalistes en herbe pour leur investissement et la richesse qu'ils ont accepté de partager.

Lisa

SOMMAIRE

Dossier : La fête de Noël racontée par les jeunes	pages 1 à 6
La fête de Noël vue par Nabih et Bouna	pages 2 à 5
Les interviews d'Evan	page 6
Dossier : Les jeunes nous parlent d'eux	pages 7 à 15
Nabih	pages 8 et 9
Evan : Le déroulement de la fête de Noël en Côte d'Ivoire	pages 10 et 11
Bouna : La musique	page 12
Bouna : Cuisine du Mali et de Côte d'Ivoire	page 13
Sondo : La fête de Noël au Mali	pages 14 et 15

DOSSIER : LA FÊTE DE NOËL RACONTÉE PAR LES JEUNES

Le 22 décembre 2017 a eu lieu la fête de Noël au sein de l'ATMIE. Les pages qui vont suivre retracent le déroulement de cette fête à travers les yeux, les souvenirs et les mots de Nabih et Bouna, complétées par les interviews d'Evan.



LA FÊTE DE NOËL VUE PAR NABIH ET BOUNA



La fête s'est bien passée, il y avait beaucoup de jeunes.

Il y avait une vidéo qui montrait les anciens jeunes.



On a dansé, il y avait un DJ et des femmes qui nous ont montré des pas de danse.



LA FÊTE DE NOËL VUE PAR NABIH ET BOUNA



Il y avait plusieurs choses à manger, plusieurs menus. Et il y avait aussi des petits toasts.

Il y avait des décorations sur les tables, des ballons.



LA FÊTE DE NOËL VUE PAR NABIH ET BOUNA



Des anciens
jeunes sont
venus et ont dit
que l'ATMIE a
changé.



« C'est plus comme avant, c'est mieux. »

LA FÊTE DE NOËL VUE PAR NABIH ET BOUNA



Pour beaucoup de
jeunes c'était leur
première fête en
France.

« C'était parfait » - Bouna

« S'il y a d'autres fêtes, j'aimerais revenir
aussi, comme les anciens jeunes » - Nabih



Texte : Bouna /Photographe : Nabih

LES INTERVIEWS D'ÉVAN



Qu'est-ce que vous avez pensé de la fête de Noël ?



Evan

La fête s'est bien passée et même au foyer, ils ont organisé aussi des choses donc j'étais vraiment très fier !



M.

Je l'ai trouvé très bien et très conviviale.



Mme E.

Je l'ai trouvé très sympa. Les professionnels et les jeunes ont beaucoup dansé ensemble. J'aimerais qu'il y ait une fête comme ça chaque mois.



Mme M.

Moi c'est la première fois que je fêtai Noël, et même je ne connaissais pas Noël. Mais vraiment c'était superbe !



C.

DOSSIER : LES JEUNES NOUS PARLENT D'EUX

Cette partie du journal leur est entièrement consacrée. Il n'y avait pas de sujet prédéfini, chacun a fait le choix de ce qu'il voulait nous faire partager. Les pages qui vont suivre nous font voyager : du village de Nabih au Bangladesh jusqu'au Mali et la Côte d'Ivoire, entre sonorités et cuisine africaines racontées par Bouna ou encore festivités que nous font découvrir Evan et Sondo, ils nous emmènent, chacun à leur manière, dans leur univers.



NABIH

04 Janvier 2018,

আসলামু আলাইকুম,

আমি গ্রামে বাসকরি আমাদের গ্রামের নাম রায়খাইল,এটি বাংলাদেশের সিলেট জেলায়া আবস্থিত। আমাদের গ্রামটি সিলেট জেলার পূর্ব দিকে আবস্থিত। আমি গ্রামেই বড় হয়েছি, আমি গ্রামে খেলা-ধূলা,লেখা পড়া সব কিছু করেছি, আমি কেবলা ৭তম শ্রেণিতে পড়তাম। আমার ইঙ্কুলের নাম চারখাই উচ্চ বিদ্যালয় আমি প্রথিদিন ইঙ্কুলে যেতাম,আমাদের গ্রাম থেকে ইঙ্কুলে যেতে প্রায় ১ঘন্টা ১৫-২০ মিনিটের মত লাগত।আমারা সবাই পায়ে হেঁটে ইঙ্কুলে যেতাম। সেখান থেকে কোনোও গাড়ি চলাচল করত না। তাই আমরা সবাই পায়ে হেঁটে যেতাম। ইঙ্কুল শেষে বাড়ি পিরে খেলা-ধূলা করতাম, আমি ক্রিকেট খেলতে ভালবাসতাম। ক্রিকেট খেলার পাশাপাশি ফুটবলও খেলতাম। আমি আমার বাব্বার কাজে সব সময় সাহায্য করতাম। বাব্বার সঙ্গে হাট বাজারে ও যেতাম। আমার মা-বাব্বা আমাকে অনেক ভালবাসেতেন, আমিও তাদেরকে ভালবাসতাম। আমি পরিবারের বড় ছেলে ছিলাম।

আমি ফ্রান্সে ২০১৭ সালের গড়মকালে সালে এসেছি। তার পর আমি ফ্রান্সে চলে আসলাম। এখানে এসে আমি অনেজ খুশি, আমার শৃষ্টি করতার কাছে লাখ কুটি শুকরিয়া এবং ফ্রান্সের সরকারকে ও অনেক ধনবাদ, কারণ তার কারণে আজ আমি ফ্রান্স সরকারে আয়তায় আছি এবং লাখা পড়া কররাম।

এই বিলা নামক ইঙ্কুলটিতে আমি অনেক আদর শোহাগ পাচ্ছি। তারা আমারদের কে অনেক আদর করে, মাঝে মাঝে মনে হয় আমি বাড়িতে আছি। যেমন আমি মনে করি তারা আমার বাব্বা মার মত। আমি প্রায়ই দেশের কথা বলে যাই।

এমনকি ভিভিন্ন অনুষ্ঠানে নিয়ে যায় আমার তাতে অনেক খুসি। কিছু দিন আগে তাদের নুয়েল নামে একটা ধারমিক অনুষ্ঠান ছিল। এই দিন আমরা সবাই মিলে অনেক মজা করেছি, নাছ গান খানা পিনা সব কিছু। এইরকম অনুষ্ঠান এই প্রথম আমি আসা বাদি আমার সামনের জীবন ও ভালো কটবে ইনশআল্লাহ।

Lisa এবং অল্পবয়সী ছেলেমেয়েদের।

« Bonjour,

Je m'appelle Nabih j'ai 16 ans je viens du Bangladesh. Le nom de mon père est

J'habite dans le village qui s'appelle Ray Khail, ça appartient au district de Sylhet, mon village se situe à l'Est du district. J'ai grandi dans ce village, je faisais mes études et les jeux. J'ai été étudiant jusqu'en 6^{ème}/5^{ème} au collège. Mon collège s'appelle Charkhay. Je vais tous les jours à l'école à pied, je mettais 1 heure et 15 minutes. Je devais toujours y aller à pied parce qu'il n'y avait pas de transports en commun entre mon village et l'école. Après l'école je rentrais chez moi et je jouais au cricket. J'aime le cricket et le foot. J'ai toujours aidé mon père pour ce qu'il faisait à la maison et pour les courses au marché. Mes parents m'aiment beaucoup et moi aussi je les aime beaucoup. Je suis l'aîné de la famille.

Ensuite je suis venu en France durant l'été 2017, je suis vraiment bien ici. D'abord je remercie Allah, ensuite le gouvernement français parce que grâce à leur aide j'arrive à toujours continuer mes études et je suis en sécurité. J'apprends le français dans une structure d'accueil qui s'appelle ATMIE. Je crois que je vais bientôt aller à l'école.

On prend soin de moi dans cette structure. On prend soin de nous ici, et j'ai l'impression d'être toujours dans mon village. Ils nous aiment comme nos parents. Grâce à leurs soins j'oublie que je ne suis plus dans mon village. Je me suis fait beaucoup de nouveaux amis ici. L'ATMIE organise des sorties des jeux et des fêtes, des journées qui nous plaisent. Il y a quelques jours ils ont organisé une fête de Noël et pendant cette fête nous avons bien profité de la danse, des repas et de l'ambiance. C'est la première fois que je participe à une telle fête. Je remercie l'ATMIE qui a organisé la fête et merci à tous : (...)

Lisa et les jeunes. »

NABIH



« Mon village, la rivière, une vache, une femme, et moi sous l'arbre. »

Texte en bengali : Nabih, traduit avec l'aide d'un interprète / Dessin : Nabih

Le déroulement de la fête de Noël en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire déjà, à partir du mois de Novembre tu sens déjà la fête. Car chacun se prépare à sa manière pour pouvoir fêter la fête de fin d'année. À ce moment de la préparation de cette fête, on a une période qu'on appelle « la période des traites » : c'est-à-dire, c'est le moment où les produits que les paysans cultivent sont bien vendus. Et cette période commence à partir du mois d'Octobre jusqu'en Décembre.



Cela veut dire que chaque personne préserve de l'argent pour la fête de fin d'année. Quand tu rentres en ville, il y a des changements au niveau des marchés et même dans les transports car il y a beaucoup de voyageurs qui dépensent beaucoup à ce moment où la fête se prépare. Il y a aussi beaucoup de cadeaux pour les enfants et même les adultes se font de nouveaux vêtements pour la fête.



EVAN

Le 24 Décembre, ce sont les grandes veillées à l'église et d'autres dans les maquis et les boîtes de nuit jusqu'au petit matin. Et le jour de la fête tout le monde s'amuse bien, il y a beaucoup de visiteurs à gauche et à droite, trop d'alcool pour ceux qui boivent et beaucoup de nourritures dans chaque cour et même de la viande.



Le jour de la fête, il y a beaucoup de changements sur les hommes, femmes et même les enfants car tout le monde est bien habillé.



Il y a beaucoup de sorties par-ci par-là. Voilà comment se déroule un peu la fête de fin d'année chez nous, au pays.

EVAN

BOUNA

LA MUSIQUE

Lisa : Alors Bouna, de quoi est-ce que tu voudrais nous parler ?

Bouna : Moi j'aime beaucoup de choses. Le sport, la cuisine, la musique. Mais oui, la musique, avec le djembé.



L : Explique nous, c'est quoi le djembé ?

B : C'est un instrument pour faire de la musique. C'est beaucoup utilisé en Afrique, dans les mariages, les baptêmes, les petites soirées.

L : C'est quoi comme type d'instrument ?

B : C'est avec les mains, on tape avec les mains pour faire la musique. Et avec le cerveau pour mémoriser les sons. On écoute pour accompagner celui qui chante. On peut sortir avec le djembé à la plage.

L : Tu en jouais toi ?

B : Parfois, mais pas trop. Tout le monde n'aime pas ça. Certains parents disent que c'est pas bon.

L : Pourquoi c'est pas bon ?

B : Je ne sais pas. Parce que ça fait trop de bruit. Ils n'aiment pas non plus les « simpa ».

L : Les « simpa » ? C'est quoi ?

B : C'est des soirées où on danse. On vient avec les djembés et les griots.

L : C'est quoi les griots ?

B : C'est celui qui chante, c'est comme le DJ.

L : Toi tu jouais à quel moment ?

B : Dans les soirées « simpa ». Devant un public c'est trop intéressant.



L : Pourquoi c'est intéressant ?

B : Parce qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent te regarder, beaucoup de filles aussi.

L : Ah ! Donc tu aimais bien !

B : Ouais... Mais on ne joue pas que du djembé, on joue aussi de l'harmonica, un instrument avec des petits trous où on souffle avec la bouche.

L : Tu en jouais aussi ?

B : Oui mais je préfère le djembé. L'harmonica je ne maîtrise pas trop et ça fait longtemps.



L : Ça te manque ?

B : Oui. Depuis que je suis ici j'ai vu juste une fois quelqu'un jouer de l'harmonica dans le métro. Et le djembé aussi.

L : Tu aimerais en rejouer ?

B : Oui.

L : Tu as été à l'atelier de P. ?

B : Oui.

L : Tu étais content ?

B : Oui.

L : Tu as autre chose à dire ?

B : Non...

L : Merci Bouna !

BOUNA

CUISINE DU MALI ET DE CÔTE D'IVOIRE

LE THIEP

- Riz
- Sauce claire (oignons, carottes...)
- Viande (poulet, mouton, bœuf) ou poisson



LE MAFÉ

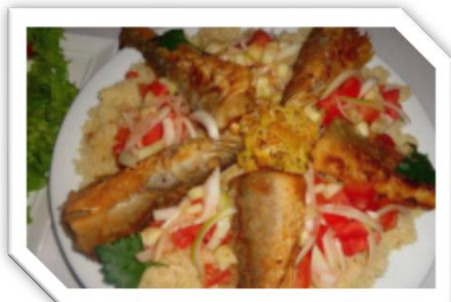
- Riz
- Sauce fu (feuilles de la patate)
- Viande



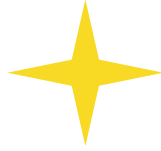
L'ATIEKE

*En Côte d'Ivoire on appelle
ça « garba »*

- Manioc
- Sauce claire ou sauce arachide
- Viande ou poisson



*« Mon plat préféré
c'est le Garba ! »*



La fête de Noël dans mon pays : le Mali

Pendant la fête de Noël, mon ami E. m'invite chez sa famille pour le fêter ensemble. Je l'accompagne à l'église et il va aller faire ses prières. Après on retourne à la maison et sa famille donne de la viande à leurs voisins. En ce jour, toute sa famille était contente et le soir ils ont invité leurs voisins pour venir danser avec eux et pour leur demander pardon. E. et moi sommes des amis qui faisons tout ensemble et j'étais très content d'avoir passé la soirée avec eux car ça c'est bien passé.




SONDO




« Mon meilleur ami E. et moi »

Texte : Sondo / Photo : Sondo, retouchée afin de garantir l'anonymat de son ami



Merci et bravo à Nabih, Evan, Bouna et Sondo pour leur investissement et la réalisation de ce journal.

Ce journal appartient exclusivement à l'ATMIE ainsi qu'à ses membres créateurs. La publication, en dehors de la structure précédemment citée, ou la reproduction de ce document ne sont pas autorisées.



ANNEXE 6 : BILAN DE L'ATELIER, ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES

Les évaluations ont été faites le mercredi 28 février. Chacune d'elle a durée environ 45 minutes/1h. Pour faciliter la lecture et l'utilisation de leurs réponses pour mon analyse, je les ai regroupées dans les tableaux suivants.

Comment définirais-tu le fait de « se poser », de « prendre une pause » ?

	Se poser	Prendre une pause
Nabih	Avoir besoin de lui	Quand on a beaucoup de travail et donc on a pas le temps. Important pour mieux se concentrer
Evan	S'asseoir, recentrer son esprit	Repos, congés, s'arrêter pour un moment donné
Bouna	Calme, assis	Reposer
Sondo	Être tranquille	S'asseoir, discuter, se poser

1. Quand l'atelier t'a été présenté, qu'est ce que tu en as pensé ?

Nabih	Apprécier l'idée
Evan	Bonne idée qui va l'aider à réfléchir, lui ouvrir l'esprit, travailler l'écrit, drôle
Bouna	Au début pas intéressé et au fil des questions ça l'a intéressé
Sondo	Idee géniale, peut lui permettre d'avoir un peu d'expérience, intéressé

2. Comment as-tu vécu le fait d'avoir été choisi pour cet atelier ?

Nabih	Content d'avoir été sélectionné parmi tous les jeunes
Evan	Heureux, très heureux, atelier qui va l'aider pour l'école, qui va lui permettre de travailler
Bouna	
Sondo	Content parce que prise en compte de leur situation et l'atelier permet de s'engager à faire quelque chose jusqu'au bout

3. Comment as-tu vécu les différentes choses effectuées : interview, photo, écriture de quelque chose de soi, taper sur l'ordinateur ?

Nabih	Aimé la responsabilité de l'appareil photo, apprécié de pouvoir écrire son histoire et dessiner son village.
Evan	Très content et très fier de faire les interviews, d'avoir l'avis des personnes interrogées. Content d'avoir eu le courage d'écrire quelque chose de personnel, de faire sortir quelque chose de soi, de pouvoir dire et l'écrire sur une feuille. Permis de réfléchir et d'aider à la réflexion pour l'école. Première fois sur l'ordinateur, aimerai refaire.

Bouna	C'était bien de découvrir comment écrire sur l'ordinateur, ne connaissais pas trop. Le fait de répondre aux questions faisait revenir des souvenirs dans sa tête, des bons souvenirs de quand il était plus jeune. Parler de la fête de Noël c'était drôle parce qu'il y avait des langues différentes (je lui demandais de parler puis l'interprète traduisait etc.)
Sondo	Se rappeler le passé, de beaucoup de choses, des bons moments passés avec son ami. Taper à l'ordinateur c'était cool, ça donne du courage pour faire autre chose

4. Quelles ont été tes difficultés ? Est-ce qu'elles ont été dépassées ?

Nabih	La langue. Aurai aimé pouvoir expliquer pourquoi il prenait des photos
Evan	Pas de difficultés. Peur par rapport au fait d'écrire + l'ordinateur « Je vais pas y arriver mais avec l'effort j'ai pu le faire, j'ai fais de mon mieux »
Bouna	Difficile de répondre aux questions parce que « je pensais plus trop au passé mais après les souvenirs me revenaient en tête »
Sondo	Pas de difficultés

5. Quelles améliorations pourrait-on apporter au journal ?

Nabih	Aujourd'hui découverte, la prochaine fois, comme il a déjà fait il sera plus à l'aise et pourra faire mieux
Evan	Faire plus de pages pour travailler l'écrit
Bouna	Ne sais pas
Sondo	Le premier a permis de voir son niveau, donc il sait qu'il pourra faire mieux une prochaine fois

6. Est-ce que l'atelier t'a apporté des choses ?

Nabih	Beaucoup de choses : ce qu'est un journal en France / relationnel : comment communiquer, se comporter avec les autres
Evan	Travailler l'écrit : la correction des fautes / Apprendre à utiliser l'ordinateur Apporter à l'esprit : ouverture d'esprit en demandant aux autres ce qu'ils pensent, écrire quelque chose sur une feuille
Bouna	Des souvenirs « tu vois pas ? je le garde » (en me montrant le journal imprimé) / Apprendre à utiliser l'ordinateur
Sondo	Apprendre des autres « Moi je ne connais que le Mali »

7. Comment te sens-tu maintenant qu'il est terminé ?

Nabih	Content et fier de voir le résultat de cette activité
Evan	Très heureux d'avoir pu commencer et finir quelque chose. « Si on était pas aller au bout, peut-être ça aurait été à cause de moi, parce que ce que j'avais fait n'était pas bien »
Bouna	Bien, content de lui. Souvenir de l'ATMIE, des garçons et des éducateurs
Sondo	Content d'avoir été au bout de ce travail, que ça se soit bien passé

8. Si tu devais donner un mot pour définir l'atelier ?

Nabih	Exceptionnel/formidable
Evan	Joie (très content d'y avoir participé)
Bouna	Découverte
Sondo	Génial (malgré une réflexion un peu mélangée)

9. Qu'as-tu pensé des différents temps : individuels et collectifs ? Est-ce que tu aurais aimé qu'il y en ai plus (l'un ou l'autre, les deux) ?

Nabih	Collectif : amusant mais a préféré les temps individuels car était plus impliqué, plus à fond que les autres
Evan	Collectif : bien, sympa, chacun donne son avis mais a préféré les temps individuels, aurait aimé en avoir plus : dans l'échange, comprend tout de suite parce que question/réponse/discussion
Bouna	Aurait aimé plus de temps collectifs et plus de temps individuels : pour plus de temps ensemble
Sondo	Collectif : collègues, chacun donne son avis, il y a de l'émotion, on rigole Individuel : permet la réflexion, la confiance, donne des idées, plus à l'aide pour parler. / Oui il aurait pu en avoir plus

10. Que penses-tu de l'espace choisi pour les réunions d'équipe (salle d'entretien) ?

Nabih	Content de l'ambiance : partage des idées, discussion ensemble / Content de l'opportunité de travailler dans ce joli cadre
Evan	Très bon, pas de bruit, « on est seul, on se comprend, on discute, rien ne nous embête »
Bouna	Pas mal, pas de bruit, calme, on peut poser des questions, pas de jeunes pour nous déranger, « j'arrive à réfléchir, à être concentré »
Sondo	Bien, calme, on peut travailler sans être dérangé par les autres

11. As-tu envie de re-participer à ce genre d'atelier ?

Nabih	Oui
Evan	Oui très vite
Bouna	Oui
Sondo	Oui

12. Est-ce que tu as préféré la partie sur la fête de Noël ou la partie individuelle, ou les deux ? Et qu'est ce qui été important pour toi dans le fait de présenter la fête ou de parler de toi ?

Nabih	Important parce que fier d'avoir pu raconter son histoire, aujourd'hui pas chez lui, loin de ses racines, fier de pouvoir raconter son histoire aussi loin de chez lui en France, tout le monde n'a pas cette opportunité. Reconnaisant d'avoir pu mettre en avant son histoire
Evan	Fête de Noël : penser, réfléchir, apprendre / Partie personnelle : apprendre à écrire sur une feuille, travailler la rédaction, « fier de montrer le déroulement de la fête au pays »
Bouna	Les deux étaient importants : Content de raconter comment s'est passé la fête de Noël / Partie personnelle : Important « parce que j'allais parler un peu de moi, me rappeler des choses du pays »
Sondo	Important « parce que ça permet aux autres de me connaître un peu »

(Par rapport aux réponses données au début) Est-ce que cet atelier t'as permis de « te poser », de « faire une pause » ?

Nabih	Le fait que l'atelier n'était pas tout le temps c'était bien qu'il y ai des pauses, ça permettait de mieux se concentrer
Evan	Oui parce que l'atelier était espacé dans le temps, pas tout le temps, donc permettait de faire une pause par rapport aux activités quotidiennes
Bouna	Oui, permis de grandir dans la tête / Importance du lieu et des temps individuels
Sondo	Oui parce que ça tue un peu le temps, permet d'oublier certains soucis car concentré sur le moment, sur quelque chose + engagement « je dois faire quelque chose jusqu'au bout »